

(1)

(N° 94.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(Session de 1867-1868)

SITUATION GÉNÉRALE

DU

TRÉSOR PUBLIC,

AU 1^{er} JANVIER 1868,

DEPOSEE PAR M. LE MINISTRE DES FINANCES.



BRUXELLES,

M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE,

Rue de l'Orangerie, 10.

1868

SITUATION GÉNÉRALE DU TRÉSOR PUBLIC,

AU 1^{er} JANVIER 1868.

EXPOSÉ.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous soumettre le tableau de la situation du Trésor au 1^{er} janvier 1868.

La moyenne des excédants des recettes ordinaires sur les dépenses de même nature a été, depuis 1858 jusqu'en 1865, de 11,850,000 francs par année. Il n'en a plus été de même en 1866 et en 1867. La Chambre connaît les causes de cette situation : l'accroissement des dépenses, d'une part ; de l'autre, la diminution de certaines sources de nos revenus. Cette situation a été aggravée par la crise que nous traversons, qui a exercé et exerce encore une dépression sur la plupart des branches du revenu public. Cependant l'équilibre a été maintenu entre les recettes et les dépenses de l'État ; les deux derniers exercices nous laisseront un boni ; le premier, de 3,585,000 francs, et le second, d'environ 2,800,000 francs. C'est, pour 1866, 8 millions 260,000 francs, et, pour 1867, 9 millions de moins que la moyenne de chacun des exercices antérieurs.

Avant d'entrer dans l'examen des Budgets de ces années, je tiens à placer sous vos yeux la situation des années antérieures. Elle se résume de la manière suivante :

Service ordinaire.

Considérées dans leur ensemble, les recettes ordinaires des exercices 1858 à 1865, se sont élevées à fr.	1,281,829,264 68
et les dépenses, également ordinaires, à	1,187,049,515 09

Pour ces huit exercices, nous constatons sur les Budgets un boni de	94,779,749 59
---	---------------

Services spéciaux.

Les ressources extraordinaires qui, dans le même intervalle de temps, ont été mises à la disposition du Trésor et qui se composent du produit des emprunts, de la quote-part des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, et de la part de la ville d'Anvers dans les travaux de son agrandissement, s'élèvent à. fr. 112,872,748 77
 tandis que les dépenses extraordinaires ont atteint le chiffre
 de 172,203,885 58

Les dépenses extraordinaires ont donc excédé les recettes
 de même nature de 59,331,136 81

Ainsi, il y a, d'une part, sur les Budgets ordinaires, un
 boni de 94,779,749 59
 et, d'autre part, sur les services spéciaux, un excédant de
 dépense de 59,331,136 81

Il en résulte que, à la clôture de l'exercice 1865, le Trésor
 possédait, pour subvenir à de nouvelles dépenses extraordi-
 naires, une réserve de 35,448,612 78
 mais qu, si l'on fait abstraction des 7,412,621 65
 dont se composait le déficit des exercices 1857 et antérieurs,
 se réduisait à 28,035,991 15

EXERCICE 1866.

Le contingent que l'exercice 1866 est venu ajouter à cette réserve est loin d'être aussi élevé que ceux des années précédentes.

Service ordinaire.

Les recettes de cet exercice s'élèvent à fr. (1) 169,065,216 90
 et les dépenses à (2) 165,477,869 14

Il y a, par conséquent, un boni de 3,585,347 76
 inférieur de 8,725,000 francs à celui de 1865.

Cette différence est facile à expliquer.

En fait de recettes, il n'y a entre 1866 et 1865 qu'un écart peu considérable. Des diminutions plus ou moins importantes sont, il est vrai, constatées, notamment sur les douanes (706,000 francs), sur les bières (230,000 francs), sur les hypothèques (127,000 francs), sur les droits de mutation en ligne directe (176,000 francs), sur les produits des canaux et rivières (384,000 francs), et enfin sur le chemin de fer (695,000 francs); mais, par contre, les contributions directes ont rapporté 540,000 francs de plus qu'en 1865; le sel, le vin, les eaux-de-vie et les sucres

(1) Dans la situation du Trésor, au 1^{er} janvier 1867, elles avaient été évaluées à fr. 168,840,883 61

(2) — — — — — 166,340,000 2

990,000 francs; les droits d'enregistrement, de timbre, de greffe et de succession 854,000 francs. En somme, et tandis que, depuis 1861, le Budget réalisé d'une année présentait sur le Budget antérieur une augmentation de 3,300,000 francs, il n'y a, entre 1866 et 1865, qu'une différence de 8,000 francs. Le rapprochement de ces deux chiffres est la preuve manifeste de l'influence que les événements de 1866 et la crise qui s'en est suivie ont exercée sur nos revenus.

La cause principale de l'abaissement du boni de 1866 réside donc dans l'accroissement extraordinaire, et en partie temporaire, des dépenses publiques. Cet accroissement porte, en premier lieu, sur le Budget de la Dette publique qui, de 43,204,000 qu'il était en 1865, s'est élevé, en 1866, à 44,329,000 francs; l'augmentation est de 1,125,000 francs et provient surtout des crédits alloués pour le service des intérêts, de l'amortissement et des frais de l'emprunt de 1865.

Il s'applique, en second lieu, au Budget du Ministère des Travaux publics, dont les dépenses, et particulièrement celles de l'administration des chemins de fer de l'État, se sont accrues notablement d'un exercice à l'autre. Les services de ce Département avaient exigé, en 1865, une dépense de fr. 50,625,000 »

Cette dépense s'est élevée, en 1866, à 54,883,000 »
soit 4,258,000 francs en plus.

Il porte, en troisième lieu, sur les dépenses extraordinaires du Département de la Guerre, pour la régularisation desquelles un crédit extraordinaire de 3,655,300 francs est, en ce moment, soumis aux délibérations des Chambres.

Services spéciaux.

Les ressources extraordinaires ont consisté, en 1866, 1° dans le complément de l'emprunt de 1865 fr. 15,369,875 »

2° dans les quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut . . . 1,049,486 42

16,419,361 42

Quant aux dépenses extraordinaires, elles se sont élevées à fr. 37,724,704 83

Envisagées isolément, les dépenses extraordinaires ont dépassé les ressources de même nature de 21,305,343 41

Mais si l'on tient compte de la réserve, au 1^{er} janvier 1866 (fr. 28,035,903 62 c'), ainsi que du boni sur les Budgets de cette année (fr. 3,585,347 76½), soit. 31,621,251 38½

on voit que le Trésor possédait encore, au 1^{er} janvier 1867, un excédant disponible de fr. 10,315,907 97½

EXERCICE 1867.

Services ordinaires.

Les Budgets de cet exercice ne devant se fermer qu'à la fin du mois d'octobre 1868, la situation ne peut en être donnée avec la même exactitude que celle de 1866. Toutefois, les éléments auxquels on a eu recours pour l'établir permettent de supposer que les résultats ne s'écarteront guère des prévisions.

On peut évaluer les recettes ordinaires de 1867, à . . . fr.	173,300,000	»
Et les dépenses, à	170,500,000	»
Le boni serait donc de.	2,800,000	»

Les produits de cet exercice excéderaient, par conséquent, de 4,240,000 francs ceux de l'exercice 1866.

Les contributions directes entrent dans cette augmentation pour 255,000 francs; les douanes, pour 1,050,000; les sucres, pour 562,000; les droits d'enregistrement et d'hypothèque, pour 1,280,000; les droits de succession, pour 1,537,000; le chemin de fer, pour 900,000; les télégraphes, pour 100,000, et les postes, pour 200,000 francs. Quant aux diminutions, elles portent sur les accises qui, sauf les sucres, sont restées de plus de 500,000 francs au-dessous du produit de 1866; sur les péages des canaux, qui sont tombés de 2,056,000 à 1,804,000; et, enfin, pour 1,580,000 francs sur les barrières, dont l'abolition a été prononcée à partir de 1867.

En ce qui concerne les dépenses, elles sont de 5,000,000 supérieures à celles de 1866. Voici les causes de cette différence :

Sur le Budget de la Dette publique, on prévoit une augmentation de 2,500,000 francs. Au moment où ont éclaté les événements de 1866 et de 1867, le Gouvernement, usant d'ailleurs des pouvoirs que la loi lui donnait, s'est vu dans la nécessité de recourir à la dette flottante. Une partie des bons émis a été négociée à la caisse des dépôts et consignations; une autre partie l'a été à la Banque nationale, à la Société Générale pour favoriser l'industrie nationale, et à MM. de Rothschild, frères, à Paris.

Les intérêts et frais de cette double négociation s'élèvent à près de 1,800,000 francs.

A la suite du dernier emprunt qu'elle avait contracté, l'administration de la ville d'Anvers avait proposé au Ministre des Finances d'anticiper, moyennant escompte, le versement de la somme de 5,000,000 de francs qui devait être effectué au Trésor au mois de septembre suivant. Cette proposition a été acceptée, et l'escompte bonifié à la ville d'Anvers s'est élevé à fr. 71,111 11 c.

Le complément de l'augmentation de 2,500,000 francs s'applique à la garantie du *minimum* d'intérêt dû par l'État, ainsi qu'aux pensions, et spécialement aux pensions de la magistrature.

Sur le Budget du Ministère de l'Intérieur, on présume que l'augmentation sera d'un million, qui s'applique en partie à l'enseignement et en partie aux dépenses extraordinaires occasionnées par la peste bovine.

Sur le Budget des Travaux publics, l'augmentation est présumée devoir s'élever à 2,900,000 francs : elle concerne principalement les services des ponts et chaussées, du chemin de fer et des postes.

Enfin, sur le Budget des Finances, les dépenses relatives à la révision des opérations cadastrales et au paiement des intérêts sur les encaisses provinciales ont exigé des crédits extraordinaires qui s'élèvent à plus de 900,000 francs.

Je ne parle pas du Département de la Guerre : ses dépenses, même en y comprenant le crédit extraordinaire de 2,650,000 francs, rattaché au Budget de 1867, seront, d'après toutes les probabilités, inférieures de plus de 2,100,000 francs à celles de 1866.

J'arrive aux services spéciaux.

Services spéciaux.

Les ressources extraordinaires réalisées en 1867 se composent : du produit de la réalisation des quatre mille actions du chemin de fer Rhénan, acquises par l'État au prix de 3,349,600 francs, en vertu de la loi

du 1 ^{er} mai 1840. fr.	3,993,093 92
de la quote-part des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut	763,672 04
des 5 millions dus au Trésor et versés par la ville d'Anvers en exécution de la loi du 8 septembre 1859	5,000,000 »
et enfin du produit de la fabrication des monnaies divisionnaires d'argent (loi du 7 mars 1857)	750,000 »
	10,506,763 96

Les dépenses extraordinaires ayant atteint.	21,903,608 68
---	---------------

L'excédant des dépenses est de	: . 11,396,842 72
--	-------------------

Mais cet excédant est couvert, et au delà, par la réserve qui, comme on l'a établi, s'élevait, au 1^{er} janvier 1867, à.

10,315,907 97½
et par le boni sur le Budget de 1867
2,800,000 »

ENSEMBLE. . . fr.	13,115,907 97½
-------------------	----------------

De sorte que, au 1^{er} janvier 1868, la réserve se réduisait à. 1,719,065 25½

Cette réserve, il est vrai, va s'accroître de. 60,000,000 »
montant effectif de l'emprunt de 58,540,000 francs à 4½ p. %, que la Législature a autorisé par la loi du 10 juin 1867.

Mais, d'un autre côté, le Trésor se trouve en présence d'engagements qui ne s'élevaient pas à moins de 58,921,780 58 c^s à la date du 1^{er} janvier 1868, et qui s'accroîtront encore de plusieurs millions par suite du vote des projets de lois soumis en ce moment, Messieurs, à vos délibérations : je veux parler des crédits affectés à l'exécution de grands travaux d'utilité publique. La Chambre comprendra que, dans une pareille situation, et aussi longtemps que les causes qui affectent nos revenus n'auront pas cessé de faire sentir leur influence, notre devoir est de ne pas nous engager dans de nouvelles dépenses sans une impérieuse nécessité.

Avant de clore cette partie de mon exposé, je crois devoir résumer dans les deux tableaux suivants les développements que je viens de donner sur la situation des exercices 1867 et antérieurs.

Le premier tableau donne la décomposition des ressources que le Trésor a appliquées à l'exécution des grands travaux d'utilité publique ou des mesures d'intérêt général décrétés par la Législature.

1^{er} TABLEAU.

Exercices.	Déficit.	RESSOURCES DISPONIBLES.				APPLICATION DE CES RESSOURCES			FONDS LIBRES à la fin de l'ANNÉE.
		FONDS LIBRES au 1 ^{er} janvier de CHAQUE ANNÉE.	BONI sur LES BUDGETS.	RECETTES extraordinaires et SPÉCIALES.	TOTAL.	AUX DÉPENSES extraordinaires et SPÉCIALES.	A L'EXTINCTION du déficit des exercices 1857 et ANTÉRIEURS.	TOTAL.	
1857 et antérieurs.	7,412,021 65	"	"	"	"	"	"	"	"
1858	"	"	16,010,598 52 $\frac{1}{2}$	4,055,008 15	20,034,606 65 $\frac{1}{2}$	5,610,495 60	"	5,610,495 60	14,444,110 99 $\frac{1}{2}$
1859	"	14,444,110 99 $\frac{1}{2}$	8,954,091 77	"	22,098,202 76 $\frac{1}{2}$	4,515,494 69	"	4,515,494 69	18,182,708 07 $\frac{1}{2}$
1860	"	18,182,708 07 $\frac{1}{2}$	12,751,801 27 $\frac{1}{2}$	45,000,000 "	75,914,509 55	10,144,007 42	"	10,144,007 42	59,769,901 95
1861	"	59,769,901 95	10,997,005 54	"	70,766,906 27	17,657,007 78	"	17,657,007 78	55,109,957 49
1862	"	55,109,957 49	11,785,118 22 $\frac{1}{2}$	"	64,895,075 71 $\frac{1}{2}$	27,751,050 51	"	27,751,059 51	57,144,016 40 $\frac{1}{2}$
1865	"	57,144,016 40 $\frac{1}{2}$	12,145,265 99	850,920 "	50,140,200 59 $\frac{1}{2}$	55,965,945 02	"	55,965,945 02	14,174,255 57 $\frac{1}{2}$
1864	"	14,174,255 57 $\frac{1}{2}$	10,555,631 85 $\frac{1}{2}$	12,504,805 42	57,212,712 65	52,507,450 69	"	52,507,450 69	4,705,261 96
1865	"	4,705,261 96	12,515,075 08	50,482,015 22	67,500,550 20	52,051,825 01	7,412,021 65	59,464,446 64	28,055,905 62
1866	"	28,055,905 62	5,585,547 76 $\frac{1}{2}$	10,419,561 42	48,040,012 80 $\frac{1}{2}$	57,724,704 85	"	57,724,704 85	10,515,907 97 $\frac{1}{2}$
1867	"	10,515,907 97 $\frac{1}{2}$	2,800,000 "	10,506,765 96	25,822,675 93 $\frac{1}{2}$	21,905,608 68	"	21,905,608 68	1,719,065 25 $\frac{1}{2}$
		101,105,009 82 $\frac{1}{2}$			159,798,876 15	251,832,199 00	7,412,021 65		
		240,905,885 97 $\frac{1}{2}$				259,244,830 72			

Il résulte de ce tableau que, sur les 241 millions de ressources créées depuis 1858, 140 millions proviennent du produit d'emprunts et d'autres ressources également extraordinaires, et que le surplus, 101,000,000 de francs, constitue les excédants que nous ont procurés les Budgets de 1858 à 1867.

Le tableau suivant fait connaître les catégories de travaux ou de services entre lesquels se répartit la somme de fr. 251,832,199 09 c^s, qui représente les dépenses spéciales.

2^{me} TABLEAU.

Années.	CHENINS de FER.	Telegraphes.	CANAUX, rivières, ports et CÔTES.	ÉDIFICES, bâtimens, etc.	VOIRIE VICINALE et hygiène publique; Recolement de routes; TRAVAUX d'utilité communale.	MAISONS d'école.	RACHAT du péage DE L'ESCAUT.	TRAVAUX d'Anvers.	ARMEMENT de L'INFANTERIE.	BATEAUX à vapeur et DÉPENSES DIVERSES.
1858	5,216,752 85	55,718 80	2,102,149 25	206,695 84	"	51,178 94	"	"	"	"
1859	1,067,425 10	104,695 74	2,872,047 07	40,440 71	8,073 65	52,654 79	"	589,251 50	"	"
1860	2,202,466 81	76,080 77	2,210,785 02	607,024 69	252,586 50	555,605 06	"	10,300,061 67	"	"
1861	4,576,680 59	62,219 17	5,625,484 95	472,525 42	175,121 51	588,864 72	"	8,216,509 09	"	142,004 55
1862	5,816,412 51	56,082 06	5,176,887 42	959,880 40	518,926 01	182,289 90	"	14,845,854 45	"	245,816 79
1863	6,534,615 "	205,266 55	5,700,700 85	1,507,772 85	558,720 27	1,026,506 82	12,092,867 72	8,595,180 81	"	157,154 19
1864	6,085,758 25	162,071 45	5,325,405 08	1,925,958 55	99,225 84	645,947 "	9,258,150 55	7,744,141 55	"	785,103 76
1865	10,424,525 25	190,595 25	6,861,454 71	1,159,685 91	111,549 57	1,565,752 81	8,706,864 76	2,885,541 "	"	167,255 95
1866	15,221,925 12	522,005 21	6,558,957 80	1,958,569 64	2,226,954 50	1,554,715 "	8,384,510 00	717,561 68	"	994,707 90
1867	8,844,907 55	280,521 58	4,660,950 12	2,566,576 19	992,648 59	1,582,905 10	"	570,886 48	942,977 17	1,745,296 10
	65,881,528 85	1,512,057 46	45,404,901 17	11,150,745 27	4,815,205 62	7,146,507 04	58,422,505 10	54,520,588 10	942,977 17	4,255,499 51

Je termine, comme de coutume, cet exposé en vous présentant, Messieurs, un aperçu de la dette constituée au 31 décembre 1867.

Notre dette, envisagée au point de vue des besoins pour lesquels elle a été créée, peut être divisée en quatre catégories : 1° Dette résultant du partage des dettes de l'ancien royaume des Pays-Bas; 2° Besoins extraordinaires de l'État; défense nationale; 3° Travaux d'utilité publique; 4° Autres services.

Le tableau ci-dessous est dressé suivant cette division. Il permet d'établir distinctement le capital nominal des dettes contractées depuis 1830, de celles qui ont été converties ou remboursées, et il fait connaître le capital existant au 31 décembre 1867.

DATE DES LOIS OU DÉCRETS qui ont autorisé la dette.	Taux de l'intérêt.	CAPITAL NOMINAL DES DETTES CONSTITUÉES					
		CRÉÉES			ÉTEINTES		EXISTANT au 31 décembre 1867.
		REPRÉSENTANT la part de la Belgique dans les dettes du royaume des Pays-Bas.	CONTRACTÉES depuis 1830.	RÉSULTANT de la conversion d'autres dettes.	par REMBOURSEMENT ou conversion.	par AMORTISSEMENT.	
<i>1^{re} Partage des dettes du royaume des Pays-Bas.</i>							
Traités du 19 avril 1830 et 5 nov. 1842.	2 1/2 %	589,417,631 74	"	"	169,312,000 "	"	220,105,631 74
Loi du 22 mars 1844	4 1/2 %	"	"	84,656,000 "	"	17,147,419 87	67,508,580 13
		589,417,631 74	"	84,656,000 "	169,312,000 "	17,147,419 87	287,614,211 87
<i>2^{de} Besoins extraordinaires de l'État. — Défense nationale.</i>							
Décret du 22 octobre 1830. — Besoins extraordinaires	6 %	"	652,804 25	"	652,804 25 (a)	"	"
Décrets des 5 mars et 8 avril 1851. — Be- soins extraordinaires	5 %	"	24,615,415 62	"	24,615,415 62 (b)	"	"
Loi du 21 octobre 1851. — Besoins extra- ordinaires.	sans intérêt.	"	21,591,939 "	"	21,591,939 "	"	"
Loi du 16 décembre 1851. — Besoins extraordinaires	5 %	"	100,800,000 "	"	84,541,652 "	16,458,568 "	"
Loi du 21 mars 1844. Conversion.	4 1/2 %	"	"	84,541,652 "	"	35,528,097 36	40,015,554 64
Lois des 26 février et 6 mai 1848. — Besoins extraordinaires	5 %	"	57,515,940 "	"	56,958,740 "	575,200 "	"
Lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1855. — Conversion	4 1/2 %	"	"	56,958,740 "	"	5,786,874 00	55,151,865 10
Loi du 8 septembre 1859. — Défense nationale	4 1/2 %	"	20,000,000 "	"	"	875,878 83	19,124,121 17
		"	205,152,098 85	121,280,572 "	168,118,550 85	57,024,419 09	101,289,520 91

a) Y compris fr. 107,041 21 c, éteints par déchéance.

b) Id. 102,847 60 id.

DATE DES LOIS OU DÉCRETS qui ont autorisé la dette.	Taux de l'intérêt.	CAPITAL NOMINAL DES DETTES CONSTITUÉES						
		CRÉÉES			ÉTEINTES		EXISTANT au 31 décembre 1867.	
		REPRÉSENTANT la part de la Belgique dans les dettes du royaume des Pays-Bas.	CONTRACTÉES depuis 1830.	RÉSULTANT de la conversion d'autres dettes.	par REMBOURSEMENT ou conversion.	par AMORTISSEMENT.		
3° Travaux d'utilité publique.								
Loi du 18 juin 1836	4 %.	"	50,000,000 "	"	"	21,500,000 "	8,440,000 ⁽¹⁾ "	
— du 23 mai 1838	3 %.	"	50,850,800 "	"	"	37,680,145 51	13,170,654 49	
— du 22 décembre 1838	3 %.	"	1,481,481 48	"	1,370,804 19	101,587 20	"	
— du 21 mars 1844. — Conversion.	4 1/2 %.	"	"	1,370,804 19	"	577,094 94	801,800 25	
— du 26 juin 1840	3 %.	"	86,040,000 "	"	79,107,128 "	7,832,872 "	"	
— des 1 ^{er} décembre 1852 et 14 juin 1853. — Conversion	4 1/2 %.	"	"	79,107,128 "	"	8,109,881 58	70,097,240 62	
Loi du 20 septembre 1842	3 %.	"	28,621,718 40	"	26,560,408 "	2,052,310 40	"	
— des 1 ^{er} décembre 1852 et 14 juin 1853. — Conversion	4 1/2 %.	"	"	26,560,408 "	"	2,723,834 76	23,845,573 24	
Loi du 20 décembre 1851	3 %.	"	26,000,000 "	"	24,582,000 "	1,618,000 "	"	
— du 28 mai 1856	4 1/2 %.	"	"	24,582,000 "	"	1,315,186 81	22,866,815 19	
— du 8 septembre 1859	4 1/2 %.	"	25,000,000 "	"	"	1,094,848 55	23,005,151 45	
— des 28 mai et 8 juillet 1863	4 1/2 %.	"	50,525,000 "	"	"	612,550 12	38,712,440 88	
		"	508,218,099 88	131,438,450 19	131,438,450 19	85,470,220 76	222,730,779 12	
4° Autres services.								
Loi du 21 mars 1844. — Consolidation des bons du Trésor.	4 1/2 %.	"	9,721,505 81	"	"	4,071,035 91	5,640,351 90	
Loi du 1 ^{er} mai 1842 et du 24 décembre 1846. — Règlement des indemnités pour pertes résultant des événements de guerre et de la révolution	3 %.	"	7,624,000 "	"	"	3,270,667 03	4,353,332 97	
Loi du 14 juin 1853. — Consolidation des bons du Trésor.	4 1/2 %.	"	15,000,024 "	"	"	1,557,768 05	13,462,255 95	
		"	52,545,329 81	"	"	8,880,588 99	23,455,940 82	
Récapitulation.								
1. Partage des dettes du royaume des Pays-Bas.		"	589,417,631 74	84,656,000 "	169,312,000 "	17,147,419 87	287,614,211 87	
2. Besoins extraordinaires de l'État. — Défense nationale.		"	205,152,098 85	121,280,372 "	168,118,530 85	57,024,419 09	101,280,320 91	
3. Travaux d'utilité publique		"	508,218,099 88	131,438,450 19	131,438,450 19	85,470,220 76	222,730,779 12	
4. Autres services.		"	52,545,329 81	"	"	8,880,588 99	23,455,940 82	
TOTAUX.			589,417,631 74	545,716,428 54	337,374,802 19	468,868,061 04	168,540,448 71	635,000,452 72
(1) Chiffre approximatif, établi jusqu'au 30 juin 1868.								

(1) Chiffre approximatif, établi jusqu'au 30 juin 1868.

L'examen de ce tableau prouve que, en n'ayant aucun égard à la dette que les traités de 1839 et de 1842 ont imposée à la Belgique comme représentant sa part dans les dettes du royaume uni des Pays-Bas, le capital nominal des emprunts que nous avons contractés depuis 1830, s'élève à fr. 545,716,428 54 mais que les capitaux remboursés ayant été
de 46,838,158 83
et les capitaux amortis de 151,393,028 84

ENSEMBLE. 198,231,187 69

on peut dire que, au 1^{er} janvier 1868, le capital nominal des dettes constituées qui ont été contractées depuis 1830, se réduit à une somme de 347,485,240 85 qui se décompose ainsi qu'il suit :

Taux D'INTÉRÊT.	BESOINS extraordinaires DE L'ÉTAT.	TRAVAUX d'utilité publique.	Autres services.	TOTAL.	Dont L'INTÉRÊT ANNUEL est de
3 p. %.	»	15,170,654 49	4,544,552 97	17,514,987 46	525,449 02
4 p. %.	»	8,440,000 »	»	8,440,000 »	537,600 »
4 1/2 p. %.	101,289,520 91	201,129,124 65	19,111,607 85	521,530,253 59	14,468,801 40
	101,289,520 91	222,759,779 12	25,455,940 82	547,485,240 85	15,531,911 02

Ainsi, déduction faite des intérêts des capitaux amortis et remboursés, la dette constituée, actuellement existante, n'exige plus qu'un intérêt de fr. 15,531,911 02 c^s, qui correspond à un capital de fr. 347,485,240 85 c^s.

J'ajouterai que si ce capital était entièrement en 4 1/2 p. %, il ne s'élèverait qu'à 340,709,000 francs.

En procédant de même pour la dette provenant de la liquidation avec le Gouvernement des Pays-Bas, on constate que les intérêts s'élèvent à fr. 8,540,526 89 c^s, et répondent à un capital, à 4 1/2 p. %, de fr. 189,789,486 65 c^s.

Toute la dette belge, ramenée à l'intérêt de 4 1/2 p. %, s'élève donc en intérêts à fr. 23,872,437 91 c^s, et en capital à 530,498,000 francs.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

(12)

TABLEAU

DE

LA SITUATION GÉNÉRALE DU TRÉSOR,

AU 1^{er} JANVIER 1868.



TABLEAU de la situation générale

RECET

EXERCICES.	PRODUITS ET REVENUS ORDINAIRES.			
	PRÉVISIONS.			RÉSULTATS.
	ÉVALUATIONS du RECET des Voies et Moyens.	AUGMENTATIONS prévues dans les lois spéciales.	TOTAL.	RECouvreMENTS effectifs ou probables
1863	157,111,790 »	800,000 »	157,911,790 »	169,054,984 78
1866	164,089,490 »	»	164,089,490 »	169,065,216 90 $\frac{1}{2}$
1867	166,046,290 »	»	166,046,290 »	175,295,176 44
TOTAUX	487,247,570 »	800,000 »	488,047,570 »	511,415,378 12 $\frac{1}{2}$

du Trésor, au 1^{er} janvier 1868.

TES.

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES OU SPÉCIALES.			RÉSULTAT GÉNÉRAL.	POUR MÉMOIRE.		Observations.
RÉSULTAT.				RÉCÉDANT		
RESSOURCES RÉALISÉES en dehors du budget.	FONDS SPÉCIAUX affectés à des dépenses de même nature	TOTAL.		PRODUITS ORDINAIRES et ressources extraordinaires ou spéciales.	des RECETTES ORDINAIRES sur les évaluations.	
5,851,952 75	3,180,033 64	9,031,986 50	178,086,951 17	11,143,194 78	"	
1,049,490 43	17,156,886 56	18,206,376 00	187,269,593 80½	4,973,726 00½	"	
5,506,073 40	15,741,180 80	21,248,163 26	194,543,339 70	7,248,886 44	"	
12,408,596 64	56,078,110 "	48,486,506 64	350,899 884 76½	23,305,808 12½	"	

Suite du TABLEAU de la situation générale

DÉPEN

EXERCICES.	SERVICE ORDINAIRE						
	PRÉVISIONS						
	CRÉDITS ALLOUÉS par les lois de Budgets	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, déduction faite des crédits annulés	CRÉDITS complémentaires, à réclamer pour couvrir des dépenses faites au delà des crédits non limitatifs	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité	TOTAL	A RETRANCHER Crédits transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité	RESTE ou CRÉDITS RATTACHÉS définitivement à l'exercice
1865	154,244,540 10	7,278,931 55	587,797 "	1,051,919 64	162,942,988 35	1,701,660 51	161,241,528 02
1866	158,579,256 91	9,562,319 67	451,956 27	1,165,296 88	169,758,820 75	858,472 55	168,880,357 18
1867	166,774,028 49	a) 6,716,614 59	"	1,594,855 98	174,885,479 00	1,885,479 00	175,000,000 "
TOTAUX	479,597,625 56	23,557,865 79	819,755 27	5,592,052 50	507,567,207 12	4,445,611 92	505,121,685 20

du Trésor, au 1^{er} janvier 1868.

SERVICES.

DÉPENSES effectives OU PROBABLES.	SERVICES SPÉCIAUX en dehors des Budgets. — DÉPENSES EFFECTIVES et dépenses probables.	DÉPENSE GÉNÉRALE. — SERVICE ORDINAIRE et services spéciaux.	POUR MÉMOIRE. — EXCÉDANT à annuler, DES CRÉDITS ALLOUÉS pour le service ordinaire sur les dépenses du même service.	OBSERVATIONS.
156,741,911 70	32,051,825 01	188,703,736 71	4,499,422 12	a) Y compris une somme de 3,933,500 francs pour crédits à demander à la Législature.
165,477,869 14	57,724,704 83	203,202,573 97	3,402,488 04	
170,500,000 »	21,903,608 08	192,403,608 68	2,300,000 »	
492,719,780 84	91,680,138 52	384,399,919 36	10,401,910 10	

Suite du TABLEAU de la situation générale

RÉSULTATS

		BUDGETS ORDINAIRES.		SERVICES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIAUX.		BUDGETS ET	
		RECETTES.	DÉPENSES.	RECETTES.	DÉPENSES.	RECETTES.	
Exercices clos. (Résultats définitifs.)	1850 à 1857 incl.						
	1858	153,154,108 22½	139,154,500 70	726,631 15	5,610,405 60	155,880,730 37½	
	1859	156,028,276 70	148,374,184 93	1,721,369 15	4,515,404 60	158,549,045 85	
	1860	155,012,571 17½	142,880,760 90	14,090,647 44	10,144,607 42	109,709,218 61½	
	1861	156,771,024 87	145,774,801 53	15,462,486 97	17,637,007 78	172,234,411 84	
	1862	161,116,530 31½	149,531,221 20	5,421,575 01	27,731,059 31	164,537,914 32½	
	1863	165,241,641 14	151,096,377 15	5,085,679 35	35,963,045 02	168,025,320 49	
	1864	164,240,550 74½	153,715,078 30	17,264,924 25	32,507,450 60	181,514,254 97½	
	1865	160,054,984 78	150,741,911 70	9,051,966 39	32,051,825 01	178,086,951 17	
	1866	160,063,216 90½	165,477,860 14	18,206,376 99	37,724,704 85	187,260,595 89½	
Exercice en cours d'exécution. (Résultats probables.)	1867	173,205,176 44	170,500,000 "	21,248,163 26	21,903,608 68	194,545,530 70	

du Trésor, au 1^{er} janvier 1868.

GÉNÉRAUX.

SERVICES RÉUNIS.		EXCÉDANTS					
		SUR LES BUDGETS ORDINAIRES :		SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux :		SUR LES BUDGETS ET SERVICES RÉUNIS :	
		de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.
							7,412,021 65
144,745,005 30	16,010,598 52½	"	"	4,885,804 51	11,135,734 01½		
152,889,670 62	8,254,091 77	"	"	2,794,125 54	5,459,966 23		
150,025,377 32	12,751,801 27½	"	"	2,047,059 98	10,685,841 29½		
165,431,860 31	10,997,063 51	"	"	2,194,520 81	8,802,542 55		
177,082,280 00	11,785,118 22½	"	"	24,520,484 50	"	12,544,306 07½	
187,062,322 17	12,145,263 09	"	"	30,282,265 67	"	18,137,001 68	
186,225,129 58	10,535,031 85½	"	"	15,242,526 40	"	4,708,874 00½	
188,795,736 71	12,515,075 08	"	"	25,019,858 62	"	10,706,785 54	
205,202,575 07	5,585,547 76½	"	"	19,518,327 84	"	15,932,980 07½	
192,405,008 68	2,795,170 44	"	"	655,445 42	2,139,751 02	"	
						58,221,815 00	62,030,007 97½
Il y aurait par conséquent une insuffisance de ressources sur l'ensemble des opérations des années 1858 à 1867, de (Cette insuffisance est provisoirement couverte par les fonds libres sur le produit des emprunts, qui s'élèvent à fr. 32,935,306 24 c.)						23,808,192 88½	

ANNEXE N° 1.



ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES DE L'EXERCICE 1866,

AU 31 OCTOBRE 1867.



ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.	
IMPÔTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Foncier	18,886,290 »
Personnel	11,100,000 »
Patentes	4,290,000 »
Droit de débit des boissons alcooliques	1,590,000 »
— des tabacs	225,000 »
Redevances sur les mines	400,000 »
Douanes	15,065,000 »
Accises { Sel	5,400,000 »
Vins étrangers	2,080,000 »
Eau-de-vie étrangère	26,000 »
— indigène	7,000,000 »
Bières et vinaigres	8,580,000 »
Sucres	3,020,000 »
Garantie. — Droits de marque des matières d'or et d'argent	260,000 »
Recettes di- { Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État	200,000 »
verses . . { Recettes extraordinaires et accidentelles, etc.	25,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Enregistrement	14,300,000 »
Grefle	280,000 »
Hypothèques	2,600,000 »
Successions	9,600,000 »
Droits de mutation en ligne directe	1,700,000 »
Droits dus par les époux survivants	200,000 »
Timbres	5,850,000 »
Naturalisations	5,000 »
Amendes en matière d'impôts	170,000 »
— de condamnation en matières diverses	150,000 »
A REPORTER fr.	109,702,290 »

recettes de l'exercice 1866, au 51 octobre 1867.

DROITS CONSTATÉS.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE À RECOURER.	COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés.		Observations.
	EN 1866.	EN 1867.	TOTAL.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
18,886,292 23	18,196,254 65	690,057 58	18,886,292 25	"	"	2 23	
11,987,241 51	10,545,822 26	741,419 25	11,987,241 51	"	"	187,241 51	
4,420,774 51	4,040,025 82	579,850 09	4,420,774 51	"	"	150,774 51	
1,121,455 "	1,520,576 54	101,058 46	1,121,455 "	"	"	54,455 "	
231,601 50	216,748 10	14,856 40	231,601 50	"	"	6,601 50	
567,625 28	565,486 15	2,159 15	567,625 28	"	"	167,625 28	
12,951,771 15	12,951,771 15	"	12,951,771 15	"	115,228 87	"	
5,000,556 50	5,000,556 50	"	5,000,556 50	"	"	200,556 50	
2,609,427 89	2,608,816 15	611 74	2,609,427 89	"	"	529,427 89	
"	"	"	"	"	26,000 "	"	
8,524,840 05	8,547,109 77	177,759 28	8,524,840 05	"	"	1,524,840 05	
9,184,055 37	9,185,652 50	582 98	9,184,055 37	"	"	604,055 37	
5,958,952 87	5,805,684 51	155,248 56	5,958,952 87	"	"	18,952 87	
268,067 52	268,067 52	"	268,067 52	"	"	8,067 52	
1,652 88	1,574 14	258 74	1,652 88	"	198,567 12	"	
17,804 67	17,804 67	"	17,804 67	"	7,195 35	"	
15,810,280 29	15,810,280 29	"	15,810,280 29	"	"	1,510,280 29	
528,551 62	528,551 62	"	528,551 62	"	"	48,551 62	
2,775,886 58	2,775,886 58	"	2,775,886 58	"	"	173,886 58	
10,545,195 01	10,251,802 40	291,590 52	10,545,195 01	"	"	945,195 01	
1,788,858 09	1,782,955 70	5,883 20	1,788,858 09	"	"	88,858 09	
178,645 05	178,572 60	79 45	178,645 05	"	21,556 05	"	
4,220,552 96	4,081,647 96	158,905 "	4,220,552 96	"	"	570,552 96	
4,000 "	4,000 "	"	4,000 "	"	1,000 "	"	
245,286 72	242,428 77	2,857 95	245,286 72	"	"	75,286 72	
120,542 86	120,542 86	"	120,542 86	"	20,457 14	"	
115,038,526 70	115,252,707 01	2,685,729 75	115,038,526 70	"	587,605 41	6,623,842 20	

Suite de l'état de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
REPORT. fr.	109,703,200 »
PÉAGES.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Rivières et canaux.	2,200,000 »
Routes appartenant à l'État	1,550,000 »
TRAVAUX PUBLICS.	
Produits des postes.	3,481,000 »
MARINE.	
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	450,000 »
CAPITAUX ET REVENUS.	
TRAVAUX PUBLICS.	
Chemins de fer	37,500,000 »
Télégraphe électrique.	800,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Domaines (valeurs capitales).	900,000 »
Forêts.	1,050,000 »
Dépendances du chemin de fer	90,000 »
Établissements et services régis par l'État.	200,000 »
Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires	950,000 »
Revenus des domaines.	200,000 »
TRAVAUX PUBLICS.	
Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes	24,000 »
PRISONS.	
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets)	130,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	950,000 »
— des actes des commissariats maritimes.	55,000 »
— des droits de chancellerie	3,500 »
— des droits de pilotage	700,000 »
— des droits de fanal	135,000 »
Chemin de fer rhénan. — Dividendes.	232,500 »
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale	400,000 »
A REPORTER. fr.	161,773,200 »

recettes de l'exercice 1866, au 31 octobre 1867.

DROITS CONSTATÉS.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOURER.	COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés.		Observations.
	EN 1866.	EN 1867.	TOTAL.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS	
115,958,526 79	115,252,797 04	2,685,729 75	115,958,526 79	"	387,605 41	6,635,842 90	
2,056,250 58	2,045,512 27	12,718 11	2,056,250 58	"	145,769 62	"	
1,589,059 29	1,585,285 74	5,775 55	1,589,059 29	"	"	50,059 29	
3,658,057 68	3,520,656 30	120,021 38	3,658,057 68	"	"	177,657 68	
570,586 05	570,586 05	"	570,586 05	"	50,415 05	"	
34,913,712 84	32,788,850 61	2,124,862 25	34,913,712 84	"	2,586,287 16	"	
973,298 59	892,777 30	80,521 29	973,298 59	"	"	175,298 59	
1,458,256 11	1,450,451 86	21,804 25	1,458,256 11	"	"	558,256 11	
979,518 74	954,100 74	45,158 "	979,518 74	"	70,681 26	"	
102,507 30	100,565 70	2,141 60	102,507 30	"	"	12,507 50	
296,118 70	144,819 55	151,299 15	296,118 70	"	"	96,118 70	
1,285,540 80	1,285,540 19	194 70	1,285,540 80	"	"	555,540 80	
354,165 96	319,445 58	14,718 58	354,165 96	"	"	44,165 96	
29,744 94	29,744 94	"	29,744 94	"	"	5,744 94	
66,751 15	45,155 12	25,596 05	66,751 15	"	65,248 85	"	
1,065,992 51	1,065,992 51	"	1,065,992 51	"	"	115,992 51	
57,899 04	57,899 04	"	57,899 04	"	"	2,899 04	
4,090 "	2,420 "	1,661 "	4,090 "	"	"	590 "	
762,474 84	762,474 84	"	762,474 84	"	"	62,474 84	
191,762 89	191,762 89	"	191,762 89	"	"	56,762 89	
259,850 "	"	259,850 "	259,850 "	"	"	7,350 "	
(1) 608,002 19	"	608,002 19	608,002 19	"	"	208,002 19	(1) Voir d'autre part.
166,988,445 78	160,840,475 97	6,147,071 81	166,988,445 78	"	3,302,005,55	8,517,161 13	7

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
REPORT. fr.	161,775,290 °
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	9,000 "
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.	160,000 "
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle.	20,000 "
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Reliquats de comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables	15,000 "
Recouvrement d'avances faites par les divers Départements	550,000 "
PRISONS.	
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières.	1,250,000 "
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier	25,000 °
TRÉSOR PUBLIC.	
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle.	20,000 "
Recettes accidentelles	100,000 "
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées.	80,000 "
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	1,000 "
Recette du chef d'ordonnances prescrites	40,000 "
Produit des ventes de biens domaniaux autorisées par la loi du 5 février 1845	46,200 "
TOTAUX. fr.	164,089,400 °
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.	
Quotes-parts payés par les Etats maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 15 juin 1865	1,049,486 42
Partie du produit de l'emprunt de 45 millions de francs, à 4 1/2 p. 0/0, autorisé par la loi du 8 septembre 1859, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir, et qui sont rattachées au présent exercice, savoir :	
Loi du 8 septembre 1859.	86,509 26
Loi du 2 juin 1861.	557,918 21
Partie du produit de l'emprunt de 60 millions de francs à 4 1/2 p. 0/0, autorisé par la loi du 28 mai 1865, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir (loi du 8 juillet 1865), et qui sont rattachés au présent exercice	16,402,978 06
REPORT A L'EXERCICE 1866 :	
Des fonds affectés à des dépenses spéciales restés disponibles au 31 décembre 1865 (Partie du produit de l'emprunt du 20 décembre 1851, fr. 307,450 50 c), déduction faite de la somme de fr. 197,765 20 c, non employée au 31 décembre 1866, et reportée à l'exercice 1867. (Article 51 de la loi sur la comptabilité de l'Etat)	109,685 04
TOTAUX. fr.	18,206,576 99
	164,089,400 °
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	182,295,866 99

recettes de l'exercice 1866, au 31 octobre 1867.

DROITS CONSTATÉS.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOURIR.	COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés.		Observations.
	EN 1866.	EN 1867.	TOTAL.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
166,988,445 78	166,840,475 97	6,147,971 81	166,988,445 78	"	5,502,005 55	8,517,161 15	(2) Voir d'autre part.
9,000 "	9,000 "	"	9,000 "	"	"	"	
184,872 20	175,861 "	11,011 20	184,872 20	"	"	24,872 20	
25,754 58	25,754 58	"	25,754 58	"	"	5,754 58	
9,450 80	9,371 21	179 59	9,450 80	"	5,549 20	"	
640,678 20	618,438 77	22,239 43	640,678 20	"	"	90,678 20	
689,567 76	578,199 50	111,168 26	689,567 76	"	560,632 24	"	
19,676 "	14,657 54	5,038 06	19,676 "	"	5,524 "	"	
17,951 92	17,951 92	"	17,951 92	"	2,068 08	"	
280,157 97 $\frac{1}{2}$	280,157 97 $\frac{1}{2}$	"	280,157 97 $\frac{1}{2}$	"	"	180,157 97 $\frac{1}{2}$	
80,286 15	46,184 75	56,101 42	80,286 15	"	"	286 15	
"	"	"	"	"	1,000 "	"	
59,178 50	59,178 50	"	59,178 50	"	"	19,178 50	
58,457 55	58,457 55	"	58,457 55	"	"	12,237 55	
160,065,216 90 $\frac{1}{2}$	162,720,506 44 $\frac{1}{2}$	6,555,710 46	169,065,216 90 $\frac{1}{2}$	"	5,876,578 87	8,850,505 77 $\frac{1}{2}$	
(*) 1,040,486 42	1,040,486 42	"	1,040,486 42	"	"	"	
86,509 26	86,509 26	"	86,509 26	"	"	"	
557,918 21	557,918 21	"	557,918 21	"	"	"	
16,402,978 06	16,402,978 06	"	16,402,978 06	"	"	"	
109,685 04	109,685 04	"	109,685 04	"	"	"	
18,206,576 99	18,206,576 99	"	18,206,576 99	"	"	"	
169,065,216 90 $\frac{1}{2}$	162,720,506 44 $\frac{1}{2}$	6,555,710 46	169,065,216 90 $\frac{1}{2}$	"	5,876,578 87	8,850,505 77 $\frac{1}{2}$	
187,260,595 89 $\frac{1}{2}$	180,955,885 45 $\frac{1}{2}$	6,555,710 46	187,260,595 89 $\frac{1}{2}$	"	5,876,578 87	8,850,505 77 $\frac{1}{2}$	
					4,975,720 90 $\frac{1}{2}$		8

OBSERVATIONS.

(¹) Y compris la somme de fr. 80,654 57 c^t, pour le bénéfice attribué au Trésor par l'article 3 de la loi du 5 mai 1865, du chef des escomptes effectués à un taux supérieur à 6 p. ‰.

(²) Les sommes payées par les puissances, en 1866, sont celles qui suivent :

Amérique, 2 ^e annuité	fr.	342,650 19
France, 3 ^e annuité		340,005 20
Grèce, 5 ^e annuité		2,177 28
Italie, 3 ^e annuité		54,480 75
Oldenbourg, 5 ^e annuité		21,600 »
Norwége, 1 ^{re} annuité		105,749 »
— 2 ^e annuité		105,749 »
Suède, 1 ^{re} annuité		36,835 »
— 2 ^e annuité		36,835 »
États-Romains, la totalité de leur quote-part.		5,407 »
TOTAL.		fr. 1,049,486 42

ANNEXE N° 2.



ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1866,

AU 31 OCTOBRE 1867,

COMPRENANT LES TRANSFERTS DES EXERCICES 1862 A 1865.



ÉTAT de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1866,

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS VOTÉS PAR LA LÉGISLATURE.					
	BUDGET primitif.	AUGMENTATION	DIMINUTION.	Art. 56 de la loi de comptabilité et 203 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849.		RESTE.
				SOMMES TRANSFÉRÉES des exercices 1862, 1863, 1864 et 1865.	SOMMES TRANSFÉRÉES à l'exercice 1867.	
SOMMES TRANSFÉRÉES						
Département des Travaux publics.	"	"	"	156 25	"	156 25
— de la Justice	"	"	"	7,558 12	"	7,558 12
	"	"	"	7,714 37	"	7,714 37
SOMMES TRANSFÉRÉES						
Département des Travaux publics.	"	"	"	40,060 41	"	40,060 41
— de l'Intérieur.	"	"	"	21,051 82	3,811 42	21,220 40
	"	"	"	65,092 23	3,811 42	62,180 81
SOMMES TRANSFÉRÉES						
Département des Travaux publics.	"	"	"	115,980 52	13,215 52	100,764 80
— de la Justice	"	"	"	1,041 11	"	1,041 11
	"	"	"	117,021 43	15,215 52	101,805 91
SOMMES TRANSFÉRÉES						
Dette publique.	"	"	"	245,561 96	99,537 65	146,024 31
Département des Travaux publics.	"	"	"	491,941 65	148,780 10	543,161 46
— de la Guerre	"	"	"	453,068 09	157,165 47	295,002 62
— de la Justice	"	"	"	189,106 52	490 10	188,697 42
— des Finances	"	"	"	8,916 97	"	8,916 97
— de l'Intérieur	"	"	"	122,447 00	111,554 08	10,893 01
	"	"	"	1,510,052 28	517,556 40	992,495 70

au 31 octobre 1867, comprenant les transferts des exercices 1862 à 1865.

DÉPENSES AUTORISÉES par la Trésorerie.			CRÉDITS excédant LES DÉPENSES à annuler définitivement.	SOMMES régularisées par la Cour des comptes en 1866 et en 1867.	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		Observations.
EN 1866.	EN 1867.	TOTAL.			Sur ordonnances en circulation au 31 octobre 1867.	Sur ordonnances d'ouverture de crédits.	
DE L'EXERCICE 1862.							
"	156 25	156 25	"	"	"	"	
"	"	"	7,558 12	"	"	"	
"	156 25	156 25	7,558 12	"	"	"	
DE L'EXERCICE 1863.							
14,939 80	25,904 50	40,904 50	56 11	"	"	"	
"	"	"	21,220 40	"	"	"	
14,999 80	25,904 50	40,904 50	21,276 51	"	"	"	
DE L'EXERCICE 1864.							
25,588 35	71,224 69	96,613 04	4,151 76	"	"	"	
"	1,041 11	1,041 11	"	"	"	"	
25,588 35	72,265 80	97,654 15	4,151 76	"	"	"	
DE L'EXERCICE 1865.							
2,000 "	150,190 86	152,190 86	13,835 45	"	"	"	
65,872 71	247,572 72	311,245 43	51,916 03	"	"	"	
57,561 92	258,540 70	295,902 62	"	"	"	"	
51,277 50	157,410 92	188,697 42	"	"	"	"	
"	7,995 91	7,995 91	925 06	"	"	"	
1,700 "	7,990 48	9,690 48	1,202 55	"	"	"	
176,212 15	769,508 59	945,720 72	47,875 07	"	"	"	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1866,

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS VOTÉS PAR LA LÉGISLATURE.				
	BUDGET primitif	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	SOMMES TRANSFÉRÉES à l'exercice 1867. — Art. 50 de la loi de comptabilité	RESTE.
BUDGETS DE					
Dettes publiques	41,284,660 18	5,075,789 55	»	257,946 »	44,102,512 71
Dotations. — Liste civile	5,500,000 »	»	»	»	5,500,000 »
— Dotations de S. A. R. le comte de Flandre	150,000 »	»	»	»	150,000 »
— Sénat	60,000 »	»	»	»	60,000 »
— Chambre des Représentants	615,680 58	»	»	»	615,680 58
— Cour des Comptes	184,570 »	»	»	»	184,570 »
Département de la Justice	15,554,968 »	98,655 85	»	215,248 55	15,258,575 50
— des Affaires étrangères	5,581,292 »	155,031 74 (1)	20,012 55	11,441 20	5,482,869 90
— de l'Intérieur	11,894,027 15	278,212 62	»	7,842 28	12,164,427 49
— des Travaux publics	55,795,750 »	1,827,178 27	»	550,642 74	55,265,285 55
— de la Guerre	55,016,400 »	(2) 4,085,230 »	»	805 18	59,098,826 82
— des Finances	12,806,000 »	86,206 21	»	5,548 80	12,887,557 41
Non-Valeurs et Remboursements	757,200 »	»	»	»	757,200 »
TOTAUX. . . fr.	158,579,256 01	9,582,552 22	20,012 55	858,472 55	167,285,104 03
Excédants des dépenses sur les crédits non limitatifs.					
1° Sur les articles 9, 18 et 19 du Budget de la Dette publique				162,958 80	
2° Sur les articles 37, 38 et 41 du Budget des Affaires Étrangères				151,110 35	
3° Sur les articles 28 et 29 du Budget des Finances				38,416 85	
4° Sur les articles 2, 5, 6, 10 et 11 du Budget des Non-Valeurs et Remboursements				79,470 27	
Il y aura donc lieu d'ouvrir des crédits pour					451,956 27
ENSEMBLE. . . . fr.					167,715,060 30
RÉCAPITULÉ					
Dépenses arriérées de l'exercice 1862.					7,714 57
— — — 1865.					62,180 81
— — — 1864.					101,805 91
— — — 1865.					993,595 79
Budgets de l'exercice 1866					167,715,060 30
TOTAUX GÉNÉRAUX. . . fr.					168,880,357 18

(1) Transfert opéré en exécution de l'article 2 de la loi budgétaire.

(2) Cette augmentation comprend le crédit de 5,653,500 francs non encore voté par la Législature.

au 31 octobre 1867, comprenant les transferts des exercices 1862 à 1865.

DÉPENSES AUTORISÉES par la Trésorerie.			CRÉDITS excédant LES DÉPENSES à annuler définitivement.	SOMMES régularisées par la Cour des comptes en 1866 et en 1867.	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		Observations.
EN 1866.	EN 1867.	TOTAL.			sur ordonnances en circulation au 31 octobre 1867.	sur ordonnances d'ouverture de crédits.	

L'EXERCICE 1866.

57,513,825 70	0,683,060 90	44,106,892 66	68,378 85	"	"	"	A
3,500,000 "	"	3,500,000 "	"	"	"	"	
150,000 "	"	150,000 "	"	"	"	"	
51,000 "	"	51,000 "	9,000 "	"	"	"	B
454,006 18	34,080 97	489,587 15	124,005 43	"	"	"	
170,005 82	3,204 18	183,170 "	1,200 "	"	"	"	
12,273,508 05	1,883,880 09	14,157,488 72	1,080,888 78	"	"	"	C
5,108,358 85	344,460 70	5,542,828 55	91,151 79	"	"	"	D
10,442,048 64	1,325,165 96	11,767,214 60	599,212 89	"	"	"	E
28,452,178 02	6,002,484 85	34,454,662 87	828,022 06	"	"	"	F
(3) 38,228,374 30	423,781 47	38,652,155 86	446,670 96	"	"	"	G
4,708,230 82	7,997,074 37	12,705,214 19	210,760 07	"	"	"	H
62,540 01	701,683 11	764,223 12	52,447 15	"	"	"	I
138,995,035 40	25,398,398 20	164,393,433 72	5,321,626 58	"	"	"	

Voir les observations aux pages 34 et suivantes.

LATION.

"	150 25	150 25	7,558 12	"	"	"
14,900 80	25,904 50	40,904 30	21,276 51	"	"	"
25,588 55	72,265 80	97,054 15	4,151 70	"	"	"
176,212 15	760,508 50	945,720 72	47,875 07	"	"	"
138,995,035 46	25,398,398 26	164,393,433 72	5,321,626 58	"	"	"
139,211,035 74	26,266,233 40	165,477,869 14	5,402,488 04	"	"	"

(3) Cette dépense, en 1866, comprend une somme de fr. 3,577,987 65 et sortie des caisses de l'État sans crédit législatif.

OBSERVATIONS.

A. Le Budget de la Dette publique a été fixé par la loi du 8 août 1865, <i>Moniteur</i>	
du 15, n° 227, à	fr. 41,281,669 18
1° Par l'article unique de la loi du 26 mars 1866, <i>Moniteur</i> du 31, n° 90, il est ouvert à ce Budget un crédit destiné à acquitter les engagements pris par l'État envers la société anonyme faillie dite : <i>Société belge des bateaux à vapeur transatlantiques</i> . Ce crédit, qui forme l'art. 20 du Budget, est de .	
	104,500 »
2° Par l'art. 2 de la loi du 10 mai 1866, <i>Moniteur</i> du 13, n° 153, sont rattachés au Budget de la Dette publique de 1866, les crédits ci-après :	
1° à l'article 6 ^{bis} A	2,669,625 »
2° à — — B	296,625 »
	2,966,250 »
3° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 4 juin 1866, <i>Moniteur</i> du 7, n° 158, un crédit supplémentaire est alloué et rattaché à l'art. 21 de ce Budget, ci . . .	
	5,059 53
ENSEMBLE	fr. 44,360,458 71
dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1867, en exécution de l'art. 30 de la loi du 15 mai 1846, ci	
	257,946 »
RESTE	fr. 44,102,512 71
B. Par la loi du 24 février 1866, <i>Moniteur</i> du 1^{er} mars, n° 60, le Budget des Dotation	
a été fixé à la somme de	fr. 4,308,050 58
C. Le Budget du Département de la Justice a été fixé par la loi du 30 décembre 1865, <i>Moniteur</i> du 31, n° 365, à	
	15,354,968 »
Par l'article 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1867, <i>Moniteur</i> du 3 avril, n° 95, ce Budget a été augmenté, et à répartir entre divers articles, de	
	98,653 85
ENSEMBLE	fr. 15,453,621 85
dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1867, en exécution de l'art. 30 de la loi du 15 mai 1846, ci	
	fr. 215,248 55
RESTE	fr. 15,238,373 50
D. Le Budget des Affaires Étrangères a été fixé par la loi du 28 décembre 1865, <i>Moniteur</i> du 31, n° 365, à	
	3,381,292 »
La loi du 30 avril 1866, <i>Moniteur</i> du 2 mai, n° 122, a ouvert à ce Département un crédit supplémentaire à ajouter aux art. 4 et 27 du Budget, de .	
	70,000 »
En exécution de l'art. 2 de la loi budgétaire de l'exercice 1865, en date du 25 décembre 1864, <i>Moniteur</i> du 29, n° 364, un arrêté royal du 1 ^{er} novembre 1866 a autorisé le transfert de 1865 à l'exercice 1866, d'une somme de	
	63,051 74
ENSEMBLE	fr. 3,514,323 74
dont il faut déduire :	
1° La somme transférée à l'exercice 1867, en exécution de l'art. 30 de la loi du 15 mai 1846, ci	
	11,441 20
2° Celle transférée en exécution de l'art. 2 de la loi budgétaire. (Arrêté royal du 1 ^{er} novembre 1867.)	
	20,012 55
	31,453 75
RESTE	fr. 3,482,869 99

E. Le Budget du Ministère de l'Intérieur a été fixé par la loi du 14 février 1866,	
<i>Moniteur</i> du 15, n° 46, à	11,894,027 13
Par l'art. 2 de la loi du 7 mai 1866, <i>Moniteur</i> du 9, n° 129, ce Budget a été augmenté d'une somme de	70,000 »
Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 13 mars 1867, <i>Moniteur</i> du 14, n° 73, il a été ouvert à ce Département un crédit destiné à rembourser à la caisse des veuves de l'enseignement supérieur des sommes qui, de 1849 à 1865, incombaient à l'État, ci	130,000 »
Par l'art. 2 de la même loi, il a été accordé un crédit pour le même objet et pour les sommes relatives à 1866, ci	18,000 »
Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 6 juin 1867, <i>Moniteur</i> du 7, n° 158, ce Budget est augmenté de	60,242 62
ENSEMBLE. . . fr.	12,172,269 77
dont il faut retrancher la somme transférée à l'exercice 1867, en exécution de l'art. 30 de la loi du 15 mai 1846, ci	7,842 28
RESTE. . . fr.	12,164,427 49
F. Le Budget du Département des Travaux publics a été fixé par la loi du 26 mars 1866, <i>Moniteur</i> du 30, n° 89, à	
33,793,750 »	
Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 31 décembre 1866, <i>Moniteur</i> du 6 janvier 1867, n° 6, l'art. 7 de ce Budget a été augmenté d'une somme de	99,900 »
Par les articles 1, 2 et 3 de la loi du 22 mai 1867, <i>Moniteur</i> du 29, n° 149, il a été accordé à ce Département des crédits, s'élevant à.	1,727,278 27
ENSEMBLE. . . fr.	35,622,928 27
dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1867, en exécution de l'art. 30 de la loi du 15 mai 1846, ci	359,642 74
RESTE. . . fr.	35,263,285 53
G. Le Budget du Département de la Guerre a été fixé par la loi du 26 mars 1866, <i>Moniteur</i> du 29, n° 88, à	
35,016,400 »	
a. Par l'art. 1^{er} de la loi du 21 avril 1864, <i>Moniteur</i> du 24, n° 115, il a été ouvert à ce Département un crédit de 449,430 francs, à couvrir par pareille somme provenant de la vente de fusils hors d'usage, et entrée dans les caisses de l'État. Cette somme est à ajouter à l'article 20 du Budget.	
Par l'art. 2 de la même loi ce crédit sera disponible pendant les exercices 1864, 1865, 1866 et 1867, et la répartition entre ces exercices se fera par arrêtés royaux. Il a été imputé sur les exercices 1864 et 1865 une somme de 210,000 francs.	
1 ^o Par arrêté royal du 11 juin 1866, le Ministre de la Guerre a été autorisé à prélever sur le même crédit en augmentation de l'art. 20 du Budget (<i>Matériel de l'artillerie</i>), une somme de	100,000 »
2 ^o Par arrêté royal du 8 novembre 1861, une même autorisation a été accordée pour	39,450 »
b. Par la loi du 8 mai 1861, il a été ouvert au Département de la Guerre un crédit extraordinaire de 15,561,170 francs, pour exécution de travaux se rapportant : 1^o à l'art. 20 du Budget de ce Département (<i>Matériel de l'artillerie</i>), 14,461,170 francs; 2^o à la mise hors d'état de défense de quelques enceintes fortifiées (art. 21 du même Budget) <i>Matériel du génie</i>, 1,100,000 francs. Ensemble 15,561,170 francs. Par l'art. 2 ce crédit extraordinaire (15,561,170 francs) sera disponible pendant les exercices 1861 à 1865 in-	
A REPORTER. . . fr.	35,016,400 »
	10

REPORT. . . fr. 35,016,400 »

clus. — Sa répartition entre ces divers exercices se fera par arrêtés royaux. Il sera couvert par les ressources ordinaires.

Par l'art. 1^{er} de la loi du 10 mars 1866, le crédit de 14,461,170 francs alloué par la loi du 8 mai 1861, pour la transformation du matériel de l'artillerie, restera disponible pendant les exercices 1866, 1867 et 1868, et sa répartition entre ces divers exercices se fera par arrêtés royaux. L'art. 2 porte : Il sera rendu chaque année à la Législature un compte détaillé de l'emploi des fonds compris dans la présente loi, lors de la présentation du Budget de la Guerre. De 1861 à 1865 inclusivement, il a été imputé sur le crédit de 14,461,170 francs, rattaché à l'art. 20 du Budget (*Matériel de l'artillerie*), une somme de fr. 12,551,254 34 c^{ts}. Quant au crédit de 1,100,000 francs pour le matériel du génie, il est entièrement absorbé.

1 ^o Par arrêté royal du 16 novembre 1866, n° 332, <i>Moniteur</i> du 22, n° 326, le Ministre de la Guerre a été autorisé à prélever sur le crédit de 14,461,170 francs, une somme de	100,000 »
2 ^o Par arrêté royal du 22 janvier 1867, n° 420, <i>Moniteur</i> du 26, n° 26, une même autorisation a été accordée pour.	150,000 »
3 ^o Par arrêté royal du 15 mars 1867, <i>Moniteur</i> du 21, n° 80, une même autorisation a été accordée pour.	40,500 »
La Législature est saisie d'un projet de loi de crédit supplémentaire au Département de la Guerre, pour pourvoir à des dépenses faites sans crédit législatif, ci	5,653,300 »

ENSEMBLE. . . fr. 39,099,630 »

dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1867, en exécution de l'art. 30 de la loi du 15 mai 1846, ci 803 18

RESTE. . . fr. 39,098,826 82

H. Le Budget du Département des Finances a été fixé par la loi du 26 décembre 1865, *Moniteur* du 28, n° 362, à. 12,806,900 »

Par l'art. 1^{er} de la loi du 4 juin 1866, *Moniteur* du 7, n° 158, il a été alloué à ce Département un crédit supplémentaire de 86,206 21

ENSEMBLE. . . fr. 12,893,106 21

dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1867, en exécution de l'art. 30 de la loi du 15 mai 1846, ci 5,548 80

RESTE. . . fr. 12,887,557 41

I. Par la loi du 8 août 1865, *Moniteur* du 15, n° 227, le Budget des Non-Valeurs et Remboursements a été fixé à la somme de 737,200 »

ANNEXE N° 3.



ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES DE L'EXERCICE 1867,

AU 1^{er} JANVIER 1868.



ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
IMPÔTS.		
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.		
Foncier		18,886,290 »
Personnel		11,400,000 »
Patentes		4,488,000 »
Droit de débit des boissons alcooliques.		1,450,000 »
— des tabacs		245,000 »
Redevances sur les mines		400,000 »
Douanes		15,020,000 »
Accises	Sel et eau de mer	5,400,000 »
	Vins étrangers	2,080,000 »
	Eau-de-vie étrangère	"
	— indigène	7,540,000 »
	Bières et vinaigres	8,840,000 »
	Sucres	3,920,000 »
Garantie. — Droits de marque des matières d'or et d'argent		300,000 »
Recettes di- verses	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État	40,000 »
	Recettes extraordinaires et accidentelles, etc.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.		
Enregistrement		14,750,000 »
Grefte.		285,000 »
Hypothèques		2,700,000 »
Successions		10,000,000 »
Droits de mutation en ligne directe.		1,800,000 »
Droits dus par les époux survivants.		200,000 »
Timbres		3,025,000 »
Naturalisations		5,000 »
Amendes en matière d'impôts		180,000 »
— de condamnation en matières diverses		150,000 »
A REPORTER. fr.		112,004,290 »

recettes de l'exercice 1867, au 1^{er} janvier 1868.

RECETTES PROBABLES.	RECOUVREMENTS effectifs en 1867.	RESTE A RECOUVREMENT au 1 ^{er} janvier 1868.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations.	
18,886,292 22	18,239,070 53	647,221 69	•	2 22	
11,452,014 25	10,726,870 81	725,143 42	•	52,014 25	
4,215,986 84	3,920,199 25	295,787 59	272,015 16	•	
1,140,820 25	1,320,962 60	110,857 56	9,170 75	•	
230,116 75	215,575 85	14,540 90	14,885 25	•	
846,357 22	844,544 54	1,812 68	•	446,357 22	
14,005,126 90	14,005,126 90	•	•	985,126 90	
5,751,804 35	5,751,804 35	•	•	551,804 35	
2,351,662 15	2,351,662 15	•	•	251,662 15	
•	•	•	•	•	
8,886,124 18	8,721,785 26	164,338 92	•	1,546,124 18	
8,595,091 56	8,594,854 99	236 57	444,908 44	•	
4,486,875 74	4,450,432 57	27,443 17	•	566,875 74	
254,779 01	254,779 01	•	45,220 00	•	
900 •	726 54	175 46	25,528 05	•	
15,571 95	15,571 95	•			
16,755,074 64	16,755,074 64	•	•	2,005,074 64	
344,471 85	344,471 85	•	•	59,471 85	
3,091,865 09	3,091,865 09	•	•	591,865 09	
11,880,345 05	11,747,790 66	132,554 59	•	1,880,345 05	
1,732,000 •	1,727,153 85	4,846 17	68,000 •	•	
217,662 65	205,594 73	12,067 92	•	17,662 65	
4,286,661 67	4,158,950 97	127,710 70	•	561,661 67	
500 •	500 •	•	4,500 •	•	
271,416 85	242,914 18	28,502 67	•	91,416 85	
161,916 00	161,916 00	•	•	11,916 00	
119,959,435 31	117,655,177 59	2,284,257 81	882,253 64	8,817,378 95	

Suite de l'état de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
REPORT. fr.	112,004,200 »
PÉAGES.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Rivières et canaux	2,000,000 »
Routes appartenant à l'État	30,000 »
TRAVAUX PUBLICS.	
Produits des postes.	3,717,000 »
MARINE.	
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	460,000 »
CAPITAUX ET REVENUS.	
TRAVAUX PUBLICS.	
Chemins de fer	58,000,000 »
Télégraphe électrique.	1,000,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Domaines (valeurs capitales).	950,000 »
Forêts.	1,000,000 »
Dépendances des chemins de fer.	90,000 »
Établissements et services régis par l'État.	200,000 »
Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires	1,100,000 »
Revenus des domaines.	550,000 »
TRAVAUX PUBLICS.	
Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes	24,000 »
PRISONS.	
Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets)	130,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	950,000 »
— des actes des commissariats maritimes.	55,000 »
— des droits de chancellerie.	3,500 »
— des droits de pilotage	710,000 »
— des droits de fanal.	170,000 »
Chemin de fer rhénan. — Dividendes.	252,500 »
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale	400,000 »
A REPORTER. fr.	163,776,200 »

recettes de l'exercice 1867, au 1^{er} janvier 1868.

RECETTES PROBABLES.	RECouvreMENTS effectués. en 1867.	RESTE à RECOURIR au 1 ^{er} janvier 1868.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations.	
119,939,455 51	117,053,177 50	2,284,257 81	882,233 64	8,817,578 95	
1,804,337 78	1,674,469 34	129,868 44	195,642 22	•	
12,000 "	11,535 42	466 58	18,000 "	"	
3,850,635 "	3,850,635 "	"	"	133,635 "	
413,376 76	413,376 76	"	46,625 24	"	
36,500,000 "	36,500,000 "	"	1,500,000 "	"	
1,080,000 "	1,080,000 "	"	"	80,000 "	
1,606,757 80	1,174,456 03	432,321 77	"	636,757 80	
855,570 82	810,204 32	45,085 50	144,620 18	"	
166,211 93	165,595 75	816 20	"	76,211 93	
357,828 47	184,107 20	173,721 27	"	157,828 47	
1,258,938 68	1,255,760 80	25,177 88	"	158,938 68	
868,071 59	579,597 27	288,474 32	"	318,071 59	
46,596 79	46,596 79	"	"	22,596 79	
105,789 85	87,495 18	16,294 67	26,210 15	"	
565,478 08	565,478 08	"	584,521 92	"	
70,400 83	70,400 83	"	"	15,400 83	
4,235 "	4,008 50	226 50	"	735 "	
929,559 06	929,559 06	"	"	219,559 06	
248,775 14	248,775 14	"	"	78,775 14	
48,252 27	48,252 27	"	184,247 75	"	
295,920 34	"	295,920 34	104,079 66	"	
171,026,000 50	167,335,349 22	3,690,651 28	3,486,178 74	10,735,889 24	

Suite de l'état de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
REPORT. fr.	163,776,290 »
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ALICISES.	
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	9,000 »
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.	100,000 »
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle.	20,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Reliquats de comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables	15,000 »
Recouvrement d'avances faites par les divers Départements	350,000 »
PRISONS.	
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	1,250,000 »
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier	25,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle.	20,000 »
Recettes accidentelles	100,000 »
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées.	80,000 »
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	1,000 »
Recette du chef d'ordonnances prescrites	40,000 »
Produit des ventes de biens domaniaux autorisées par la loi du 5 février 1845	»
TOTAUX. fr.	
	166,046,290 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.	
Part contributive de la ville d'Anvers dans les travaux d'agrandissement de cette ville et la continuation des travaux de défense (art. 2 de la loi du 8 septembre 1859), 2 ^e terme	5,000,000 »
Partie du produit de l'emprunt de 45 millions de francs, à 4 1/2 p. 0/0, autorisé par la loi du 8 septembre 1859, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir, et qui sont rattachées au présent exercice, savoir :	
Loi du 8 septembre 1859.	78,750 04
Loi du 2 juin 1861.	202,113 78
Partie du produit de l'emprunt de 60 millions de francs à 4 1/2 p. 0/0, autorisé par la loi du 28 mai 1865, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir, et qui sont rattachées au présent exercice.	10,262,559 82
Complément de la somme portée en recette au compte de l'exercice 1865, comme ayant été réalisée en plus que le capital nominal de l'emprunt du 28 mai 1865, et laquelle est attribuée au Trésor	207 50
Produit de la fabrication de monnaies divisionnaires d'argent, en vertu de la loi du 7 mars 1867.	500,000 »
Produit de la vente des 4000 actions du chemin de fer rhénan acquises en vertu de la loi du 1 ^{er} mai 1840	3,093,093 92
Quotes-parts payés par les États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 15 juin 1865.	703,672 04
REPORT A L'EXERCICE 1867 (art. 51 de la loi sur la comptabilité de l'État) :	
Des fonds affectés à des dépenses spéciales restés disponibles au 31 décembre 1866. (Partie du produit de l'emprunt du 20 décembre 1851)	197,765 20
TOTAUX. fr.	
	20,998,163 26
	166,046,290 »
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	
	187,044,453 26

recettes de l'exercice 1867, au 1^{er} janvier 1868.

RECETTES PROBABLES.	RECouvreMENTS effectués en 1867.	RESTE A RECOURIR au 1 ^{er} janvier 1868.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations.	
171,026,000 50	167,555,549 22	3,690,651 28	3,486,178 74	10,735,880 24	
9,000 "	9,000 "	"	"	"	
197,500 "	186,235 "	11,245 "	"	57,500 "	
51,998 28	51,998 28	"	"	11,998 28	
9,125 85	5,079 99	6,045 86	5,874 15	"	
615,185 15	579,671 59	55,511 56	"	65,185 15	
727,776 10	653,859 36	95,916 74	522,225 00	"	
22,940 "	19,376 "	3,564 "	2,060 "	"	
17,525 07	17,525 07	"	2,474 95	"	
522,757 09	522,757 00	"	"	422,757 09	
80,286 15	45,526 40	54,759 75	"	286 15	
505 51	505 51	"	496 49	"	
54,502 05	54,502 05	"	5,697 95	"	
278 69	278 69	"	"	278 69	
173,205,176 44	169,410,482 25	3,875,694 19	4,025,006 16	11,273,892 60	
5,000,000 "	5,000,000 "	"	"	"	
(¹) 78,750 94	78,750 94	"	"	"	
(¹) 202,115 78	202,115 78	"	"	"	
(²) 10,262,559 82	10,262,559 82	"	"	"	
207 50	207 50	"	"	"	
750,000 "	750,000 "	"	"	250,000 "	
5,995,095 92	5,995,095 92	"	"	"	
(³) 765,672 04	765,672 04	"	"	"	
197,765 26	197,765 26	"	"	"	
21,248,165 26	21,248,165 26	"	"	250,000 "	
173,205,176 44	169,410,482 25	3,875,694 19	4,025,006 16	11,273,892 60	
194,545,550 70	190,667,645 51	3,875,694 19	4,025,006 16	11,523,892 60	
			7,498,886 44		

OBSERVATIONS.

(¹) L'emprunt de 45 millions de francs, à 4 1/2 p. %, contracté en vertu de la loi du 8 septembre 1859, a été affecté, pour une somme de 37,800,000 francs, à couvrir une portion équivalente des dépenses spéciales qui font l'objet de l'article 1^{er} de cette loi, et pour une somme de 7,200,000 francs aux dépenses de même nature, autorisées par la loi du 2 juin 1861.

Sur la somme de fr. 37,800,000 »

Il a été dépensé et rattaché :

Aux exercices 1859 à 1865	fr. 55,628,093 97
A l'exercice 1866	86,309 26
— 1867	78,750 94

ENSEMBLE. fr. 55,793,154 17

Et au 1^{er} janvier 1868, il restait disponible une somme de fr. 2,006,843 83

Sur la somme de fr. 7,200,000 »

Il a été dépensé et rattaché :

Aux exercices 1861 à 1865.	fr. 6,159,155 50
A l'exercice 1866	557,918 21
— 1867	202,115 78

ENSEMBLE. fr. 6,899,165 49

De sorte que, au 1^{er} janvier 1868, il restait disponible une somme de fr. 500,854 51

(²) L'emprunt à 4 1/2 p. %, contracté en vertu de la loi du 28 mai 1865, a été affecté aux dépenses autorisées par la loi du 8 juillet de la même année, jusqu'à concurrence d'une somme de 60 millions de francs.

Les titres créés pour la réalisation de cet emprunt s'élèvent à un capital nominal de 59,525,000 francs, dont l'émission, à divers taux, a produit une somme de fr. 60,000,295 03 c^s.

Il a donc été réalisé en plus que la somme nécessaire pour couvrir les dépenses, une différence de fr. 295 03 c^s, qui a été portée en recette au profit du Trésor, savoir :

En 1865	87 55
En 1867	207 50

Fr. 295 03

Les dépenses faites sur les 60 millions de francs, réservés à cette fin, se sont élevées :

En 1865, à	fr. 2,706,836 22
En 1866, à	16,402,978 06
En 1867, à	10,262,559 82

ENSEMBLE. fr. 29,572,574 10

De sorte qu'au 1^{er} janvier 1868, il restait disponible. fr. 50,627,625 90

Fr. 60,000,000 »

(³) Les sommes payées par les puissances, en 1867, sont celles qui suivent :

France, 4 ^e annuité	540,005 20
Oldenbourg, 4 ^e annuité	22,400 »
États-Unis d'Amérique, 3 ^e annuité.	542,650 19
Italie, 4 ^e annuité	58,618 65

TOTAL. fr. 763,672 04

ANNEXE N° 4.



ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1867,

AU 31 DÉCEMBRE 1867,

COMPRENANT LES TRANSFERTS DES EXERCICES 1865 A 1866.

ETAT de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1867.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS LÉGISLATIFS.			
	BUDGET primitif.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	SOMMES TRANSFÉRÉES des exercices 1863, 1864, 1865 et 1866. (Art. 30 de la loi de comp- tabilité et 263 de l'arr. royal du 15 nov. 1859.)
SOMMES TRANSFÉRÉES				
Département de l'Intérieur.				3,811 42
SOMMES TRANSFÉRÉES				
Département des Travaux publics.				15,215 52
SOMMES TRANSFÉRÉES				
Département des Travaux publics.				148,780 19
— de l'Intérieur.				111,554 08
— de la Justice				499 10
— de la Guerre				157,165 47
Dettes publiques.				99,557 05
				517,356 49
SOMMES TRANSFÉRÉES				
Dettes publiques.				257,946 .
Département des Travaux publics.				359,642 74
— de la Justice				215,248 35
— des Affaires Étrangères.				11,441 20
— des Finances				5,548 80
— de la Guerre				805 18
— de l'Intérieur.				7,842 28
				858,472 56

au 31 décembre 1867, comprenant les transferts des exercices 1863 à 1866.

SOMMES Inscrites et dont le paiement a été autorisé PAR LA TRÉSORERIE.	RESTANTS disponibles SUR LES CRÉDITS au 31 décembre 1867.	OBSERVATIONS.
---	--	----------------------

DE L'EXERCICE 1863.

"	5,811 42	Transfert approuvé par la Cour des comptes, le 6 décembre 1867.
---	----------	---

DE L'EXERCICE 1864.

"	15,215 52	Transfert approuvé par la Cour des comptes, le 6 décembre 1867.
---	-----------	---

DE L'EXERCICE 1865.

24,356 80	124,425 35	Transfert approuvé le 6 décembre 1867.
"	111,554 08	Id. id. même date.
"	490 10	Id. id. le 8 novembre 1867.
59,085 90	97,170 48	Id. id. même date.
99,557 65	"	Id. id. le 5 novembre 1867.
183,680 50	335,655 09	

DE L'EXERCICE 1866.

"	257,946 "	Deux transferts approuvés le 5 novembre 1867.
60,747 61	298,895 13	Transfert approuvé le 6 décembre 1867.
129,650 18	85,589 17	Id. id. le 8 novembre 1867.
450 88	11,001 32	Id. id. le 3 décembre 1867.
4,161 60	1,587 20	Id. id. le 5 novembre 1867.
451 87	571 31	Id. id. le 8 novembre 1867.
"	7,842 28	Deux transferts approuvés les 4 et 11 février 1868.
105,440 14	663,032 41	

Suite de l'état de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1867,

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS LÉGISLATIFS.			
	BUDGET primitif.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	RESTE.
BUDGETS DE				
Dette publique.	44,028,919 18	"	"	44,028,919 18
Dotations. — Liste civile	3,500,000 "	"	"	3,500,000 "
— Dotation de S. A. R. le comte de Flandre	150,000 "	34,166 66	"	184,166 66
— Sénat	60,000 "	"	"	60,000 "
— Chambre des Représentants	640,518 92	"	"	640,518 92
— Cour des Comptes	184,370 "	"	"	184,370 "
Département de la Justice	15,473,768 "	82,000 "	"	15,555,768 "
— des Affaires étrangères.	3,310,392 "	20,012 55	"	3,330,404 55
— de l'Intérieur	12,087,185 59	978,552 "	"	13,065,717 59
— des Travaux publics	38,416,875 "	"	"	38,416,875 "
— de la Guerre	54,900,000 "	1,600,000 "	"	56,500,000 "
— des Finances	12,884,800 "	348,510 92	"	13,233,310 92
Non-Valeurs et Remboursements.	737,200 "	92 46	"	737,292 46
TOTAUX. . . . fr.	160,774,028 40	5,063,314 59	"	160,837,343 08

au 31 décembre 1867, comprenant les transferts des exercices 1863 à 1866.

SOMMES inscrites et dont le paiement a été autorisé PAR LA TRÉSORERIE.	RESTANTS disponibles SUR LES CRÉDITS, au 31 décembre 1867.	OBSERVATIONS.
L'EXERCICE 1867.		
37,269,547 25	7,559,371 95	Fixé par la loi du 24 décembre 1866, <i>Moniteur</i> du 25, n° 359.
5,500,000 "	"	
184,166 00	"	
50,344 84	9,655 66	A Voir d'autre part.
504,964 83	135,554 09	
180,595 "	3,775 "	
12,474,025 28	3,080,842 72	B. Id.
2,546,421 00	784,283 46	C. Id.
10,995,949 95	2,069,767 44	D. Id.
32,390,782 23	6,026,092 77	Fixé par la loi du 23 mars 1867, <i>Moniteur</i> du 29, n° 88.
35,600,954 69	899,045 31	E. Voir d'autre part.
1,495,588 02	11,737,722 90	F. Id.
5,027 74	734,264 72	G. Id.
136,906,907 06	32,840,376 02	

OBSERVATIONS.

A. Le Budget des Dotations a été fixé par la loi du 28 décembre 1866, <i>Moniteur</i>	
du 29, n° 363, à	4,554,888 92
Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 10 mars 1867, <i>Moniteur</i> du 23, n° 82, la dotation annuelle allouée à S. A. R. le Comte de Flandre, est portée à 200,000 francs, à partir de la date de son mariage. L'augmentation pour 1867 a été de	
	34,166 66
	Fr. 4,569,053 38
B. Le Budget du Département de la Justice a été fixé par la loi du 23 décembre 1866, <i>Moniteur</i> du 30, n° 364, à	
	15,473,768 »
Par l'art. 2 de la loi du 31 mars 1867, <i>Moniteur</i> du 3 avril 1867, n° 93, le Budget des dépenses de ce Département a été augmenté de	
	82,000 »
	Fr. 15,555,768 »
C. Le Budget du Département des Affaires Étrangères a été fixé par la loi du 25 décembre 1866, <i>Moniteur</i> du 1^{er} janvier 1867, n° 1, à	
	3,510,392 »
Par arrêté royal du 1 ^{er} novembre 1867, pris en exécution de l'art. 2 de la loi précitée, il est transféré du Budget de l'exercice 1866, au Budget de 1867, une somme de	
	20,012 55
	Fr. 3,530,404 55
D. Le Budget du Département de l'Intérieur a été fixé par la loi du 27 décembre 1866, <i>Moniteur</i> du 28, n° 362, à	
	12,087,185 59
1 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 9 mars 1867, <i>Moniteur</i> du 10, n° 69, ce Budget a été augmenté de	
	660,000 »
2 ^o Par l'art. 2 de la loi du 6 juin 1867, <i>Moniteur</i> du 7, n° 158, il a été augmenté de	
	318,552 »
	Fr. 15,065,717 39
E. Le Budget du Département de la Guerre a été fixé par la loi du 26 mars 1867, <i>Moniteur</i> du 29, n° 88, à	
	54,900,000 »
a. Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 21 avril 1864, <i>Moniteur</i> du 24, n° 115, il a été ouvert à ce Département un crédit de 449,430 francs à couvrir par pareille somme provenant de la vente de fusils hors d'usage, et entrée dans les caisses de l'État. Cette somme à ajouter à l'art. 20 du Budget.	
Par l'art. 2 de la même loi, ce crédit sera disponible pendant les exercices 1864, 1865, 1866 et 1867, et la répartition entre ces exercices se fera par arrêtés royaux. En exécution de cette disposition, il a été imputé sur les exercices 1864, 1865 et 1866, une somme de 349,430 francs.	
Par arrêté royal du 15 avril 1867, n° 520, le Ministre de la Guerre est autorisé à prélever sur ce crédit, en augmentation de l'art. 20 (<i>Matériel de l'artillerie</i>), la somme restante de	
	100,000 »
b. Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 10 mars 1866, le crédit de 14,461,170 francs, alloué par la loi du 8 mai 1861, restera disponible pendant les exercices 1867 et 1868. Sa répartition se fera par arrêtés royaux.	
De 1861 à 1866, il a été imputé une somme de fr. 12,641,734 34 c ^s .	
1 ^o Par arrêté royal du 3 juillet 1867, n° 618, <i>Moniteur</i> du 9, n° 190, le Mi-	
A REPORTER . . . fr. 55,000,000 »	

REPORT. fr. 35,000,000 »

ministre de la Guerre est autorisé à prélever sur le crédit de 14,461,170 francs,
 en augmentation de l'art. 20 du Budget, une somme de 1,000,000 »
 2° Par arrêté royal du 14 novembre 1867, n° 734, *Moniteur* du 17, n° 321,
 il est autorisé à prélever 500,000 »
 Fr. 36,500,000 »

F. Le Budget du Département des Finances a été fixé par la loi du 24 décembre
 1866, *Moniteur* du 25, n° 359, à 12,884,800 »
 1° Par l'art. 1^{er} de la loi du 12 mars 1867, *Moniteur* du 14, n° 73, il est
 ouvert à ce Département un crédit destiné à mettre le Gouvernement à
 même d'exécuter un arrêt de la Cour d'appel de Gand, du 3 mai 1866, en
 cause de la province de Hainaut contre l'État, au sujet des intérêts de
 l'encaisse de 1830, ci 229,215 58
 2° Par l'art. 1^{er} de la loi du 28 décembre 1867, *Moniteur* du 31, n° 365, des
 crédits supplémentaires sont alloués à ce Département, à charge de divers
 articles du Budget, jusqu'à concurrence de 119,297 34
 Fr. 13,233,310 92

G. Le Budget des Non-Valeurs et Remboursements a été fixé par la loi du 24 dé-
 cembre 1866, *Moniteur* du 25, n° 359, à. 737,200 »
 Par l'art. 1^{er} de la loi du 28 décembre 1867, *Moniteur* du 31, n° 365, il a
 été alloué pour ce Budget, un crédit de 92 46
 Fr. 737,292 46

ANNEXE N° 5.

ÉTAT

DES

CRÉDITS ALLOUÉS POUR DES TRAVAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE.

(SERVICES SPÉCIAUX.)

Situation au 1^{er} janvier 1868.

ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1868.
		1865 ET ANNÉES antérieures.	1866.	1867.	
Département des Travaux publics.					
<i>Canal de Selsaete à la mer du Nord, entre St-Laurent et Damme.</i>					
Loi du 4 juin 1850.	130,000 "	121,442 25	"	"	8,557 75
Loi du 20 décembre 1851 :					
5 ^e Amélioration de l'écoulement des eaux de l'Es- caut	1,500,000 "	1,192,540 70	100,683 04	107,765 26	"
Loi du 12 mars 1856 :					
Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la 9 ^{me} écluse et la Sambre canalisée	214,000 "	214,000 "	"	"	"
<i>Payements de créances relatives à la construction du chemin de fer de l'État.</i>					
Loi du 19 décembre 1857	255,000 "				
Excédant de crédit sans emploi, à an- nuler, ci	185 00				
RESTE. . fr.	254,814 91	250,658 01	"	4,156 "	"
Loi du 1 ^{er} juillet 1858 :					
Élargissement et approfondissement de la première section des canaux de la Campine, et élargisse- ment de la tête d'écluse de Bocholt	50,000 "	38,516 44	"	"	11,483 56
Département de la Justice.					
<i>Continuation des travaux de l'église de Laeken.</i>					
Loi du 3 juin 1850.	400,000 "	318,714 90	81,285 10	"	"
A REPORTER. . . . fr.	2,548,814 91	2,135,882 20	190,970 14	201,921 26	20,041 31

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1868.
		1863 ET ANNÉES antérieures.	1866.	1867.	
REPORT. fr	2,548,814 91	2,155,882 90	190,970 14	201,921 26	20,041 31
Loi du 8 septembre 1859 et arrêtés royaux du 26 décembre 1861, n° 1, et du 5 novembre 1862, n° 5 :					
Département des Travaux publics.					
§ 5. Approfondissement du canal de Gand à Bruges :					
Partie imputable sur l'emprunt (Art. 1 ^{er}) 1,540,000	2,105,000 "	690,365 59	4,700 80	480 "	1,409,455 81
Idem sur les ressources ordi- naires. (Art. 4) 765,000					
§ 5. Amélioration du port d'Ostende :					
Partie imputable sur l'emprunt (Art. 1 ^{er}) 650,000	1,245,000 "	1,047,175 94	232 52	37,511 55	160,260 41
Idem sur les ressources ordi- naires (Art. 4.) 595,000					
§ 6. Travaux de canalisation de la Lys. (Art. 1 ^{er}).	500,000 "	275,500 60	"	5,804 79	18,894 61
§ 7. Approfondissement de la Sambre dans la partie comprise entre Mornimont et la frontière de France :					
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er}) 1,000,000	1,600,000 "	1,528,095 03	76,018 44	172,291 67	25,596 86
Idem sur les ressources ordi- naires. (Art. 4.) 600,000					
§ 8. Amélioration du régime de la grande Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Nieupoort, par Furnes, à la frontière de France :					
Partie imputable sur l'emprunt (Art. 1 ^{er}) 900,000	1,450,000 "	586,554 97	41,559 42	25,408 71	996,696 90
Idem sur les ressources ordi- naires. (Art. 4) 550,000					
§ 9. Amélioration du régime des eaux de la Dendre :					
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er}) 1,500,000	2,500,000 "	2,500,000 "	"	"	"
Idem sur les ressources ordi- naires. (Art. 4.) 1,000,000					
§ 10. Travaux à exécuter à l'Escaut supérieur, dans le but d'améliorer l'écoulement des eaux, la navigation et le halage :					
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er}) 550,000	900,00 "	994 50	55 "	47,057 44	851,915 06
Idem sur les ressources ordi- naires. (Art. 4.) 550,000					
A REPORTER. fr.	12,648,814 91	8,564,146 63	515,556 12	400,275 20	5,480,856 06

*Suite de l'état des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1868.
		1865 ET ANNÉES antérieures.	1866.	1867.	
REPORT. . . . fr.	12,048,814 91	8,564,146 65	515,556 12	490,275 20	5,480,856 96
Département des Travaux publics. (Suite.)					
§ 12. Travaux de raccordement de routes, tant au chemin de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés :					
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er}) 500,000	1,000,000 "	972,555 90	15,555 28	5,888 82	8,000 "
Idem sur les ressources ordi- naires. (Art. 4.) 500,000					
§ 15. Parachèvement du chemin de fer de l'État.					
Voies 1,000,000	12,215,000 "	12,215,000 "	"	"	"
Doubles voies. 450,000					
Stations et dép. 5,400,000					
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er}) 4,850,000	12,215,000 "	12,215,000 "	"	"	"
Idem sur les ressources ordinaires. (Art. 4.) 7,365,000					
§ 14. Transfert, rue de la Loi, des Ministères de la Justice et des Travaux publics :					
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er}) 700,000	1,250,000 "	1,250,000 "	"	"	"
Idem sur les ressources ordi- naires. (Art. 4.) 550,000					
Département de la Justice.					
§ 15. Part de l'État dans les frais de construction d'un nouveau Palais de justice à Bruxelles :					
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er}) 1,200,000	2,000,000 "	1,924,291 89	28,991 75	46,716 56	"
Idem sur les ressources ordi- naires (Art. 4.) 800,000					
Département de l'Intérieur.					
§ 16. Agrandissement du Palais royal à Bruxelles :					
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er}) 675,000	1,775,000 "	1,194,326 15	258,708 76	219,970 44	121,994 05
Idem sur les ressources ordi- naires. (Art. 4.) 1,100,000					
A REPORTER. . . . fr.	30,888,814 91	25,920,520 57	506,791 91	760,850 82	5,010,851 61

*Suite de l'état des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1868.
		1868 ET ANNÉES antérieures.	1866.	1867.	
REPORT. . . fr.	50,888,814 91	25,920,520 57	596,791 91	760,850 82	5,610,851 61
Département de l'Intérieur. (Suite.) —					
§ 17. Travaux de restauration et d'appropriation du Palais de Liège. (Art 1 ^{er}).	500,000 "	279,985 96	20,014 04	"	"
§ 19. Subsidés destinés à des travaux d'amélioration du régime de la Vesdre et de la Mandel, dans un intérêt industriel et hygiénique. (Art. 1 ^{er}). . .	500,000 "	85,112 55	20,000 "	"	594,887 45
Département des Travaux publics. —					
Loi du 6 juillet 1860 :					
Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut	10,000 "	8,479 56	17 16	240 "	1,265 28
Département de la Justice. —					
Loi du 9 janvier 1861 :					
Continuation de la construction de l'église monu- mentale de Lacken	50,000 "	"	47,665 57	2,356 65	"
Département de l'Intérieur. —					
Loi du 2 juin 1861 :					
§ 1. Acquisitions d'œuvres d'art an- ciennes 250,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 47 00					
RESTE. . fr. 249,952 91	249,952 91	254,952 91	15,000 "	"	"
§ 2. Acquisitions pour la galerie des plâtres du Musée royal de peinture et de sculpture	25,000 "	6,000 "	4,000 "	5,000 "	10,000 "
§ 5. Création d'une section ethnologique belge au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'ar- tillerie 50,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 16 00					
RESTE. . fr. 40,985 91	40,985 91	40,255 91	750 "	"	"
§ 6. Agrandissement et restauration du monument de la porte de Hal, servant au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie	250,000 "	2,500 "	"	"	247,500 "
A REPORTER. . . . fr.	52,525,751 75	26,586,585 46	704,256 48	768,427 45	4,264,502 54

*Suite de l'état des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1868.
		1863 ET ANNÉES antérieures.	1866.	1867.	
REPORT. . . . fr.	32,323,751 73	20,580,585 46	704,230 48	768,427 45	4,264,502 34
Département des Travaux publics.					
Loi du 2 juin 1861 :					
§ 2. Établissement d'un port de refuge et construction d'écluses à Blankenberghe	1,500,000 "	701,825 53	515,186 09	182,155 21	300,834 51
§ 3. Travaux d'amélioration du port de Nieupoort	200,000 "	102,507 91	17,731 32	10,960 37	"
§ 6. Construction du canal de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor	1,000,000 "	1,000,000 "	"	"	"
§ 7. Exécution, par la ville de Liège, des travaux incombant au Gouvernement, à charge, par la ville, d'exécuter ces travaux en même temps que ceux projetés par elle pour l'établissement d'un quai avec port et abordage, dans la traverse de cette ville	225,000 "	"	225,000 "	"	"
Département de l'Intérieur.					
§ 8. Acquisition de terrains et dépenses de construction d'un établissement pour le tir national, subsides pour l'établissement d'autres tirs 300,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 5 99					
RESTE. " . fr. 290,996 01	290,996 01	290,996 01	"	"	"
Département des Travaux publics.					
Loi du 10 mai 1862 :					
Extension et amélioration du matériel d'exploitation des chemins de fer de l'État, et remplacement des ponts provisoires établis sur la Sambre	5,800,000 "	5,740,061 26	140,938 74	"	"
Loi du 6 août 1862 :					
Reconstruction partielle du mur de quai s'étendant sur la rive gauche de l'Ourthe, depuis le pont de Lonzow jusqu'au pont d'Amercœur à Liège, et consolidation de la partie à conserver de ce mur de quai	230,000 "	202,226 90	5,270 84	"	24,403 26
Loi du 6 août 1862 :					
Extension des lignes et des appareils télégraphiques.	325,000 "	325,000 "	"	"	"
A REPORTER. . . . fr.	42,002,747 74	35,027,005 13	1,415,373 27	070,541 25	4,580,830 11

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1868.
		1865 ET ANNÉES antérieures.	1866.	1867.	
REPORT. . . . fr.	42,002,747 74	35,027,003 15	1,415,575 27	970,541 23	4,589,850 11
Département de l'Intérieur.					
Loi du 8 août 1862 :					
Amélioration et complément de l'armement de la garde civique 160,040 "					
Excédant de crédit sans emploi, à an- nuler 26 04					
RESTE. . fr. 160,015 96	160,015 96	159,916 56	97 40	"	"
Département des Travaux publics.					
Loi du 14 août 1862 (Art. 1 ^{er}) :					
1 ^{re} Construction d'un chemin de fer direct de Bru- xelles à Louvain, par Cortenberg.	3,000,000 "	3,000,000 "	"	"	"
3 ^e Élargissement de la 2 ^e section et achèvement de la 5 ^e section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.	510,000 "	510,000 "	"	"	"
4 ^e Amélioration du port de Nieupoort	500,000 "	"	"	7,089 59	292,910 61
5 ^e Canalisation de la Meuse, depuis l'embouchure de la Sambre à Namur, jusqu'à la limite supérieure du bassin houiller de Chokier	1,400,000 "	1,400,000 "	"	"	"
6 ^e Complément des travaux destinés à relier les char- bonnages et établissements industriels à l'aval de Liège avec le canal de Liège à Maestricht. . .	600,000 "	600,000 "	"	"	"
7 ^e Construction du canal de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor	1,000,000 "	484,884 14	169,242 15	289,610 90	56,262 55
8 ^e Établissement d'une branche de raccordement entre le canal de Bruges à Gand et le bassin de commerce dans la dernière de ces deux villes .	500,000 "	497,055 70	2,944 50	"	"
9 ^e Canalisation de la Mandel, depuis la Lys jusqu'à Roulers.	1,000,000 "	720,001 85	279,098 17	"	"
10 ^e Achèvement des stations et de leurs dépendances et prolongement du quai du Rhin, à Anvers. . .	3,000,000 "	2,626,425 27	37,504 57	227,612 22	88,569 94
Loi du 14 août 1862 (Art. 2) :					
Subside pour la souscription d'actions de la Société concessionnaire d'un canal à grande section, for- mant jonction de la Lys à l'Yperlée.	2,800,000 "	"	400,000 "	400,000 "	2,000,000 "
Loi du 26 décembre 1862 :					
Exécution de travaux publics d'utilité communale dans les localités atteintes par la crise de l'industrie cotonnière.	500,000 "	500,000 "	"	"	"
A REPORTER. . . . fr.	56,772,761 70	45,526,184 65	2,524,140 84	1,894,855 74	7,027,575 49

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1868.
		1865 ET ANNÉES antérieures.	1866.	1867.	
REPORT. . . . fr.	56,772,761 70	45,526,184 65	2,524,140 85	1,804,855 74	7,027,573 49
Département des Travaux publics.					
Loi du 1 ^{er} juin 1865 :					
1 ^{re} Continuation des travaux d'amélioration du régime de la Dendre	2,000,000 "	1,825,364 53	174,435 67	"	"
2 ^e Continuation de la canalisation de la Meuse, depuis l'embouchure de la Sambre, à Namur, jusqu'à la limite supérieure du bassin houiller de Chokier.	1,400,000 "	1,400,000 "	"	"	"
3 ^e Exécution de travaux de défense des ouvrages du port d'Ostende et de ses abords, et de la côte, contre l'action de la mer	550,000 "	550,000 "	"	"	"
4 ^e Exécution de divers travaux d'amélioration et d'ornementation à la salle des séances du Sénat	120,000 "	120,000 "	"	"	"
Département des Finances.					
Loi du 15 juin 1865 :					
Prix de rachat du péage de l'Escaut, intérêts et frais y relatifs	58,400,000 "	50,037,885 01	8,302,110 90	"	"
Département des Affaires Étrangères.					
Loi du 21 avril 1864 :					
Achat, location et réparation de bateaux à vapeur pour le service entre Ostende et Douvres.	718,437 50				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	1 81				
RESTE. . fr. 718,435 69	718,435 69	718,435 69	"	"	"
Département des Travaux publics.					
Loi du 21 avril 1864 :					
ART. 5. Chemin de fer. Renouvellement extraordinaire du matériel de transport	1,075,000 "	1,055,072 59	15,806 40	"	6,121 01
A REPORTER. . . . fr.	101,036,197 39	81,233,140 25	10,874,508 90	1,804,855 74	7,033,694 50

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1868.
		1863 ET ANNÉES antérieures.	1866.	1867.	
REPORT. . . . fr.	101,056,197 89	81,253,140 25	10,874,508 90	1,894,855 74	7,055,694 50
Département des Travaux publics. (Suite.) —					
ART. 4. Travaux d'amélioration et d'ornementation à la salle des séances du Sénat. . . . 17,000 »					
Excédant de crédit sans emploi, à an- nuler 2 19					
RESTE. . fr. 16,997 81	16,997 81	14,530 51	2,467 50	»	»
Loi du 21 avril 1864 :					
Extension des lignes et appareils télégraphiques . .	100,000 »	100,000 »	»	»	»
Département de l'Intérieur. —					
Loi du 15 juillet 1864 :					
Frais de construction et d'ameublement de maisons d'école	1,000,000 »	1,000,000 »	»	»	»
Département de la Guerre. —					
Loi du 12 septembre 1864 :					
Achèvement des travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et des travaux de défense.	5,575,000 »	4,107,159 94	717,561 68	570,886 48	179,611 90
Département des Travaux publics. —					
Loi du 14 septembre 1864 :					
§ 1 ^{er} . Continuation de la canalisation de la Meuse, depuis l'embouchure de la Sambre, à Namur, jusqu'à la limite supérieure du bassin houiller de Chokier	2,000,000 »	484,841 »	1,165,554 87	199,595 37	150,010 76
§ 2. Part de l'État dans les frais de construction d'un aqueduc latéral à la Meuse, entre le bassin d'Avroi et le canal de Liège à Maestricht	195,000 »	140,000 »	»	22,249 01	52,750 50
A REPORTER. . . . fr.	108,023,195 20	87,070,651 50	12,759,892 95	2,687,583 20	7,506,067 55

*Suite de l'état des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1868.
		1865 ET ANNÉES antérieures.	1866.	1867.	
REPORT . . . fr.	109,023,103 20	87,079,651 50	12,759,892 95	2,687,583 20	7,596,067 55
Ministère des Travaux publics. (Suite.)					
§ 3. Construction, à l'intersection du canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord, et de celui de Gand à Bruges, d'ouvrages destinés à isoler les eaux de la Lys de celles de ce dernier canal	350,000 "	175,526 65	20,680 50	55,245 68	120,547 57
§ 4. Construction d'une nouvelle écluse à sas sur la Lys, à Harlebeke	250,000 "	15,952 21	141,132 83	91,504 75	1,650 21
§ 5. Exécution des travaux d'amélioration que réclame la navigation de la Zuidleede	40,000 "	26,562 47	6,393 24	5,696 95	1,145 56
§ 6. Travaux de construction des Ministères de la Justice et des Travaux publics	160,000 "	99,540 15	60,439 85	"	"
Loi du 14 septembre 1864 :					
Extension du matériel de traction et de transport nécessaire à l'exploitation des chemins de fer de l'État, continuation des travaux en cours d'exécution, et constructions nouvelles urgentes	6,000,000 "	5,321,769 50	408,250 70	"	"
Loi du 14 septembre 1864 :					
Exécution des travaux stipulés dans le traité conclu entre la Belgique et les Pays-Bas, le 12 mai 1865, pour régler le régime des prises d'eau à la Meuse.	1,200,000 "	542,884 45	557,166 50	242,198 96	277,750 09
Acquisition d'un immeuble destiné à l'installation d'une partie des bureaux de l'administration centrale des chemins de fer, postes et télégraphes	210,000 "	206,625 97	1,791 02	476 49	1,106 52
Loi du 50 décembre 1864 :					
1 ^{re} Extension du matériel de transport des chemins de fer de l'État	1,000,000 "	779,785 58	220,216 62	"	"
2 ^{re} Renouvellement extraordinaire du matériel des chemins de fer de l'État	1,000,000 "	873,434 12	119,768 67	"	4,777 21
Loi du 22 mars 1865 :					
Extension des lignes et des appareils télégraphiques.	500,000 "	171,980 15	128,019 85	"	"
Ministère des Finances. —					
Loi du 16 mars 1865 :					
Avance des sommes nécessaires pour couvrir les frais de premier établissement de la caisse d'épargne.	50,000 "	50,000 "	"	"	"
A REPORTER fr.	120,485,103 20	95,415,719 55	14,203,054 53	5,062,506 01	7,803,024 31

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1868.
		1866 ET ANNÉES antérieures.	1866.	1867.	
REPORT. . . . fr.	120,483,195 20	95,413,710 35	14,203,954 53	5,062,506 01	7,803,024 31
Ministère de l'Intérieur.					
—					
Loi du 7 avril 1865 :					
Construction et aménagement de maisons d'école. . .	1,000,000 "	854,003 50	134,379 50	"	11,615 "
Ministère des Travaux publics.					
—					
Loi du 8 juillet 1865 :					
ART. 1 ^{er} . — § 1. Amélioration du régime de la Dendre.	2,500,000 "	"	2,242,158 71	251,111 57	6,729 02
§ 2. Amélioration de la Lys.	250,000 "	"	"	15,377 22	236,622 78
§ 3. Canal de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor.	1,000,000 "	"	"	"	1,000,000 "
§ 4. Canalisation de la Mandel.	1,000,000 "	"	171,707 05	443,896 85	384,595 22
§ 5. Exécution des travaux stipulés dans le traité du 12 mai 1863, conclu avec les Pays-Bas. . .	600,000 "	"	"	"	600,000 "
§ 6. Travaux de défense des ouvrages du port d'Ostende et de ses abords, et de la côte, contre l'action de la mer.	500,000 "	26,568 26	157,323 22	116,108 52	"
§ 7. Achèvement du port de refuge de Blankenberghe.	500,000 "	"	"	"	500,000 "
§ 8. exhaussement et renforcement de la digue du comte Jean.	450,000 "	"	"	305,752 56	144,247 44
§ 9. Part d'intervention de l'État dans les travaux d'assainissement de la Senne.	3,000,000 "	"	"	106,666 67	2,833,333 33
§ 10. Construction de barrages dans la Meuse, en amont de Namur, et complément de la canalisation en aval de cette ville.	2,000,000 "	"	"	38,121 53	1,961,878 67
§ 11. Réservoirs d'eau destinés à améliorer le régime de la Vesdre.	5,250,000 "	"	750 "	77,588 35	5,171,661 05
§ 12. Agrandissement du bassin d'échouage des bateaux pêcheurs, à Ostende.	550,000 "	"	"	142,235 32	407,764 68
§ 13. Amélioration du port de Nieupoort.	1,000,000 "	"	"	"	1,000,000 "
§ 14. Routes affluentes au chemin de fer de l'État et aux chemins de fer concédés. — Construction de routes dans le Luxembourg.	2,000,000 "	105,118 06	610,421 02	686,812 57	597,648 35
§ 15. Continuation des travaux de restauration et d'appropriation du Palais de Liège.	400,000 "	1,750 "	26,774 31	510,727 04	60,747 75
§ 16. Chemin de fer direct de Bruxelles à Louvain.	2,800,000 "	741,099 94	1,755,048 08	281,275 11	18,675 07
§ 17. Parachèvement du réseau actuel.	8,000,000 "	1,414,838 09	4,078,316 27	2,040,650 24	466,186 40
A REPORTER. . . . fr.	150,883,195 20	98,560,990 20	25,380,834 40	7,930,830 04	21,004,531 47

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} Janvier 1868.
		1865 ET ANNÉES antérieures.	1866.	1867.	
REPORT. . . . fr.	150,883,195 20	98,560,990 20	25,580,834 40	7,936,830 04	21,004,531 47
Ministère des Travaux publics (suite).					
§ 18 Travaux nouveaux, savoir :					
1 ^o Raccordement entre les stations du Nord et du Midi, à Bruxelles	3,000,000 "	"	859,081 10	180,800 03	3,073,200 27
2 ^o Raccordement entre les stations des Guillemins et Vivegnis, à Liège	5,000,000 "	355 50	784,869 38	259,719 87	5,055,037 25
3 ^o Installations pour le service des établissements maritimes, à Anvers.	4,000,000 "	"	699,198 79	326,878 33	2,973,932 88
4 ^o Chemin de fer de ceinture, à Gand	4,000,000 "	13,686 50	545,478 86	818,520 28	2,624,514 36
5 ^o Raccordement de la station d'Ostende au nouveau quai des bateaux à vapeur.	600,000 "	"	220 12	279,995 69	319,786 19
6 ^o Jonction des voies en dehors de la station de Ver- viers	300,000 "	"	147,633 01	94,037 23	58,300 76
Ministère des Affaires Étrangères.					
§ 19. Éclairage de l'Escaut	300,000 "	"	150,163 57	322,803 64	27,030 79
Ministère de la Justice.					
§ 20. Construction d'un Palais de justice à Bruxelles.	3,000,000 "	"	1,022,098 01	1,502,052 58	474,969 41
Ministère de l'Intérieur.					
§ 21. Continuation des travaux au Palais du Roi, y compris une allocation de 100,000 francs pour dé- penses urgentes d'ameublement	1,000,000 "	13,417 37	40,149 77	"	946,132 86
§ 22. Construction d'un manège	200,000 "	"	110,171 49	2,359 44	87,260 07
§ 23. Subsidés pour des travaux de voirie vicinale et d'hygiène publique	2,000,000 "	62,400 "	1,600,978 "	211,017 "	124,675 "
§ 24. Subsidés aux communes, pour construction et ameublement d'écoles	5,000,000 "	323,704 30	1,420,533 50	1,582,903 10	1,873,056 90
Ministère des Travaux publics.					
ART. 2. — Chemin de fer direct, avec embranche- ments éventuels, de Châtelaineau à Bruxelles, par Luttre	5,000,000 "	"	"	"	5,000,000 "
A REPORTER. . . . fr.	180,483,195 20	98,974,552 07	50,741,312 09	13,523,093 83	43,442,203 21

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1865.
		1865 ET ANNÉES antérieures.	1866.	1867.	
REPORT. fr.	186,485,195 20	98,974,532 07	50,741,512 09	15,525,065 85	45,442,265 21
Ministère de l'Intérieur.					
Loi du 50 juin 1865 :					
§ 1. Acquisitions d'œuvres d'art anciennes	200,000 "	"	"	194,500 "	5,500 "
§ 2. Acquisitions pour la section ethnologique au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie.	100,000 "	28,600 "	57,000 "	25,500 "	8,900 "
Acquisition de l'ancien hôtel de la Tour-et-Taxis, actuellement occupé par le Conservatoire royal de musique de Bruxelles, et frais d'acte, d'expertise, de procédure et accessoires. (Loi du 12 juillet 1865.)	165,500 "	"	160,662 70	"	2,837 50
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 12 juillet 1865 :					
1 ^{re} Amélioration du régime de la Seine. 17,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à an- nuler	269 45				
RESTE. . fr. 16,750 55	16,750 55	16,750 55	"	"	"
2 ^o Établissement d'une branche de raccordement entre le canal de Bruges à Gand et le bassin de commerce de cette dernière ville.	59,000 "	"	55,907 77	460 "	2,632 25
3 ^o Travaux destinés à relier les charbonnages et éta- blissements industriels sur la rive droite de la Meuse, à l'aval de Liège, avec le canal de Liège à Maes- tricht	40,000 "	55,964 58	4,564 46	"	1,671 16
4 ^o Construction du canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord	50,000 "	47,007 45	"	"	2,992 57
5 ^o Élargissement de la 2 ^{me} section et achèvement de la 5 ^{me} section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	140,000 "	62,775 50	1,095 90	"	76,150 60
6 ^o Élargissement de la partie du canal de Charleroy à Bruxelles, comprise entre la 9 ^{me} écluse et la Sambre canalisée.	165,000 "	153,851 20	"	477 67	28,671 15
Acquisition et appropriation d'un immeuble destiné notamment au service de la poste aux lettres et au bureau central des petites marchandises à Mons .	80,000 "	56,091 08	55,884 95	6,418 95	1,605 02
Ministère des Finances.					
Restauration intérieure des habitations royales et pour ameublement. (Loi du 12 juillet 1865.) . .	700,000 "	"	250,000 "	470,000 "	"
A REPORTER. fr.	188,175,425 75	99,335,060 21	51,246,227 87	14,022,422 45	45,575,115 22

*Suite de l'état des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1868.
		1865 ET ANNÉES antérieures.	1866.	1867.	
REPORT. . . fr.	188,175,425 75	99,333,600 21	51,246,227 87	14,022,422 45	45,575,115 22
Ministère des Travaux publics.					
—					
Loi du 15 février 1866 :					
1 ^{re} Extension du matériel de traction et de transport.	9,000,000 »	»	4,527,191 59	4,507,499 90	165,508 51
2 ^{re} Renouvellement extraordinaire du matériel de transport	1,000,000 »	»	940,144 81	24,278 06	53,577 15
Ministère des Affaires Étrangères.					
—					
Loi du 5 mars 1866 :					
A. Construction d'un steamer 625,000 »	625,000 »	»	304,500 »	306,052 36	44,447 64
B. Travaux à effectuer au steamer <i>Belgique</i> 50,000 »					
Ministère de l'Intérieur.					
—					
Loi du 6 mars 1866 :					
Dépenses résultant de la participation des producteurs belges à l'Exposition universelle qui doit avoir lieu à Paris, en 1867	600,000 »	»	5,367 70	100,000 »	496,632 30
Ministère des Finances.					
—					
Loi du 18 mars 1866 :					
Complément du prix de rachat du péage de l'Escaut.	22,393 10	»	22,393 10	»	»
Loi du 26 mars 1866 :					
Crédit destiné au service de l'administration de la caisse générale d'épargne et de retraite, accordé à titre d'avance	75,000 »	»	75,000 »	»	»
Ministère des Travaux publics.					
—					
Loi du 9 mai 1866 :					
Extension des lignes et des appareils télégraphiques.	650,000 »	»	201,885 56	280,621 58	167,493 06
Loi du 11 mai 1866 :					
Achat du matériel, du mobilier et de l'outillage nécessaires à l'exploitation des lignes de Hal à Ath, Tournay à Blandain, Braine-le-Comte à Gand (Melle) et Bruxelles à Louvain.	150,000 »	»	116,486 51	21,120 21	12,395 28
A REPORTER. . . . fr.	200,527,818 85	99,333,600 21	57,257,196 94	19,261,094 56	44,494,967 14

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1868.
		1865 ET ANNÉES antérieures.	1866.	1867.	
REPORT. . . fr.	200,527,818 85	99,355,660 21	57,257,136 94	19,261,994 56	44,494,967 14
Ministère de l'Intérieur.					
Loi du 29 mai 1866 :					
Érection d'un monument à feu S. M. le Roi Léopold I ^{er}	1,000,000 "	"	"	"	1,000,000 "
Loi du 29 mai 1866 :					
Frais de funérailles de S. M. Léopold I ^{er} , ainsi que quelques dépenses relatives à l'inauguration du Roi Léopold II	275,755 36	"	254,986 26	15,625 86	7,143 24
Loi du 29 mai 1866 :					
1 ^o Dépenses à résulter de l'exécution des charges apposées au legs fait à l'État par M. Wiertz, peintre d'histoire 10,000 "					
2 ^o Dépenses relatives à la conservation des tableaux et sculptures délaissés par M. Wiertz, à la publication de son œuvre et aux travaux d'appropriation intérieure et extérieure du bâtiment et au service de surveillance 75,000 "					
ENSEMBLE. . . fr.	85,000 "	"	55,211 25	19,702 05	30,086 74
Loi du 29 mai 1866 :					
Frais du recensement général à effectuer au 31 décembre 1866.	555,000 "	"	54,795 40	40,629 53	479,575 07
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 30 mai 1866 :					
Crédit destiné à solder le montant des sommes au paiement desquelles l'État a été condamné au principal, ainsi que du chef des intérêts judiciaires et des dépens, par un arrêt rendu, le 16 avril 1866, par la Cour d'appel de Bruxelles, dans le procès qui lui a été intenté par la dame veuve Dutoit, à l'occasion de l'entreprise des travaux d'établissement, à Heyst, du chenal de l'écluse maritime dépendante du canal de dérivation de la Lys	106,000 "	"	105,104 68	557 61	2,557 71
Loi du 30 mai 1866 :					
A. Reconstruction du pont en charpente, établi à Waelhem, sur la Nèthe, pour le passage de la route de 1 ^{re} classe de Bruxelles à Anvers	200,000 "	"	61 90	54,828 "	145,110 10
B. Reconstruction du pont de Dinant, sur la Meuse, et construction de nouveaux ponts sur le même fleuve	200,000 "	"	1,101 40	185,497 12	15,401 48
C. Continuation des travaux de restauration et d'appropriation des hôtels ministériels situés rues de la Loi, Ducale et de l'Orangerie	150,000 "	"	58,175 90	59,401 74	12,424 56
D. Continuation des travaux de restauration, d'amélioration, etc., du palais des anciens princes-évêques de Liège	450,000 "	"	"	170,580 25	279,419 77
E. Construction d'un nouveau mur orné, le long du jardin du palais royal, à Bruxelles	180,000 "	"	"	25,482 64	154,517 56
A REPORTER. . . fr.	205,509,572 21	99,355,660 21	57,724,651 71	19,830,097 52	40,621,182 97

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1868.
		1865 ET ANNÉES antérieures.	1866.	1867.	
REPORT. . . fr.	205,509,572 21	99,555,660 21	57,724,631 71	10,850,097 32	40,621,182 97
Ministère de la Justice.					
—					
Loi du 1 ^{er} juin 1866 :					
Continuation des travaux de construction de l'église de Laeken.	150,000 "	"	75 12	107,350 35	42,576 55
Ministère des Travaux publics.					
—					
Loi du 4 juin 1866 :					
Augmentation du crédit alloué par le paragraphe 9 de l'art. 1 ^{er} de la loi du 8 juillet 1865, part d'in- tervention de l'État dans les travaux d'assainisse- ment de la Senne.	3,000,000 "	"	"	"	3,000,000 "
Ministère de l'Intérieur.					
—					
Loi du 4 juin 1866 :					
Part de l'État dans les frais d'érection par la ville de Bruxelles, d'une salle d'exposition des beaux-arts et de fêtes ou cérémonies publiques.	1,000,000 "	"	"	"	1,000,000 "
Ministère des Finances.					
—					
Loi du 28 décembre 1866 :					
Frais des expériences de raffinage de sucre effectuées à Cologne en exécution de l'art. 2 de la conven- tion signée à Paris le 4 juillet 1866. 185,000 "					
Excédant de crédit sans emploi à an- nuler, ci.	812 75				
RESTE. . fr. 182,187 25	182,187 25	"	"	182,187 25	"
Loi du 7 mars 1867 :					
Fabrication de nouvelles monnaies divisionnaires d'argent et retrait des anciennes.	500,000 "	"	"	355,305 72	164,606 28
Ministère des Travaux publics.					
—					
Loi du 8 mars 1867 :					
Continuation des travaux de défense de la côte con- tre la mer.	250,000 "	"	"	50,578 28	210,421 72
Loi du 9 mars 1867 :					
Acquisition et appropriation d'un immeuble destiné au logement et aux bureaux du directeur des con- tributions directes à Namur	120,000 "	"	"	57,318 27	62,681 75
A REPORTER. . . fr.	908,711,759 46	99,555,660 21	57,724,704 85	20,542,025 17	51,110,403 25

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1868.
		1865 ET ANNÉES antérieures.	1866.	1867.	
REPORT. fr	208,711,759 40	99,555,600 21	57,724,704 83	20,542,925 17	51,110,469 25
Ministère de l'Intérieur.					
—					
Loi du 6 juin 1867 :					
Frais relatifs à l'enquête hygiénique et récompenses à décerner à l'occasion de l'épidémie du choléra de 1866	100,000 »	»	»	20,705 55	73,296 65
Ministère de la Guerre.					
—					
Loi du 5 juin 1867 :					
Transformation de l'armement de l'infanterie. . . .	8,400,000 »	»	»	942,977 17	7,457,022 83
Loi du 28 décembre 1867 :					
Construction de bâtiments militaires destinés à rem- placer la caserne du pont Maghin, à Liège	92,000 »	»	»	»	92,000 »
Ministère des Finances.					
—					
Loi du 10 juin 1867 :					
Frais de confection et d'émission des titres de l'em- prunt de 60 millions de francs autorisé par l'art. 1. »	120,000 »	»	»	26,004 »	93,996 »
Ministère des Travaux publics.					
—					
Loi du 8 juin 1867 :					
Acquisition et appropriation d'un immeuble destiné aux services de la poste et des petites marchandises, à Namur	75,000 »	»	»	55,004 15	19,995 85
Loi du 8 juin 1867 :					
Transaction conclue avec les ayants droit du sieur Ronserey, à l'occasion de l'entreprise du déplace- ment de la digue du polder de Ruy- penbroek 310,000 »					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 5 16					
RESTE. . fr. 309,994 84	309,994 84	»	»	309,994 84	»
A REPORTER. . . fr.	217,808,754 30	99,555,600 21	57,724,704 83	21,903,608 68	58,846,780 58

*Suite de l'état des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1868.
		1865 ET ANNÉES antérieures.	1866.	1867.	
REPORT. . . fr.	217,808,754 50	99,535,660 21	57,724,704 85	21,005,608 68	38,846,780 58
Ministère des Finances.					
Loi du 28 décembre 1867 :					
Crédit destiné au service de la caisse générale d'épargne et de retraite.	75,000 "	"	"	"	75,000 "
TOTAUX. . . . fr.	217,885,754 50	99,535,660 21	57,724,704 85	21,005,608 68	58,921,780 58

ANNEXE N° 6.

TABLEAU

DES

RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

DE 1830 A 1864 INCLUSIVEMENT.



TABLEAU des résultats des Budgets des

RECET					
EXERCICES.	PRÉVISIONS.				
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif.)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales. (Montant effectif.)	TOTAL.
1850 (4 ^{me} trimestre)	26,502,221 56	"	"	"	26,502,221 56
1851	66,942,211 82	40,205,554 62	78,248 59	"	115,225,815 05
1852	77,811,942 41	74,592,465 76	60,099 80	"	152,464,505 97
1853	86,057,982 "	"	54,603 48	"	86,092,585 48
1854	84,279,578 "	"	521,259 55	10,000,000 "	94,600,817 55
1855	85,142,519 "	4,785,149 22	413,891 40	1,490,000 "	91,351,559 62
1856	84,557,151 "	"	1,444,799 75	15,574,165 74	101,576,114 47
1857	85,011,700 "	"	2,308,056 25	10,000,000 "	98,220,556 25
1858	94,606,326 "	"	44,855 50	25,778,055 70	120,429,195 "
1859	104,095,551 "	"	151,714 65	15,806,897 40	120,144,145 05
1860	101,955,560 "	"	5,745,247 64	65,074,257 65	170,775,074 27
1861	101,464,464 "	"	59,052 02	"	101,505,516 02
1862	105,850,612 "	50,000 "	71,054 77	22,557,424 68	128,509,071 45
1863	109,650,055 "	50,000 "	16,556,755 36	1,699,765 61	127,916,571 97
1864	109,581,084 "	"	5,728,820 54	84,656,000 "	197,965,904 54
1865	111,158,170 "	"	10,692,961 02	6,886,541 07	128,717,472 99
1866	115,014,070 "	"	489,001 09	328,005 56	115,851,076 65
1867	115,475,650 "	"	85,705 12	100,000 "	115,657,555 12
1868	118,412,250 "	290,000 "	57,014,121 10	165,916 91	155,882,288 01
1869	116,797,020 "	800,000 "	"	24,500 06	117,621,520 06
1870	115,910,820 "	2,000,000 "	16,547,668 69	"	154,258,488 69
1871	117,552,550 "	450,000 "	255,145 50	85,159 45	118,122,854 84
1872	118,510,250 "	"	2,882,959 97	1,240,201 02	122,455,590 99
1873	124,224,250 "	550,000 "	6,698,622 27	5,951,724 55	155,404,596 80
1874	126,002,150 "	500,000 "	15,915,255 20	6,408,417 26	146,825,820 46
1875	129,596,590 "	950,000 "	145,182 01	4,990,791 12	155,680,563 15
1876	152,698,540 "	1,264,000 "	125,248 65	5,108,865 86	157,194,654 49
1877	159,604,990 "	2,150,000 "	77,480 84	2,284,992 08	144,117,471 92
1878	141,910,790 "	2,250,000 "	56,067 62	726,651 15	144,905,488 77
1879	147,652,990 "	1,000,000 "	"	1,721,569 15	150,354,559 15
1880	149,188,790 "	1,728,000 "	74,055 91	14,096,647 44	165,087,475 55
1881	149,029,190 "	1,929,417 95	"	15,462,486 07	166,421,094 92
1882	155,614,490 "	1,000,000 "	"	3,421,575 01	158,056,065 01
1883	156,046,790 "	1,000,000 "	850,920 "	4,852,759 55	162,750,469 55
1884	157,782,790 "	800,000 "	12,504,805 42	4,760,118 81	175,847,714 25
	5,958,110,074 59	144,504,585 55	155,184,145 76	521,882,825 56	4,560,581,429 46
	4,102,414,460 14				

exercices clos de 1830 à 1864 inclusivement.

TES.

FAITS RÉALISÉS.	RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		Observations.
	EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements effectués, y compris les recettes probables.	
RECouvreMENTS effectués.			
26,502,221 50	"	"	
113,225,815 05	"	"	
152,404,505 07	"	"	
88,058,515 02	"	1,965,728 44	
96,701,557 76	"	2,100,520 41	
91,075,225 70	756,555 02	"	
102,632,632 59	"	1,256,517 02	
101,715,250 24	"	3,494,915 90	
123,500,914 81	"	3,080,719 81	
115,837,428 97	4,506,714 08	"	
160,370,253 86	1,596,820 41	"	
101,342,826 17	160,690 75	"	
120,766,956 55	1,542,114 00	"	
123,289,847 48	4,626,724 40	"	
198,810,508 73	"	844,604 59	
120,855,051 07	"	1,138,478 08	
114,064,045 37	"	252,966 72	
115,528,065 84	2,120,829 28	"	
146,117,886 55	9,764,401 46	"	
113,871,457 58	3,749,882 48	"	
152,877,187 86	1,381,500 85	"	
119,545,051 94	"	1,220,817 10	
128,451,208 79	"	6,017,817 80	
139,468,270 10	"	4,065,673 59	
152,675,052 50	"	5,840,252 04	
144,502,166 63	"	8,821,005 50	
146,239,211 91	"	9,044,557 42	
149,145,923 95	"	5,026,452 01	
155,880,759 57 $\frac{1}{2}$	"	10,977,250 60 $\frac{1}{2}$	
158,549,045 85	"	7,995,286 70	
169,709,218 61 $\frac{1}{2}$	"	4,621,745 26 $\frac{1}{2}$	
172,254,411 84	"	5,815,516 92	
164,537,914 52 $\frac{1}{2}$	"	6,501,949 51 $\frac{1}{2}$	
168,925,520 49	"	6,194,851 14	
181,514,254 97 $\frac{1}{2}$	"	5,666,540 74 $\frac{1}{2}$	
4,652,506,601 67	29,814,272 60	101,929,444 81	
	72,115,172 21		

TABLEAU des résultats des Budgets des exercices

EXERCICES.	PRÉVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE						
	CRÉDITS accordés par la loi du Budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, deduction faite des annulations de crédit.	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des Budgets.	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 50 de la loi de comptabilité.	TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi de comptabilité.	RESTE, ou crédits afférents à l'exercice.
1850. 3 ^e trimestre.	27,981,168 79	"	"	"	27,981,168 79	"	27,981,168 79
1851.	115,806,850 65	"	"	"	115,806,850 65	"	115,806,850 65
1852.	151,505,175 28	12,892,220 53	"	"	164,397,395 81	"	164,397,395 81
1853.	94,149,855 55	"	"	"	94,149,855 55	"	94,149,855 55
1854.	85,272,610 52	5,601,590 11	"	"	88,874,000 43	"	88,874,000 43
1855.	86,569,595 77	1,609,740 51	"	"	88,069,334 28	"	88,069,334 28
1856.	85,058,557 45	1,107,450 50	"	"	86,225,788 04	"	86,225,788 04
1857.	91,048,402 16	4,177,701 55	"	"	95,226,103 69	"	95,226,103 69
1858.	94,947,052 10	1,849,006 98	"	"	96,796,059 08	"	96,796,059 08
1859.	104,809,097 55	7,795,917 90	"	"	112,605,015 45	"	112,605,015 45
1860.	99,150,590 94	6,454,054 64	"	"	105,584,425 58	"	105,584,425 58
1861.	105,791,842 58	15,017,459 14	58,142 25	"	117,467,423 07	"	117,467,423 07
1862.	105,568,062 81	5,522,447 65	"	"	109,089,410 44	"	109,089,410 44
1863.	108,855,572 01	11,108,455 71	285,920 25	"	120,289,725 95	"	120,289,725 95
1864.	110,125,796 67	6,659,150 59	12,775 60	"	116,795,700 66	"	116,795,700 66
1865.	110,571,585 49	4,169,479 25	551,474 01	"	114,872,538 75	"	114,872,538 75
1866.	112,904,215 11	5,615,455 65	575,517 46	"	118,895,188 25	"	118,895,188 25
1867.	110,452,576 58	8,200,515 59	565,045 10	"	125,216,752 87	"	125,216,752 87
1868.	118,105,870 65	15,185,567 64	275,427 52	"	151,652,865 81	"	151,652,865 81
1869.	111,055,103 81	5,568,095 66	554,255 64	"	115,333,151 11	550,355 60	114,907,095 51
1870.	114,677,172 00	4,404,408 40	655,069 65	556,355 60	120,051,045 85	520,502 56	119,750,485 27
1871.	115,450,059 16	4,797,745 12	169,024 04	520,562 56	120,723,388 88	527,456 21	120,195,932 67
1872.	115,524,706 05	17,020,170 49	415,551 85	527,456 21	134,091,885 48	2,625,149 25	131,466,736 23
1873.	123,615,269 51	7,054,425 77	425,591 17	2,625,149 25	134,591,255 50	2,127,509 31	132,463,746 19
1874.	125,249,057 07	8,210,454 95	810,552 10	2,127,509 31	136,406,663 45	1,449,181 75	134,957,481 68
1875.	127,000,547 24	10,214,528 72	672,045 61	1,449,181 75	140,256,101 52	1,615,025 55	138,641,076 97
1876.	155,484,616 01	10,022,941 98	1,400,544 57	1,645,625 55	166,555,528 09	1,574,588 67	164,980,939 42
1877.	155,056,047 50	5,464,878 19	1,225,064 99	1,574,588 67	163,301,479 41	1,884,759 09	161,416,720 32
1878.	156,858,076 15	5,252,108 92	1,070,957 84	1,884,759 09	165,065,902 00	2,521,487 10	162,544,414 90
1879.	156,042,007 28	14,524,290 20	845,877 55	2,521,487 10	174,539,262 02	1,955,870 45	172,583,391 57
1880.	158,642,456 05	6,891,924 04	850,111 71	1,955,870 45	168,300,542 25	1,720,804 35	166,579,737 90
1881.	141,576,486 70	5,651,509 92	1,558,569 18	1,720,804 35	150,287,370 15	1,551,755 46	148,735,614 67
1882.	145,176,590 07	6,517,509 60	504,026 05	1,551,755 46	153,529,601 70	1,002,100 54	152,527,501 16
1883.	148,747,221 72	6,855,801 75	225,875 48	1,002,100 54	156,807,050 47	1,009,590 64	155,797,459 83
1884.	151,885,210 45	5,808,095 52	316,879 75	1,009,590 64	159,017,574 12	1,051,910 64	157,965,663 48
	4,022,507,325 15	251,002,776 77	13,155,571 09	22,210,706 40	4,288,011,179 40	25,242,026 13	4,262,769,153 27

clos de 1830 à 1864 inclusivement (suite).

SIES.

SERVICES SPÉCIAUX. — CRÉDITS rattachés à l'exercice	TOTAL DES PRÉVISIONS de dépenses	FAITS RÉALISÉS		Excédants DE CRÉDITS à annuler	Observations.
		DEPENSES résultant des services faits.			
•	27,981,168 79	27,981,168 79	•		
•	115,806,850 65	112,415,965 51	3,392,867 14		
•	104,595,401 81	158,500,918 95	5,894,482 86		
•	94,149,855 55	91,904,974 94	2,244,880 59		a) Après deduction de fr 57,546,540 74 c ² pour les allocations portées au Budget de la Dette publique, en vue de l'exécution des articles 11 et 12 du traité du 15 novembre 1831, lesquelles doivent être considérées comme non avenues
10,000,000 •	98,874,000 43	96,515,600 96	2,358,399 47		
b) 1,490,000 •	89,559,554 28	87,104,004 96	2,455,550 32		b) Paiement fait aux concessionnaires de la Sambre canalisée, en vertu de l'article 2 de la loi du 26 septembre 1835, sur le produit de l'emprunt à 4 p. 0/0 du 18 juin 1836
c) 15,574,165 74	101,599,951 78	99,528,487 90	2,071,465 82		c) Y compris 500,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réserve par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. 0/0 du 18 juin 1836
10,000,000 •	105,220,103 69	103,551,751 64	1,894,572 05		d) Non compris fr 103,102 60 c ² annulés sur les crédits pour des services spéciaux (prêt à la Banque de Belgique)
25,778,055 70	122,574,992 78	120,198,578 44	2,376,614 54		
15,890,897 40	128,589,912 85	124,196,508 51	4,393,404 54		
65,074,257 65	168,658,685 21	165,914,570 05	2,744,312 26		
•	117,467,423 07	114,970,580 11	2,496,857 86		
25,278,995 17	152,568,405 61	129,575,909 88	2,994,495 75		
e) 1,609,703 01	121,089,489 50	110,855,950 53	2,155,559 25		e) Y compris 250,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réserve par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. 0/0 du 18 juin 1836
84,656,000 •	201,451,700 66	195,185,657 29	6,266,043 57		f) Y compris fr 114,682 66 c ² , même objet que ci-dessus
f) 21,552,568 85	156,224,705 56	154,589,549 80	1,855,555 67		
5,221,700 00	124,116,888 52	122,752,999 29	1,565,880 05		g) Y compris 100,000 francs, comme ci-dessus
g) 5,768,642 11	128,985,574 98	127,572,374 99	1,412,999 99		h) Y compris 25,000 francs, comme ci-dessus.
h) 8,924,400 68	140,577,356 49	135,060,595 57	5,516,761 12		
946,977 90	115,944,073 41	112,267,069 15	3,677,004 28		
2,559,753 29	122,290,210 56	118,750,904 76	3,539,311 80		i) Non compris fr 22,656 34 c ² annulés sur les crédits pour des services spéciaux
1,106,145 11	121,502,077 78	118,627,460 84	2,874,616 94		j) Non compris fr 4 37 c ² annulés sur les crédits pour des services spéciaux
2,540,568 99	135,809,105 22	131,848,564 95	1,000,540 29		k) Non compris fr 0 81 c ² annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
4,969,827 76	157,456,461 95	154,510,907 41	2,925,554 54		
9,656,300 56	144,615,782 24	145,172,277 02	1,441,505 22		
10,561,522 01	148,951,797 80	146,926,211 95	2,025,585 85		
8,878,878 91	155,857,819 25	149,727,649 92	4,150,169 51		
8,891,907 80	150,508,628 12	146,291,158 91	4,017,489 21		l) Les annulations déduites des crédits, comprennent une somme de 261,623 francs pour le montant des annulations opérées en exécution de la loi du 6 mars 1838, sur les portions de crédits transférées de l'exercice 1836, en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité de l'Etat
5,610,495 66	148,154,910 56	144,745,005 56	3,409,905 20		
4,515,404 69	157,111,886 26	152,889,679 62	4,222,200 64		
10,144,607 42	162,724,145 34	159,025,577 52	3,698,768 02		
17,657,007 78	166,412,642 45	165,451,869 31	2,980,773 14		
27,751,059 51	180,278,560 55	177,082,280 00	3,196,279 95		m) Non compris fr 120,587 18 c ² annulés sur les crédits pour des services spéciaux
55,965,945 02	191,765,615 85	187,062,522 17	4,701,291 68		n) Non compris fr 2,006,567 59 c ² annulés sur les crédits pour des services spéciaux
85,359,092 99	241,544,747 47	186,225,129 58	4,269,975 59		
551,250,476 16	4,796,902,029 52	4,659,517,581 59	106,755,005 65		

TABLEAU des résultats des Budgets des exercices

RÉSULTATS.								
EXERCICES.	BUDGETS ORDINAIRES.		SERVICES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIAUX.		BUDGETS ET SERVICES RÉUNIS.		SUR LES BUDGETS	
	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	de recette.	
1830. (4 ^{me} trimestre).	25,860,417 13	27,348,504 56	652,804 25	652,804 25	26,502,221 56	27,981,108 79	"	
1831.	66,942,211 82	66,208,608 91	46,285,605 21	46,205,554 00	113,225,815 05	112,415,965 51	753,602 91	
1832.	77,811,942 41	83,908,455 10	74,652,565 56	74,592,465 76	152,404,505 97	158,500,918 95	"	
1833.	88,005,710 44	91,004,974 94	54,605 48	"	88,058,315 92	91,904,974 94	"	
1834.	86,580,098 41	86,515,600 96	10,521,259 35	10,000,000 "	96,701,557 76	96,515,600 96	"	
1835.	87,171,554 50	85,614,004 96	1,005,891 40	1,490,000 "	91,075,225 70	87,104,004 96	3,557,520 54	
1836.	85,815,668 92	84,154,524 25	16,818,965 47	15,374,165 71	102,652,632 59	99,528,487 96	1,659,544 67	
1837.	89,406,015 99	95,531,751 64	12,508,656 25	10,000,000 "	101,715,250 24	103,551,751 64	"	
1838.	97,687,045 81	94,420,544 74	25,822,869 "	25,778,055 70	125,509,914 81	120,198,378 44	3,266,701 07	
1839.	99,788,816 92	108,299,611 11	16,048,612 05	15,806,897 40	115,857,428 97	124,196,508 51	"	
1840.	100,558,748 59	102,840,115 52	68,817,505 27	65,074,257 65	169,576,255 86	165,914,570 95	"	
1841.	101,505,775 25	114,976,586 11	59,052 02	"	101,542,826 17	114,976,586 11	"	
1842.	104,358,497 10	106,094,914 71	22,408,459 45	25,278,095 17	126,766,956 55	129,575,902 88	"	
1843.	105,055,528 51	118,156,186 72	18,256,518 97	1,699,765 61	125,289,847 48	119,855,950 53	"	
1844.	110,425,688 59	110,529,657 29	88,534,820 54	84,656,000 "	198,810,508 75	195,185,657 29	"	
1845.	112,276,648 98	115,056,985 06	17,579,502 99	21,552,566 85	129,855,951 97	154,589,349 89	"	
1846.	115,247,056 72	117,551,299 20	817,006 65	5,221,700 09	114,064,045 57	122,752,999 20	"	
1847.	115,544,560 72	125,805,752 88	185,705 12	5,768,642 11	115,528,065 84	127,572,374 99	"	
1848.	108,057,848 54	126,156,104 69	57,180,058 01	8,924,490 68	146,117,886 55	135,060,595 57	"	
1849.	115,847,157 52	111,520,091 25	21,500 06	946,977 90	115,871,457 58	112,267,069 13	2,527,046 29	
1850.	116,529,519 17	116,171,171 47	16,547,668 69	2,559,755 29	132,877,187 86	118,750,904 76	558,547 70	
1851.	119,005,567 10	117,521,515 75	540,284 84	1,106,145 11	119,545,651 94	118,627,460 84	1,482,051 57	
1852.	124,528,067 80	129,508,195 94	4,125,140 99	2,340,568 99	128,451,208 79	151,848,564 95	"	
1853.	128,857,925 39	129,541,079 65	10,650,546 80	4,969,827 76	159,468,270 19	154,510,907 41	"	
1854.	152,551,582 04	155,515,976 46	20,521,670 46	9,656,500 56	152,675,052 50	145,172,277 02	"	
1855.	159,568,195 50	156,564,889 94	5,155,975 15	10,361,522 01	144,502,166 65	146,926,211 95	2,805,505 56	
1856.	145,007,097 42	140,848,771 01	5,252,114 49	8,878,878 91	146,259,211 91	149,727,649 92	2,158,526 41	
1857.	146,781,442 01	157,599,251 11	2,562,481 92	8,891,907 80	149,145,925 93	146,291,158 91	9,582,210 90	
1858.	155,154,108 22½	159,154,599 70	726,651 15	5,610,495 66	155,880,759 57½	144,745,005 56	16,019,598 52½	
1859.	156,628,276 70	148,574,184 95	1,721,569 15	4,515,494 69	158,549,545 85	152,889,679 62	8,254,091 77	
1860.	155,612,571 17½	142,880,769 90	14,096,647 44	16,144,607 42	169,709,218 61½	159,025,577 52	12,751,801 27½	
1861.	156,771,024 87	145,774,861 55	15,462,486 97	17,657,007 78	172,254,411 84	165,451,969 51	10,997,065 54	
1862.	161,116,550 51½	149,551,221 29	5,421,575 01	27,751,059 31	164,557,914 52½	177,082,270 60	11,785,118 22½	
1865.	165,241,641 14	151,096,577 15	5,685,679 55	55,965,915 02	168,925,520 49	187,062,522 17	12,145,265 99	
1864.	168,209,350 74½	102,864,056 59	15,504,924 25	85,559,092 99	181,514,254 97½	186,225,129 58	65,545,294 15½	
	4,457,059,009 74	5,986,656,282 87	575,557,591 95	652,661,098 72	4,652,590,601 67	4,659,517,581 59	165,096,581 97	
								70,402,

clos de 1830 à 1864 inclusivement (suite).

GÉNÉRAUX.

EXCÉDANTS.					Observations.
ORDINAIRES	SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux		SUR LES BUDGETS ET SERVICES réunis		
de dépense.	de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.	
1,478,947 45	"	"	"	1,478,947 45	Réglé définitivement par la loi du 5 mars 1840.
"	78,248 61	"	811,851 52	"	Idem.
6,096,512 78	60,009 80	"	"	6,036,412 98	Idem.
5,901,264 50	54,005 48	"	"	5,846,661 02	Réglé définitivement par la loi du 15 juin 1840.
155,502 55	321,359 55	"	187,736 80	"	Idem.
"	415,891 40	"	5,971,220 74	"	Idem.
"	1,444,796 70	"	5,104,144 43	"	Réglé définitivement par la loi du 3 mai 1847.
3,925,117 05	2,508,056 25	"	"	1,610,481 40	Idem.
"	41,855 50	"	5,311,556 57	"	Idem.
8,510,704 19	151,714 05	"	"	8,559,079 54	Idem.
2,281,561 75	5,743,217 64	"	5,461,882 91	"	Idem.
15,072,812 86	59,052 02	"	"	15,055,750 94	Réglé définitivement par la loi du 24 mai 1848.
1,750,417 61	"	870,555 72	"	2,600,955 55	Idem.
15,102,858 21	16,556,755 56	"	5,455,897 15	"	Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1849.
105,968 00	5,728,820 54	"	5,624,851 44	"	Réglé définitivement par la loi du 50 juillet 1858.
760,551 08	"	5,775,065 84	"	4,555,597 92	Idem.
4,281,262 48	"	4,404,695 44	"	8,688,955 92	Idem.
10,450,572 16	"	5,584,958 90	"	14,014,511 15	Idem.
17,108,256 15	28,255,547 55	"	11,037,201 18	"	Idem.
"	"	922,677 84	1,004,568 45	"	Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1859.
"	15,787,735 40	"	14,146,285 10	"	Idem.
"	"	765,860 27	716,191 10	"	Réglé définitivement par la loi du 7 avril 1865.
5,180,128 14	1,782,772 "	"	"	5,597,556 14	Idem.
705,156 26	5,660,519 04	"	4,957,562 78	"	Idem.
1,164,504 42	10,665,569 00	"	9,500,775 48	"	Idem.
"	"	5,227,548 88	"	2,424,045 52	Idem.
"	"	5,646,764 42	"	5,488,458 01	Idem.
"	"	6,520,425 88	2,852,785 02	"	Idem.
"	"	4,885,864 51	11,155,751 01 $\frac{1}{2}$	"	Idem.
"	"	2,794,125 54	5,459,966 25	"	Idem.
"	"	2,047,959 98	10,685,841 20 $\frac{1}{2}$	"	Réglé définitivement par la loi du 51 déc. 1866.
"	"	2,194,520 81	8,802,542 55	"	Idem.
"	"	24,520,484 50	"	12,544,566 07 $\frac{1}{2}$	Le règlement en est proposé par un projet de loi déposé dans la
"	"	50,282,265 67	"	18,157,001 68	séance de la Chambre des Représentants du 3 décembre 1867.
"	"	70,054,168 76	"	4,708,874 61 $\frac{1}{2}$	Idem.
94,695,865 10	91,078,038 55	168,201,595 52	102,824,262 54	109,545,042 47	
726 87	77,125,506 70		6,720,779 92		

ANNEXE N° 7.



APERÇU

DES

RECETTES ET DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

COMPRISES DANS LES RÉSULTATS

des Budgets des exercices 1830 à 1867 inclusivement.

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

RECETTES

Produit des domaines vendus (<i>loi du 27 décembre 1822</i>), versé en certificats de rentes remboursables, dits <i>domaines tarentin</i> , portés en recette pour ordre dans les comptes de l'État		
Autres recettes pour ordre comprises dans les comptes de l'État		
Produits de l'emprunt de 12 millions de florins		
—	de 10 millions de florins	
—	de 48 millions de florins (100,800,000 francs)	
—	du 18 juin 1836 (30 millions de francs de capital, à 4 p. %). Cet emprunt a produit net une somme de	27,364,163 74
Il restait disponible, au 1 ^{er} septembre 1836, sur le million de francs réservé pour les paiements à faire aux concessionnaires de la Sambre canalisée		10,517 34
Reste la somme portée en recette dans les comptes, de		27,553,846 40
Subvention de guerre. (<i>Lois des 28 décembre 1834 et 9 août 1835</i>)		
Produit des ventes de domaines. (<i>Loi du 26 septembre 1835</i>)		
—	de l'emprunt du 25 mai 1838 (50,850,800 francs de capital, à 3 p. %)	
Remboursement du prêt à la Banque de Belgique, en vertu de la loi du 1 ^{er} janvier 1839		
Produit de la négociation des obligations à 4 1/2 p. %, créées en vertu de la loi du 21 mars 1844		
—	de l'emprunt du 26 juin 1840 (86,940,000 francs de capital, à 5 p. %)	
Produit des ventes de domaines	Loi du 27 mai 1837	904,488 08
	Loi du 30 juin 1840	1,122,006 78
	MONTANT DU PRODUIT. fr.	2,026,494 80
Dépenses faites sur le crédit alloué au Budget des dépenses pour ordre de l'exercice 1842.		159,072 83
RESTE NET porté en recette dans les comptes de l'État fr.		1,867,422 05
Produit de l'emprunt du 29 septembre 1842 (fr. 28,621,718 40 c ^e de capital, à 5 p. %).		
Ressources spéciales provenant de l'exécution du traité conclu avec les Pays-Bas, le 5 novembre 1842.		
Recette pour non-emploi du crédit alloué par la loi du 27 février 1842, pour les intérêts et l'amortissement du capital d'acquisition de la <i>Britisch Queen</i>		
Sommes non employées sur les fonds d'amortissement de l'emprunt du 22 mars 1844, à 4 1/2 p. %		
Produit de l'emprunt du 22 mars 1844, à 4 1/2 p. % (84,656,000 francs de capital)		
—	des ventes de domaines, en vertu de la loi du 5 février 1843	
—	des emprunts décrétés par les lois des 26 février et 6 mai 1848	
—	de la réalisation des valeurs mises à la disposition du Gouvernement par la loi du 20 juin 1849, <i>Moniteur</i> n° 174	
Versement des intérêts adjugés à l'État sur l'encaisse de l'ancien caissier général, détenue par la Société générale (période du 20 octobre 1850 au 8 novembre 1855)		
Produit de l'emprunt du 20 décembre 1851 (26,000,000 de francs de capital nominal, à 5 p. %).		26,130,000 "
Partie transférée à l'exercice 1867		197,763 26
Reste pour la partie renseignée dans les comptes, jusqu'à 1866 inclusivement		25,932,254 74

A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1867 inclusivement.

1864 ET ANNÉES suivantes	1865.	1866.	1867.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.					
55,754,434 95	"	"	"	55,754,434 95	
1,484,212 12	"	"	"	1,484,212 12	
24,013,415 02	"	"	"	24,013,415 02	
21,501,959 "	"	"	"	21,501,959 "	
74,592,462 76	"	"	"	74,592,462 76	
27,355,846 40	"	"	"	27,355,846 40	
4,540,814 02	"	"	"	4,540,814 02	
160,810 15	"	"	"	160,810 15	
35,778,053 70	"	"	"	35,778,053 70	
5,896,897 40	"	"	"	5,896,897 40	
10,000,100 38	"	"	"	10,000,100 38	
82,000,000 "	"	"	"	82,000,000 "	
1,867,422 03	"	"	"	1,867,422 03	
20,250,000 "	"	"	"	20,250,000 "	
a) 11,818,782 69	"	"	"	11,818,782 69	a) Déduction faite d'une somme de fr. 6,422,882 74 c ¹ , pour les produits qui se rattachent aux services ordinaires des Budgets.
150,000 "	"	"	"	150,000 "	
493,826 67	"	"	"	493,826 67	
88,042,240 "	"	"	"	88,042,240 "	
10,757,892 48	402 38	58,437 35	278 69	10,817,100 90	
37,150,035 56	"	"	"	37,150,035 56	
16,347,668 69	15,324 50	"	"	16,362,993 19	
1,871,058 70	"	"	"	1,871,058 70	
25,088,796 25	133,753 45	109,685 04	107,705 26	26,130,000 "	
543,213,695 66	149,570 33	168,122 50	108,043 95	543,720,431 43	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES RECETTES

	Report. fr.
Produit de la négociation de titres à 4 1/2 p. 0/0, appartenant au Trésor (placement des fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires).	
Produit de la négociation des titres à 2 1/2 p. 0/0, provenant de la caisse du pilotage	
— — — — — de 15,000,000 de francs, à 4 1/2 p. 0/0, autorisée par la loi du 14 juin 1853, y compris les fonds d'amortissement attribués au Trésor par ladite loi, et provenant des emprunts à 5 p. 0/0 de 1840 et 1842	
Produit de la négociation d'un capital de 35,700 francs, à 4 1/2 p. 0/0, provenant de la mise à exécution de l'art. 8 de la loi du 51 mars 1852.	
Exercice 1850	85,210 75
— 1851	54,426 50
— 1852	120,856 80
— 1853	45,008 23
— 1854	57,922 27
— 1855	44,855 50
— 1856	48,612 03
— 1857	44,715 95
— 1858	39,052 92
— 1859	71,031 77
— 1860	74,206 46
— 1861	60,503 67
— 1862	92,787 58
— 1863	84,000 "
— 1864	82,705 12
— 1865	fr. 52,296 60
— 1866	65,588 27
— 1867	88,199 62
Produit à titre de dépenses périmées	
— 1848	107,884 58
— 1849	77,054 52
— 1850	68,455 87
— 1851	70,416 65
— 1852	73,786 55
— 1853	54,342 02
— 1854	29,188 01
— 1855	18,000 65
— 1856	41,195 60
— 1857	53,472 82
— 1858	25,457 02
— 1859	54,455 78
— 1860	71,411 40
— 1861	68,514 39
— 1862	59,178 50
— 1863	54,502 05
	1,993,462 17
Produit de l'emprunt du 8 septembre 1859 (45,000,000 de francs, à 4 1/2 p. 0/0)	45,000,000 "
Partie de l'emprunt transférée à l'exercice 1867	2,507,680 54
Reste pour la partie renseignée aux comptes des exercices 1859 à 1867	42,692,519 66
Part contributive de la ville d'Anvers, dans les travaux d'agrandissement de cette ville et la continuation des travaux de défense (art. 2 de la loi du 8 septembre 1859). Premier et second terme	
Quotes-parts à payer par les puissances maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 13 juin 1865	
Produit de l'emprunt à 4 1/2 p. 0/0, contracté en vertu de la loi du 28 mai 1865, savoir :	
Capital effectif applicable aux dépenses spéciales autorisées par la loi du 8 juillet 1865 (art. 1 ^{er}).	60,000,000 "
Excédant du produit au profit du Trésor	295 05
	60,000,295 05
Portion de l'emprunt transférée à 1867.	50,627,855 40
Reste pour la partie renseignée aux comptes des exercices 1865 à 1867	29,372,461 65
Produit de la réalisation de 4,000 actions du chemin de fer Rhénan acquises en vertu de la loi du 1 ^{er} mai 1840	
Produit de la fabrication de monnaies divisionnaires d'argent en vertu de la loi du 7 mars 1867	
TOTAL DES RECETTES EXTRAORDINAIRES. fr.	

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1867 inclusivement.

1864 ET ANNÉES antérieures.	1865.	1866.	1867.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.					
545,215,695 66	449,570 35	168,122 39	198,063 95	545,729,431 45	
55,248 20	"	"	"	55,248 20	
205,645 75	"	"	"	205,645 75	
19,699,440 47	"	"	"	19,699,440 47	
55,178 35	"	"	"	55,178 35	
1,851,467 45	68,514 30	59,178 50	34,502 05	1,995,462 17	
41,427,785 50	359,445 97	644,227 47	280,864 72	42,692,319 66	
5,000,000 "	"	"	5,000,000 "	10,000,000 "	
8,555,725 42	5,851,845 22	1,049,486 42	765,672 04	16,020,729 10	
"	2,706,925 75	10,402,978 06	10,262,559 82	29,372,461 65	
"	"	"	3,993,095 92	3,993,095 92	
"	"	"	750,000 "	750,000 "	
619,820,184 78	9,116,297 66	18,525,992 64	21,282,556 50	668,545,011 56	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

DÉPENSES

[illegible]

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1867 inclusivement.

1864 ET ANNÉES antérieures.	1865.	1866.	1867.	RESTANTS disponibles transférés à 1868.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
53,754,434 95	"	"	"	"	53,754,434 95	
1,484,212 12	"	"	"	"	1,484,212 12	
1,831,467 43	68,514 50	50,178 50	54,502 05	"	1,995,462 87	
46,205,554 62	"	"	"	"	46,205,554 62	
46,870,425 28	"	"	"	"	46,870,425 28	
27,715,040 48	"	"	"	"	27,715,040 48	
215,880,295 52	10,434,959 57	14,502,726 55	8,745,701 44	16,728,286 28	206,291,046 94	
955,142 55	17,415 57	15,555 28	5,888 82	8,000 "	1,000,000 "	
574,705,368 05	10,520,867 15	14,568,450 91	8,785,892 51	16,756,280 28	425,512,874 56	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

REPORT. fr.

Acquisition de l'hôtel Torrington (Ministère de l'Intérieur).		
Rachat de la Sambre canalisée (Loi du 26 septembre 1835, approuvant la transaction du 15 avril et le contrat du 3 août de la même année.)	Loi du 26 septembre 1835.	1,400,000 »
	— 18 juin 1836 (réserve en vertu de l'art. 10 de la transaction du 16 avril 1836).	1,000,000 »
	— 17 avril 1845.	1,400,420 00
	— 27 mai 1856 (intérêts dus à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale).	62,504 47
	Payements du Gouvernement actuel.	7,018,751 07
	— — — précédent.	5,919,082 89
	Créance de la dame veuve Thirionnet (fl. 65,001 88 c ^{ts})	155,527 78
DÉPENSE TOTALE. fr.		15,071,341 74

Dépenses imputées sur la subvention de guerre, pendant le cours de l'exercice 1855.		
Rachat du canal de Charleroy. (Loi du 1 ^{er} juin 1839, approuvant la convention du 6 novembre 1834).	Arrêté du Gouvernement provisoire du 15 décembre 1850. fl. 100,000 »	211,640 21
	— — — du 14 avril 1851 fr. 2,116,402 11	2,116,402 11
	Loi du 1 ^{er} juin (période du 20 juin 1850 au 1 ^{er} août 1846).	4,700,067 55
	— 20 décembre 1851 (élargissement du canal).	1,000,000 »
	— 12 mars 1856 (Idem).	214,000 »
	— 12 juillet 1865 (Idem).	165,000 »
	Payements faits par le Gouvernement actuel.	8,465,109 87
	— — — précédent (2,000,000 florins)	6,157,566 15
DÉPENSE TOTALE. fr.		14,602,676 »

Construction de routes pavées et empierrées	Loi du 18 juin 1856	350,000 »
	— 12 novembre 1857	935,551 45
	— 25 mai 1858	2,577,925 88
	— 28 décembre 1859	968,737 15
	— 21 juin 1840	510,122 61
	— 26 id.	2,000,502 95
Montant de la dépense fixée par les lois des 2 mai 1856 et 1 ^{er} juin 1858.		8,000,000 »
Acquisition de la bibliothèque de feu M. Van Hulthem. (Loi du 13 mars 1837).		515,000 »
— — — de feu M. Müller. (Loi du 2 juin 1861).		40,000 »
		355,000 »

Réendiguement des polders de Borgerweert, Lillo et Liefkenshoeck. (Loi du 25 mai 1837).		
Prêt à la Banque de Belgique. (Loi du 1 ^{er} janvier 1839).		
Achat de 4,000 actions de la Société rhénane des chemins de fer. (Lois des 1 ^{er} mai et 26 juin 1840.)		

A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1867 inclusivement.

1864 ET ANNÉES antérieures.	1865.	1866.	1867.	RESTANTS disponibles transférés à 1868.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
574,703,308 93	10,520,807 13	14,568,459 91	8,783,892 51	16,736,286 28	425,512,874 56	
180,000 "	"	"	"	"	180,000 "	
7,008,415 73	"	"	"	"	7,008,415 73	
4,553,716 62	"	"	"	"	4,553,716 62	
8,295,047 97	140,515 10	"	477 67	28,671 15	8,465,109 87	
8,000,000 "	"	"	"	"	8,000,000 "	
355,000 "	"	"	"	"	355,000 "	
2,979,899 15	"	"	"	"	2,979,899 15	
5,896,897 40	"	"	"	"	5,896,897 40	
5,540,600 "	"	"	"	"	5,540,600 "	
415,302,545 78	10,061,180 23	14,568,459 91	8,784,569 98	16,764,957 41	464,081,511 51	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT. fr.	
		MONTANT des allocations.	MONTANT des dépenses.
Acquisitions de biens avoisants ou enclavés dans le domaine de Lacken	Loi du 27 mai 1837.	100,000 "	89,651 82
	— 30 juin 1840	600,000 "	650,445 57
		760,000 "	742,077 59
	— 4 juin 1842. (<i>Budget des dépenses pour ordre</i>)	500,000 "	159,072 83
	Montant des acquisitions.		908,150 22
Crédits non consommés par les dépenses			351,840 78
		1,260,000 "	1,260,000 "
Acquisition du bateau à vapeur <i>Britisch Queen</i> . (<i>Loi du 28 février 1842</i>).			1,520,000 "
Complément de la dépense imputée sur l'article 2 du chapitre XIV du Budget du Département de l'Intérieur de l'exercice 1841			327,532 48
			1,847,532 48
Intérêts et amortissement du capital d'acquisition de la <i>Britisch Queen</i> . (<i>Loi du 22 février 1842</i>).			
Création et amélioration des voies de communication dans le Luxembourg. {	Loi du 29 septembre 1842.	2,000,000 "	
	— 8 juillet 1865 (*)	2,000,000 "	
(*) Ce crédit est en même temps applicable à des routes affluentes au chemin de fer de l'État et aux chemins de fer concédés.			4,000,000 "
Parachèvement de l'entrepôt d'Anvers	Loi du 25 septembre 1842	1,500,000 "	
	— 15 mai 1847	540,000 "	
	— 10 juin 1851	108,000 "	
		2,148,000 "	
	A DÉDUIRE : excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1851		4 57
Reste pour dépense réelle			2,147,995 63
Canal du Rupel au canal de Bois-le-Duc, ou canal de la Campine. (<i>Loi du 18 février 1843</i> .)	Loi du 20 septembre 1842	1,750,000 "	
	— 24 juillet 1844	1,110,000 "	
	— 24 septembre 1845	950,000 "	
	— 18 juin 1846	200,000 "	
	— 15 mai 1847	280,000 "	
	— 17 avril 1848	154,000 "	
	— 7 juin 1855	500,000 "	
	— 1 juillet 1858	50,000 "	
	— 8 septembre 1859	1,400,000 "	
	— 17 février 1860 (solde). fr.	1,545 75	
A DÉDUIRE : excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1862		88 12	
			1,257 63
			7,095,257 63
		A REPORTER. fr.	

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1867 inclusivement.

1864 ET ANNÉES antérieures.	1865.	1866.	1867.	RESTANTS disponibles transférés à 1868.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
413,302,543 78	10,661,180 25	14,368,459 01	8,784,369 98	16,764,937 41	464,081,511 31	
740,077 39	"	"	"	"	740,077 39	
1,847,332 48	"	"	"	"	1,847,332 48	
150,000 "	"	"	"	"	150,000 "	
2,000,000 "	105,118 06	610,421 02	686,812 37	597,648 35	4,000,000 "	
2,147,995 63	"	"	"	"	2,147,995 63	
7,083,774 07	"	"	"	11,483 56	7,095,257 63	
427,280,723 35	10,766,298 29	15,178,880 93	9,471,182 55	17,374,089 32	480,071,174 44	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT.	fr.
Canal de Selzaete	A la mer du Nord. { Loi du 26 juin 1842		1,250,000 »
	— 18 juillet 1846		550,000 »
	Première section. { — 28 mars 1847.	(a) {	650,000 »
	— 17 avril 1848.		100,000 »
	— 28 mars 1847		720,000 »
	Deuxième section { — 17 avril 1848.		455,000 »
	— 17 juillet 1849		400,000 »
	A la mer du Nord, entre St-Laurent et Damme. (Loi du 4 juin 1850.)		150,000 »
	Construction de la 4 ^{me} et dernière section (première moitié de la dépense) Loi du Budget du 1 ^{er} janvier 1854		425,000 »
	Complément de la dépense qui précède. (Loi du Budget du 1 ^{er} janvier 1855.) 555,000 »		
A DÉDUIRE : excédant annulé dans la comptabilité de 1855 254,700 85			500,295 15
			4,740,295 15
A DÉDUIRE : excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1862 (a)			275 06
			4,740,018 09
Payements faits en exécution du traité conclu avec les Pays-Bas, le 5 novembre 1842. (Loi du 21 mai 1845.)			
Rachat du capital de 80,000,000 de florins, à 2 1/2 p. 0/0, dont il est fait mention au n° 7 de l'article 65 du traité conclu avec les Pays-Bas le 5 novembre 1842.			
Acquisition, location et réparation de bateaux à vapeur, à l'effet d'établir entre la Belgique et l'Angleterre un service de transport des voyageurs et des dépêches	Loi du 9 juillet 1845.		977,565 66
	— 22 avril 1864.	(1)	718,457 50
	— 5 mars 1866.		655,000 »
			2,350,801 16
A DÉDUIRE : excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1865 (1)			1 81
			2,350,799 35
Canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine, et canal de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Geor	Loi du 6 avril 1845.		1,040,000 »
	— 15 mai 1847.		580,000 »
	— 2 juin 1861.		1,000,000 »
	— 14 août 1862.		1,000,000 »
	— 8 juillet 1865.		1,000,000 »
			4,420,000 »
Propriétés acquises de M. Duchastel, sises près du domaine de Tervueren. (Loi du 17 avril 1854.)			
Construction d'un canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc	Loi du 16 mai 1845.		3,500,000 »
	— 22 mars 1848		2,000,000 »
	— 18 mai 1848		800,000 »
	— 17 juillet 1849.		800,000 »
	— 4 juin 1850		590,000 »
	— 5 mars 1853		8,371 56
	— 8 septembre 1859		210,000 »
	— 2 juin 1861		1,400,000 »
	— 12 id.		1,510 32
	— 14 août 1862		600,000 »
	— 14 septembre 1864		195,000 »
	— 12 juillet 1865		40,000 »
			10,144,881 88
A REPORTER.			fr.

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1867 inclusivement.

1864 ET ANNÉES antérieures.	1865.	1866.	1867.	RESTANTS disponibles transférés à 1868.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
427,280,723 35	10,766,298 29	15,178,880.95	9,171,182 35	17,574,089 52	480,071,174 44	
4,751,460 54	"	"	"	8,557 75	4,740,018 09	
(b) 605,174 60	"	"	"	"	605,174 60	6) Déduction faite d'une somme de fr. 2,948,085 70 et, pour les dépenses qui se rattachent aux services ordinaires des Budgets.
84,656,000 "	"	"	"	"	84,656,000 "	
1,644,069 85	50,829 50	504,500 "	506,052 36	44,447 64	2,350,709 35	
2,541,992 49	562,891 65	160,242 15	735,507 75	612,566 "	4,420,000 "	
39,402 65	"	"	"	"	39,402 65	
10,017,412 56	66,455 00	4,564 46	22,249 61	34,421 55	10,144,881 88	
551,315,155 64	11,446,453 34	15,656,987 52	10,532,092 25	18,073,882 26	587,025,451 01	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT. fr.
Mesures relatives aux sub- sistances	Loi du 24 septembre 1845	2,000,000 "
	— 20 décembre 1846	1,500,000 "
	— 6 mai 1847	500,000 "
	— 31 décembre 1847	500,000 "
		4,500,000 "
Crédits non consommés par les dépenses		16,150 00
RESTE. fr.		4,285,840 10
Acquisition d'un hôtel rue de la Loi, n° 10, à Bruxelles. (Ministère des Finances.)		
Canal de Deynze à Schip- donck, et écoulement des eaux de l'Escaut	Loi du 18 juin 1846	800,000 "
	— 28 mars 1847	250,000 "
	— 17 avril 1848	400,000 "
	— 17 juillet 1849	500,000 "
	— 4 juin 1850	350,000 "
	— 20 décembre 1851	2,500,000 "
	— id.	1,500,000 "
	— 7 juin 1855	1,200,000 "
	— 12 mars 1856	1,754,000 "
	— 5 mars 1858	1,500,000 "
	— 8 septembre 1859	900,000 "
	— id.	525,000 "
	— id.	550,000 "
	— id.	550,000 "
	— 14 août 1862	400,000 "
	— 12 juillet 1865	50,000 "
		13,500,000 "
Réendiguement du polder de Lillo	Loi du 18 juillet 1846	508,000 "
	— 17 avril 1848	12,000 "
		520,000 "
Mesures relatives aux irri- gations, aux défriche- ments, à la colonisation, ainsi qu'au drainage	Loi du 29 décembre 1846	150,000 "
	— 25 mars 1846	350,000 "
	— 6 juin 1851	fr. 600,000 "
	Excédant de ce crédit, annulé.	4 15
	Loi du 25 mars 1855	500,005 85
		75,000 "
		1,174,905 85
Hôtel du Nord, à Bruxelles, acquis de M. Haumann. (Loi du 8 mars 1847.)		
Amélioration du régime des eaux du sud de Bruges. (Loi du 28 mars 1847.)		
Acquisitions des deux hôtels, n° 12 et 14, rue de la Loi, et d'une maison, n° 5, rue de l'Orangerie. (Loi du 8 mai 1847.)		
Maintien du travail industriel, agricole et artistique; exportation des fabricats et des produits belges et toutes autres mesures à prendre dans l'intérêt des classes ouvrières	Loi du 20 décembre 1846	500,000 "
	— 18 avril 1848	2,000,000 "
	— 21 juin 1849	500,000 "
	— 30 décembre 1855	500,000 "
		1,500,000 "
		4,800,000 "

A REPORTER.

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1867 inclusivement.

1864 ET ANNÉES antérieures.	1865.	1866.	1867.	RESTANTS disponibles transférés à 1868.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
551,515,155 04	11,446,455 34	15,656,987 52	10,552,992 25	18,075,882 26	587,025,451 01	
4,285,840 10	"	"	"	"	4,285,840 10	
262,500 "	"	"	"	"	262,500 "	
11,918,790 75	180,850 88	109,720 04	244,822 70	854,815 03	13,309,000 "	
520,000 "	"	"	"	"	520,000 "	
1,174,995 85	"	"	"	"	1,174,995 85	
165,000 "	"	"	"	"	165,000 "	
380,000 "	"	"	"	"	380,000 "	
490,000 "	"	"	"	"	490,000 "	
4,800,000 "	"	"	"	"	4,800,000 "	
555,510,262 34	11,627,304 22	15,766,707 56	10,777,814 95	18,028,697 89	612,410,786 96	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

	REPORT.	fr.
Loi du 15 avril 1848	9,000,000	"
Excédant de ce crédit, annulé	2,200,000	"
Montant des dépenses.	6,800,000	"
Loi du 3 avril 1852	4,700,000	"
— 11 juin 1853 (démolition des forteresses)	3,500,000	"
Excédant de ce crédit, annulé	11,600	"
	3,489,000	"
Loi du 18 mars 1854 (amélioration du matériel de l'artillerie et du génie).	1,730,000	"
— 4 juin 1855 (dépenses diverses).	2,435,000	"
Transfert à l'exercice 1856. (Loi du 41 mars 1856.).	77,570	"
	2,357,430	"
Loi du 4 juin 1855 (matériel et constructions).	280,000	"
— (id. id.).	74,900	"
— (id. id.).	756,750	"
— (id. id.).	288,061	86
— (id. id.).	2,560,288	14
Loi du 8 mars 1856 (matériel du génie et de l'artillerie)	2,350,760	"
— 11 mars 1859 (matériel du génie)	77,570	"
— 21 mai 1859 (matériel et constructions).	6,954,400	"
— (id. id.).	889,200	"
— (id. id.).	1,158,270	"
— 8 mai 1861 (matériel du génie et de l'artillerie).	1,142,140	44
— (id. id. id.).	700,000	"
— (id. id. id.).	1,800,000	"
— (id. id. id.).	2,251	40
— (id. id. id.).	500,000	"
— (id. id. id.).	1,200,000	"
— 9 août 1862 (matériel de l'artillerie).	115,000	"
— (id. id.).	150,000	"
— 8 mai 1861 (id. id.).	2,500,000	"
— (id. du génie).	42,548	"
— (id. de l'artillerie).	411,000	"
— 9 août 1862 (id. id.).	40,000	"
— 8 mai 1861 (id. id.).	1,000,000	"
— (id. id.).	1,000,000	"
— (id. id.).	700,000	"
— 9 août 1862 (id. id.).	35,910	"
— 21 avril 1864 (id. id.).	100,000	"
— 8 mai 1861 (id. id.).	6,000	"
— (id. du génie).	1,061	40
— (id. de l'artillerie).	500,000	"
— (id. id.).	203,000	"
— (id. id.).	500,000	"
— 21 avril 1864 (id. id.).	110,000	"
— 8 mai 1861 (id. du génie).	5,717	"
— (id. de l'artillerie).	350,000	"
— 21 avril 1864 (id. id.).	30,000	"
— 8 mai 1861 (id. du génie).	793,475	76
— (id. de l'artillerie).	157,000	"
— (id. id.).	18,754	54
— 21 avril 1864 (id. id.).	100,000	"
— (id. id.).	59,450	"
— 8 mai 1861 (id. id.).	100,000	"
— (id. id.).	150,000	"
— et du 10 mars 1866 (matériel de l'artillerie).	40,500	"
— 21 avril 1864 (matériel de l'artillerie).	100,000	"
— 8 mai 1861 et du 10 mars 1866 (matériel de l'artillerie).	1,000,000	"
— (id. id.).	500,000	"
— 5 juin 1867 (transformation de l'armement de l'infanterie, crédit extraordinaire de 8,400,000 francs). Dépense en 1867	942,977	17
	51,544,181	51

A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1867 inclusivement.

1864 ET ANNÉES antérieures.	1865.	1866.	1867.	RESTANTS disponibles transférés à 1868.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
555,510,962 54	11,627,504 22	15,766,707 56	10,777,814 93	18,928,697 89	612,410,786 96	
45,125,423 37	5,245,850 97	429,950 0	2,542,977 17	,	51,544,181 51	
508,435,685 71	10,873,155 19	16,196,657 56	13,320,792 12	18,928,697 89	663,754,968 47	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT.	fr.
Travaux d'amélioration de la voirie vicinale; travaux d'assainissement dans les villes et communes, et travaux d'utilité communale dans les localités atteintes par la crise de l'industrie cotonnière .	Loi du 14 juin 1850	fr. 450,000	"
	A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1855	" 81	
			449,999 19
	Loi du 20 décembre 1851	600,000	"
	A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1854	509 27	
			599,490 75
	Loi du 7 mars 1850		1,000,000 "
	— id.		1,000,000 "
	— 2 juin 1861		150,000 "
	— 26 décembre 1862		500,000 "
Établissements des télégraphes électriques sur les lignes des chemins de fer de l'État.	— 8 juillet 1865		2,000,000 "
	— 6 juin 1867		100,000 "
			5,709,489 92
	Loi du 4 juin 1850		250,000 "
	— 20 décembre 1851		150,000 "
	— 7 avril 1854		170,000 "
	— 31 décembre 1856		180,000 "
	— 27 mai 1859		226,000 "
	— 6 août 1862		325,000 "
	— 21 avril 1864		100,000 "
Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	— 22 mars 1865		500,000 "
	— 9 mai 1866		650,000 "
			2,351,000 "
	Loi du 20 décembre 1851	4,500,000	"
	— 1 ^{er} juillet 1858	110,000	"
	— 6 juillet 1860	550,000	"
	— 14 août 1862	510,000	"
	— 12 juillet 1865	140,000	"
			5,810,000 "
Communication du bassin houiller de Chokier avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et amélioration de l'écoulement des eaux de la Meuse dans la traverse de la ville de Liège, etc.	Loi du 20 décembre 1861 (a)	8,000,000	"
	— 2 juin 1861	1,600,000	"
	— —	225,000	"
	— 14 août 1862	1,400,000	"
	— 1 ^{er} juin 1863	1,400,000	"
	— 14 septembre 1864	2,000,000	"
	— 8 juillet 1865	2,000,000	"
			16,625,000 "
	A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1862 (a)	50 98	
			16,624,969 02
Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut	Loi du 20 décembre 1851	2,050,000	"
	— 1 ^{er} juillet 1858	450,000	"
	— 6 juillet 1860	10,000	"
	— 27 août 1862	15,015 78	
			3,125,015 78
A REPORTER.			fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1867 inclusivement.

1864 ET ANNÉES antérieures.	1865.	1866.	1867.	RESTANTS disponibles transférés à 1868.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
598,435,085 71	16,873,155 19	16,196,637 56	15,320,792 12	18,928,697 89	665,754,968 47	
5,067,933 92	93,936 "	1,600,978 "	258,650 55	197,971 63	5,790,489 92	
1,373,384 90	199,595 25	529,905 21	280,621 58	167,493 06	2,351,000 "	
5,466,235 20	66,538 50	1,095 90	"	76,150 60	5,610,000 "	
11,096,757 80	1,788,052 22	1,590,554 87	237,714 70	2,111,889 43	16,624,969 02	
5,121,493 54	"	17 16	240 "	1,263 28	5,123,013 78	
623,161,510 87	10,021,276 96	10,519,188 70	14,078,018 75	21,483,445 91	697,263,441 19	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT. fr.
Approfondissement du canal de Gand à Bruges, etc	Loi du 20 décembre 1851	1,000,000 "
	— 12 mars 1856	1,000,000 "
	— 5 mars 1858	700,000 "
	— 8 septembre 1859	1,340,000 "
	— —	765,000 "
	— 14 août 1862	500,000 "
	— 12 juillet 1865	59,000 "
		5,344,000 "
Amélioration des ports et côtes	Loi du 20 décembre 1851 (port d'Ostende)	400,000 "
	— 7 juin 1855 (id.)	300,000 "
	— 12 mars 1856 (id.)	640,000 "
	— 5 mars 1858 (id.)	700,000 "
	— 8 septembre 1859 (id.)	650,000 "
	— — (id.)	505,000 "
	— 2 juin 1861 (port de Blankenberghe)	1,500,000 "
	— 2 juin 1861 (port de Nieuport)	200,000 "
	— 14 août 1862 (id.)	300,000 "
	— 1 ^{er} juin 1865 (port d'Ostende, ses abords et ses côtes)	550,000 "
	— 8 juillet 1865 (port d'Ostende, ses abords et ses côtes)	500,000 "
	— — (port de Blankenberghe)	300,000 "
	— — (port de Nieuport)	1,000,000 "
	— 8 mars 1867	250,000 "
		7,685,000 "
Amélioration de l'écoulement des eaux de la Sambre, et approfondissement de la Sambre dans la partie comprise entre Mornimont et la frontière de France	Loi du 20 décembre 1851	650,000 "
	— 8 septembre 1859	1,000,000 "
		600,000 "
		2,250,000 "
Construction de prisons. (Loi du 20 décembre 1851.)		
Amélioration de la Dendre.	Loi du 20 décembre 1851	500,000 "
	— 5 mars 1858	65,148 50
	— 8 septembre 1859	1,500,000 "
	— —	1,000,000 "
	— 1 ^{er} juin 1865	2,000,000 "
	— 8 juillet 1865	2,500,000 "
		7,565,148 50
Subsides aux provinces pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Nèthes	Loi du 20 décembre 1851	500,000 "
	— 12 juillet 1865	17,000 "
	A DÉBITER : Excédant de crédit à annuler dans la comptabilité de 1866	269 45
		16,750 55
		516,750 55
Acquisition de l'hôtel d'Assche, place des Palais, à Bruxelles. (Loi du 14 décembre 1852.)		
Construction le long de l'Escaut, à Anvers, d'un embarcadere destiné au service des bateaux à vapeur transatlantiques. (Loi du 7 juin 1855.)		120,000 "
A DÉBITER : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1862		119,885 "
Part contributive de la Belgique dans les frais des travaux à exécuter sur le territoire français, dans le but d'obvier aux inondations de la vallée de la Haine. (Loi du 6 juin 1855.)		

A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1867 inclusivement.

1864 ET ANNÉES antérieures.	1865.	1866.	1867.	RESTANTS disponibles transférés à 1868.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
623,161,510 87	19,021,276 96	19,519,188 70	14,078,018 75	21,483,445 91	697,265,441 19	
3,760,744 61	120,076 48	43,552 87	940 "	1,412,086 04	5,544,000 "	
4,506,748 75	221,128 95	400,493 75	505,201 50	2,273,427 25	7,085,000 "	
1,051,024 14	26,168 80	76,018 44	172,201 67	23,596 86	2,250,000 "	
1,200,000 "	"	"	"	"	1,200,000 "	
2,020,292 50	2,868,420 33	2,416,594 58	251,111 57	6,729 92	7,565,148 50	
500,000 "	16,750 55	"	"	"	516,750 55	
215,000 "	"	"	"	"	215,000 "	
117 "	"	"	"	"	117 "	
17,000 "	"	"	"	"	17,000 "	
636,935,537 76	22,280,402 16	22,545,848 14	14,895,565 09	25,199,283 98	721,854,437 13	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

	REPORT. fr.
Indemnité due en vertu d'un arrêt de la Cour d'appel de Bruxelles, concernant la concession d'un chemin de fer de Manage à Erquelinnes, et d'un canal de Mons à la Sambre. {	Loi du 27 mai 1856. 527,095 55
	— 5 mars 1858 804 69
	528,500 22
Amélioration, au double point de vue de la navigation et de l'écoulement des eaux, du régime de la grande Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Nieupoort, par Furnes, à la frontière de France {	Loi du 8 mars 1858. 500,000 "
	— 8 septembre 1859 900,000 "
	— — — 550,000 "
	1,950,000 "
Travaux de l'église de Laeken {	Loi du 5 juin 1859 400,000 "
	— 9 janvier 1861 50,000 "
	— 1 ^{er} juin 1866 150,000 "
	600,000 "
Construction et ameublement d'écoles {	Loi du 20 décembre 1851. 1,000,000 "
	— 31 mai 1859. 1,000,000 "
	— 14 mars 1863 1,000,000 "
	— 13 juillet 1864 1,000,000 "
	— 7 avril 1865 1,000,000 "
	— 8 juillet 1865 5,000,000 "
	10,000,000 "
Acquisition de l'hôtel de Trazegnies, rue Ducale, à l'angle de la rue Latérale du Parc, à Bruxelles. (Loi du 1 ^{er} juillet 1860).	20,000,000 "
Travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et continuation des travaux de défense . . {	Loi du 8 septembre 1859. 18,925,000 "
	— 12 septembre 1864. 10,000,000 "
	5,575,000 "
	54,500,000 "
Canalisation de la Lys {	Loi du 8 septembre 1859. 300,000 "
	— 11 — 1864. 350,000 "
	— — — 250,000 "
	— 8 juillet 1865 250,000 "
	— 30 mai 1866. 106,000 "
	1,256,000 "
Transfert, rue de la Loi, des Ministères de la Justice et des Travaux publics {	Loi du 8 septembre 1859. 700,000 "
	— 14 — 1864. 550,000 "
	— 30 mai 1866. 160,000 "
	150,000 "
	1,540,000 "

A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1867 inclusivement.

1864 ET ANNÉES antérieures.	1865.	1866.	1867.	RESTANTS disponibles transférés à 1868.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
650,933,337 76	22,280,402 16	22,543,848 14	14,805,365 09	25,190,285 98	721,834,437 13	
528,500 22	"	"	"	"	528,500 22	
805,253 00	81,099 91	41,559 42	23,493 71	996,696 00	1,950,000 "	
197,807 51	120,907 59	129,021 50	109,686 96	42,576 35	600,000 "	
5,611,957 19	1,563,752 81	1,554,713 "	1,582,905 10	1,884,671 00	10,000,000 "	
275,000 "	"	"	"	"	275,000 "	
50,176,798 94	2,855,341 "	717,561 68	370,886 48	179,611 90	54,500,000 "	
275,240 60	180,518 86	264,017 81	146,090 05	380,252 68	1,256,000 "	
1,188,486 05	161,054 10	118,635 75	59,401 74	12,424 56	1,540,000 "	
603,792,363 33	27,254,076 23	25,372,055 30	17,189,942 15	28,605,500 27	792,303,937 35	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

	REPORT. fr.
Part de l'État dans les frais de construction d'un nouveau Palais de Justice à Bruxelles. {	Loi du 8 septembre 1859. { 1,200,000 "
	— 8 juillet 1865. { 800,000 "
	— 8 juillet 1865. { 5,000,000 "
	5,000,000 "
Agrandissement du Palais royal à Bruxelles {	Loi du 8 septembre 1859. { 675,000 "
	— 8 juillet 1865 { 1,100,000 "
	— 30 mai 1866 { 1,000,000 "
	— 30 mai 1866 { 180,000 "
	2,955,000 "
Restauration intérieure des habitations royales et ameublement (Loi du 25 décembre 1865).	
Travaux de restauration et d'appropriation du Palais de Liège {	Loi du 8 septembre 1859. { 500,000 "
	— 8 juillet 1865 { 400,000 "
	— 30 mai 1866. { 450,000 "
	1,350,000 "
Travaux d'appropriation du Palais Ducal pour les expositions générales des beaux-arts, etc., à Bruxelles. (Loi du 8 septembre 1859).	
Subsides destinés à des travaux d'amélioration du régime de la Vesdre et de la Mandel, {	Loi du 8 septembre 1859. { 500,000 "
dans un intérêt industriel et hygiénique {	— 14 août 1862. { 1,000,000 "
	— 8 juillet 1865 { 1,000,000 "
	— { 5,250,000 "
	5,750,000 "
Établissement d'un pont définitif sur la Sambre à Oignies. (Loi du 6 juillet 1860)	105,000 "
A DÉDUIRE : excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1862.	8,508 75
	96,691 25
Acquisitions d'œuvres d'art anciennes . {	Loi du 2 juin 1861 250,000 "
	A DÉDUIRE : excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1866. 47 09
	249,952 91
	Loi du 30 juin 1865 200,000 "
	449,952 91
Acquisitions pour la galerie des plâtres du Musée royal de peinture et de sculpture. (Loi du 2 juin 1861).	
Acquisitions pour les collections de paléontologie, etc., du Musée royal d'histoire naturelle. (Loi du 2 juin 1861).	
Création d'une section ethnologique belge au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie. {	Loi du 2 juin 1861 50,000 "
	A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1866. 16 09
	49,983 91
	Loi du 30 juin 1865 100,000 "
	149,983 91
	A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1867 inclusivement.

1864 ET ANNÉES antérieures.	1865.	1866.	1867.	RESTANTS disponibles transférés à 1868.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
695,792,563 33	27,254,076 25	25,572,055 50	17,189,942 15	28,693,500 27	702,303,937 53	
1,489,045 08	455,248 21	1,051,989 70	1,548,748 94	474,969 41	5,000,000 "	
940,826 10	206,917 42	279,158 55	245,455 08	1,222,644 87	2,955,000 "	
"	"	250,000 "	470,000 "	"	700,000 "	
266,404 91	13,241 05	46,788 35	481,508 17	340,167 52	1,150,000 "	
521,995 46	"	"	"	"	524,995 46	
555,552 07	250,662 51	471,556 12	77,588 55	4,594,841 15	5,750,000 "	
96,691 25	"	"	"	"	96,691 25	
212,352 91	22,600 "	15,000 "	194,500 "	5,500 "	449,952 91	
6,000 "	"	4,000 "	5,000 "	10,000 "	25,000 "	
25,000 "	"	"	"	"	25,000 "	
58,760 22	59,075 69	57,750 "	25,500 "	8,000 "	140,985 91	
697,747,870 05	28,285,818 91	27,508,298 15	20,258,040 67	55,152,523 22	808,950,500 88	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT. fr.
Agrandissement et restauration du monument de la porte de Hal, servant au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie. (Loi du 2 juin 1861.)		
Acquisitions de terrains et dépenses de construction d'un établissement pour le tir national; subsides pour l'établissement d'autres tirs	Loi du 2 juin 1861.	(*) 300,000 »
	— 14 août 1862	(1) 99,779 51
		399,779 51
Excédant de crédit, annulé dans la comptabilité de	1864 (1).	61 22
	1865 (2).	5 99
		65 21
		399,714 30
Reconstruction partielle d'un mur de quai s'étendant sur la rive gauche de l'Ourthe, depuis le pont de Longdoz jusqu'au pont d'Amercœur à Liège, et consolidation de la partie à conserver de ce mur de quai. (Loi du 6 août 1862.)		
Amélioration et complément de l'armement de la garde civique. (Loi du 8 août 1862.)		160,040 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit, annulé dans la comptabilité de 1866		26 04
		160,013 96
Remboursement à la caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée, d'avances faites depuis 1850 jusqu'au 31 décembre 1852, pour le payement des pensions accordées par le Gouvernement des Pays-Bas aux veuves et orphelins des officiers belges décédés à l'armée des Indes. (Loi du 9 août 1862.)		
Subside pour la souscription d'actions de la société concessionnaire d'un canal à grande section, formant jonction de la Lys à l'Yperlée. (Loi du 14 août 1862, art. 2.)		
Exécution de divers travaux d'amélioration et d'ornementation à la salle des séances du Sénat.	Loi du 1 ^{er} juin 1863	120,000 »
	— 21 avril 1864.	17,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit, annulé dans la comptabilité de 1866.		2 10
		16,997 81
		136,997 81
Prix de rachat du péage de l'Escaut, intérêts et frais y relatifs	Loi du 15 juin 1863	58,400,000 »
	— 18 mars 1866	22,395 10
		58,422,395 10
Exécution de travaux d'amélioration que réclame la navigation de la Zuidleece (Loi du 14 septembre 1864.)		
Exécution des travaux stipulés dans le traité conclu entre la Belgique et les Pays-Bas, le 12 mai 1865, pour régler le régime des prises d'eau à la Meuse	Loi du 14 septembre 1864	1,200,000 »
	— 8 juillet 1865.	600,000 »
		1,800,000 »
		A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1867 inclusivement.

1864 ET ANNÉES antérieures.	1865.	1866.	1867.	RESTANTS disponibles transférés à 1868.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
097,747,879 93	28,283,818 91	27,308,298 15	20,258,040 07	53,152,535 22	808,930,560 88	
2,500 "	"	"	"	247,500 "	250,000 "	
598,050 44	1,005 86	"	"	"	309,714 50	
202,220 00	"	3,270 84	"	24,405 26	230,000 "	
155,165 80	4,752 76	07 40	"	"	160,013 96	
180,760 15	"	"	"	"	180,760 15	
"	"	400,000 "	400,000 "	2,000,000 "	2,800,000 "	
123,711 54	10,818 77	2,467 50	"	"	136,097 81	
21,351,018 25	8,706,864 76	8,384,510 00	"	"	38,422,303 10	
"	20,562 47	6,505 24	5,696 93	1,145 36	40,000 "	
105,892 06	238,901 79	357,166 50	242,198 00	877,750 00	1,800,000 "	
720,245,209 67	37,273,475 32	30,042,414 72	20,885,936 56	38,303,411 93	853,350,446 20	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

	REPORT.	fr.
Acquisition d'un immeuble destiné à l'installation d'une partie des bureaux de l'administration centrale des chemins de fer, postes et télégraphes. (Loi du 14 septembre 1864.)		
Avance des sommes nécessaires pour couvrir les frais du premier établissement de la caisse d'épargne.	Loi du 16 mars 1865	50,000 »
	— 26 mars 1866	75,000 »
		125,000 »
Exhaussement et renforcement de la digue du comte Jean (Loi du 8 juillet 1865).		
Part de l'intervention de l'État dans les travaux d'assainissement de la Senne	Loi du 8 juillet 1865	5,000,000 »
	— 4 juin 1866	5,000,000 »
		6,000,000 »
Agrandissement du bassin d'échouage des bateaux pêcheurs, à Ostende. (Loi du 8 juillet 1865)		
Installation pour le service des établissements maritimes, à Anvers. (Loi du 8 juillet 1865).		
Éclairage de l'Escaut. (Loi du 8 juillet 1865.)		
Construction d'un manège. (Loi du 8 juillet 1865).		
Acquisition de l'ancien hôtel de la Tour-et-Taxis, frais d'acte, d'expertise, de procédure et accessoires. (Loi du 12 juillet 1865.)		
Acquisition et appropriation d'immeubles destinés notamment au service de la poste aux lettres et au bureau central des petites marchandises, à Mons et à Namur	Loi du 12 juillet 1865	80,000 »
	Loi du 8 juin 1867	75,000 »
		155,000 »
Dépenses résultant de la participation des producteurs belges à l'exposition universelle qui doit avoir lieu à Paris en 1867. (Loi du 6 mars 1866.)		
Érection d'un monument à feu S. M. le Roi Léopold I ^{er} . (Loi du 1 ^{er} mai 1866.)		
Frais des funérailles de S. M. Léopold I ^{er} , ainsi que quelques dépenses relatives à l'inauguration de S. M. Léopold II. (Loi du 29 mai 1866.)		
Dépenses relatives au legs à l'État des œuvres artistiques de feu Wiertz. (Loi du 29 mai 1866.)		
Frais de recensement général à effectuer au 31 décembre 1866. (Loi du 29 mai 1866.)		
Reconstruction du pont en charpente établi, à Waelkens, sur la Nèthe, pour le passage de la route de 1 ^{re} classe de Bruxelles à Anvers. (Loi du 30 mai 1866.)		
Reconstruction du pont de Dinant sur la Meuse et construction de nouveaux ponts sur le même fleuve. (Loi du 30 mai 1866.)		
Part de l'État dans les frais d'érection, par la ville de Bruxelles, d'une salle d'exposition des beaux-arts et des fêtes et cérémonies publiques. (Loi du 4 juin 1866.)		
Frais des expériences de raffinage de sucre effectuées, à Cologne, en exécution de l'article 2 de la convention signée à Paris, le 4 juillet 1866. (Loi du 28 décembre 1866.)		185,000 »
A DÉDUIRE : excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1867		812 75
		182,187 25
A REPORTER.		fr.

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1867 inclusivement.

1864 ET ANNÉES antérieures.	1865.	1866.	1867.	RESTANTS disponibles transférés à 1868.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
720,245,209 67	57,275,475 52	50,642,514 72	20,885,956 56	58,505,411 95	855,550,440 20	
200,000 »	6,625 07	1,791 02	476 49	1,106 52	210,000 »	
»	50,000 »	75,000 »	»	»	125,000 »	
»	»	»	505,752 56	144,247 44	450,000 »	
»	»	»	166,600 67	5,853,555 55	6,000,000 »	
»	»	»	142,255 52	407,764 68	550,000 »	
»	»	600,108 79	526,878 55	2,075,022 88	4,000,000 »	
»	»	150,165 57	322,805 64	27,050 70	500,000 »	
»	»	110,171 40	2,550 44	87,260 07	200,000 »	
»	»	160,662 70	»	2,857 50	165,500 »	
»	56,091 08	55,884 95	61,425 10	21,600 87	155,000 »	
»	»	5,567 70	100,000 »	466,652 50	600,000 »	
»	»	»	»	1,000,000 »	1,000,000 »	
»	»	254,986 26	15,623 86	7,145 24	275,755 56	
»	»	55,211 25	19,702 05	50,086 74	85,000 »	
»	»	54,705 40	40,620 55	479,575 07	555,000 »	
»	»	61 90	54,828 »	145,110 10	200,000 »	
»	»	1,101 40	185,497 12	15,401 48	200,000 »	
»	»	»	»	1,000,000 »	1,000,000 »	
»	»	»	182,187 25	»	182,187 25	
720,445,209 67	57,366,100 57	58,204,815 15	22,809,199 90	59,976,475 74	860,801,886 81	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

	REPORT. fr.
Fabrication de nouvelles monnaies divisionnaires d'argent et retrait des anciennes. (<i>Loi du 7 mars 1867.</i>)	
Acquisition d'un immeuble destiné au logement et aux bureaux du directeur des contributions, à Namur. (<i>Loi du 9 mars 1867.</i>)	
Construction de bâtiments militaires destinés à remplacer la caserne du pont Maghin, à Liège. (<i>Loi du 28 décembre 1867.</i>)	
Frais de confection et d'émission des titres de l'emprunt de 60 millions de francs, autorisé par la loi du 10 juin 1867	
Crédit destiné au service de la caisse générale d'épargne et de retraite. (<i>Loi du 28 décembre 1867</i>)	
Transaction conclue avec les ayants droit du sieur Ronserez, à l'occasion de l'entreprise du déplacement de la digue du polder de Ruypenbroek. (<i>Loi du 8 juillet 1867.</i>)	510,000 "
A VÉNUIS : excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1867.	5 16
	500,994 84

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1867 inclusivement.

1864 ET ANNÉES antérieures.	1865.	1866.	1867.	RESTANTS disponibles transférés à 1868.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
720,445,209 67	57,566,190 57	58,204,815 15	22,809,199 90	50,976,475 74	869,801,886 81	
"	"	"	553,595 72	104,606 28	500,000 "	
"	"	"	57,518 27	62,081 73	120,000 "	
"	"	"	"	92,000 "	92,000 "	
"	"	"	26,004 "	95,996 "	120,000 "	
"	"	"	"	75,000 "	75,000 "	
"	"	"	509,994 84	"	509,994 84	
720,445,209 67	57,566,190 57	58,204,815 15	23,537,910 75	51,464,757 75	871,018,881 65	

(110)

ANNEXE N° 8.



APERÇU GÉNÉRAL

DE

LA DETTE CONSTITUÉE.

*APERÇU GÉNÉRAL de la dette constituée, à la date du 1^{er} août
pour les dettes à 4 1/2 p. 0/0, et à celle du 1^{er} jan*

NATURE ET ORIGINE DE LA DETTE.	TAUX DE L'INTÉRÊT.
DETTE ORDINAIRE.	
Avantages de navigation et de commerce assurés à la Belgique par le traité du 5 novembre 1842	»
Cession faite à l'État par la ville de Bruxelles, de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art.	»
Dette dérivant de l'exécution de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842.	2 1/2 p. 0/0.
— provenant de l'exécution de la loi du 1 ^{er} mai 1842, sur la réparation des pertes causées par les événements de guerre de la révolution	3 p. 0/0.
— résultant de la conversion, autorisée par la loi du 21 mars 1844, de l'emprunt de 100,800,000 francs, à 5 p. 0/0, contracté, en 1831 et 1832, pour les besoins du service ordinaire. (Frais de premier établissement)	4 1/2 p. 0/0. (Conversion de 1844)
L'emprunt de 84,636,000 francs a produit une somme effective de 88,042,240 francs, qui a été employée de la manière suivante :	
1 ^o fr. 84,636,000 » au rachat du capital de 169,512,000 francs (80,000,000 de florins) de dette à 2 1/2 p. 0/0, dont il est fait mention au n° 7 de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842;	4 1/2 p. 0/0. (Emprunt.)
2 ^o » 3,386,240 » ont été portés en recette au profit du Trésor, dans le compte de l'exercice 1844.	
La dette à 4 1/2 p. 0/0, 3 ^e série, résultant de la conversion décrétée par la loi du 1 ^{er} décembre 1852, des emprunts à 5 p. 0/0 de 1840, 1842 et 1848, et de l'émission autorisée par la loi du 14 juin 1853, s'élève à fr. 157,615,300 »	
De ce capital, il faut déduire, comme appartenant à la dette extraordinaire 133,753,272 71	
La différence imputée sur la dette ordinaire, soit fr. 23,862,027 29 se compose :	
1 ^o de fr. 8,862,003 29 restant de la somme de 9,000,000 de francs, allouée par la loi du 15 avril 1848 (<i>Monit.</i> n° 109), pour les dépenses extraordinaires du Département de la Guerre jusqu'au 1 ^{er} septembre 1848, et prélevée sur le capital primitif de 37,513,940 francs des emprunts de 1848, à 5 p. 0/0;	
2 ^o de » 15,000,000 » capital dont la négociation a été autorisée par la loi du 14 juin 1853, pour le produit venir en déduction de la dette flottante, et couvrir ainsi divers crédits extraordinaires alloués pour des travaux de défense du pays;	4 1/2 p. 0/0, 3 ^e série. (Conversion de 1853.)
3 ^o de » 24 » dont l'émission a été autorisée par cette dernière loi, afin d'arrondir le capital total de la dette à 4 1/2 p. 0/0, 3 ^e série.	
TOTAL ÉGAL. fr. 23,862,027 29	
La dette à 4 1/2 p. 0/0, 4 ^{me} série, se compose :	
1 ^o d'un capital de fr. 24,382,000 » provenant de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856. (Dette extraordinaire);	
2 ^o de l'emprunt de » 45,000,000 » autorisé par la loi du 8 septembre 1859 et négocié aux conditions déterminées par l'arrêté royal du 12 janvier 1860.	
ENSEMBLE. fr. 69,582,000 »	4 1/2 p. 0/0, 4 ^e série.
Le capital de l'emprunt de 45,000,000 de francs, réalisé au pair, a été affecté, jusqu'à concurrence de 25,700,000 francs, aux travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et à la continuation des travaux de défense du pays, ainsi qu'à des frais de construction et d'agrandissement de bâtiments civils, à des travaux hygiéniques, etc.	
Le restant, soit 21,500,000 francs, figure à la dette extraordinaire.	
TOTAL DE LA DETTE ORDINAIRE (A REPORTER). fr.	

1867 pour la dette à 5 p. %, à celle du 1^{er} novembre 1867
 vier 1868 pour les dettes à 2½ et à 4 p. %.

CAPITAL			DOTATION ANNUELLE.		FRAIS	Observations.
PRIMITIF.	AMORTI.	A AMORTIR.	INTÉRÊTS.	AMORTISSEM ^T .	ANNUELS.	
»	»	»	846,560 »	»	»	
»	»	»	300,000 »	»	»	
389,417,631 74	169,312,000 »	220,105,631 74	5,502,640 78	»	1,000 »	
7,624,000 »	5,181,000 »	4,443,000 »	228,720 »	76,240 »	3,620 »	
84,341,632 »	54,142,722 18	50,198,909 82	3,795,373 44	843,416 32	7,983 20	
84,656,000 »	10,566,500 »	68,089,500 »	3,809,520 »	423,280 »	8,000 »	
23,862,027 29	2,334,739 53	21,527,287 96	1,075,791 25	119,310 13	2,346 60	
23,700,000 »	937,427 33	22,742,572 67	1,066,500 »	118,500 »	2,591 10	
613,601,291 03	226,494,388 84	387,106,902 19	10,023,103 47	1,580,746 45	25,210 90	

*Suite de l'APERÇU GÉNÉRAL de la dette constituée, à la date du
pour les dettes à 4 1/2 p. 0/0, et à celle du 1^{er} jan*

NATURE ET ORIGINE DE LA DETTE.	TAUX DE L'INTÉRÊT.
DETTE ORDINAIRE. — REPORT.	 fr.
DETTE EXTRAORDINAIRE	
CRÉÉE POUR CONSTRUCTION DES CHEMINS DE FER, ROUTES, CANAUX, ETC.	
L'emprunt de 30,000,000 de francs, à 4 p. 0/0, a produit une somme effective de fr. 27,364,163 74 c^s, qui a été spécialement affectée :	
1^o Au remboursement des bons du Trésor émis en 1834, pour le chemin de fer; 2^o Au remboursement des bons du Trésor émis pour la retrocession de la Sambre canalisée; 3^o Jusqu'à concurrence du complément du produit de l'emprunt, à la construction de routes nouvelles, pavées et ferrées, et à la continuation des travaux du chemin de fer.	4 p. 0/0.
L'emprunt de 30,850,800 francs, à 3 p. 0/0, a produit une somme effective de fr. 35,778,033 70 c^s, qui a été spécialement affectée :	
1^o Au remboursement d'un capital de 10,000,000 de francs en bons du Trésor, émis pour travaux de chemins de fer et de routes pavées et ferrées; 2^o A la continuation des travaux du chemin de fer.	3 p. 0/0.
La seconde partie de la dette à 4 1/2 p. 0/0, 1^{re} série, de 1844, provient :	
1^o De la conversion du capital non amorti de l'emprunt de fr. 1,481,481 48 c^s, créé en 1829, pour l'érection de l'entrepôt d'Anvers, montant à fr. 1,380,200 » 2^o De l'émission d'un capital nominal de 0,721,000 » qui a été effectuée pour la conversion de 10,000,000 de francs de la dette flottante.	4 1/2 p. 0/0. (Conversion de 1844)
La seconde partie de la dette à 4 1/2 p. 0/0, 3^e série, s'élevant à fr. 133,753,272 71 c^s, créée pour travaux de chemins de fer, de routes pavées et de canaux, pour matériel de locomotion, pour parachevement de l'entrepôt d'Anvers, pour achat de 4,000 actions du chemin de fer rhénan, etc., provient :	
A. Du capital restant de l'emprunt de 86,910,000 francs, à 5 p. 0/0 (de 1840), dont la conversion a été autorisée par la loi du 1^{er} décembre 1852, soit fr. 70,107,128 »	
B. Du capital restant de l'emprunt de fr. 28,621,718 40 c^s, à 5 p. 0/0 (de 1842), converti en vertu de ladite loi, soit 26,569,408 »	
C. Du capital restant (pour la part entrant dans la dette extraordinaire) des emprunts à 5 p. 0/0 de 1848, soumis à la conversion en vertu de la même loi 28,076,736 71	4 1/2 p. 0/0, 3 ^e série. (Conversion de 1853)
TOTAL ÉGAL. fr. 133,753,272 71	
La seconde partie de la dette de 60,382,000 francs, à 4 1/2 p. 0/0, 4^{me} série, comprend :	
1^o Un capital de fr. 24,382,000 » provenant de la conversion, autorisée par la loi du 28 mai 1856, de l'emprunt de 26,000,000 de francs, à 5 p. 0/0, contracté en 1852 pour les divers travaux d'utilité publique mentionnés à l'article 8 de la loi du 20 décembre 1851; 2^o — de » 21,500,000 » prélevé sur l'emprunt de 45,000,000 de francs, autorisé par la loi du 8 septembre 1859, pour des travaux de chemins de fer, de routes pavées et de canaux, décrets par cette loi et par celle du 2 juin 1861.	4 1/2 p. 0/0, 4 ^e série.
ENSEMBLE. . fr. 45,882,000 »	
Emprunt au capital nominal de 50,325,000 francs, à 4 1/2 p. 0/0 (5^e série), autorisé par la loi du 28 mai 1863, pour travaux d'utilité publique	4 1/2 p. 0/0, 5 ^e série.
(Pour mémoire.)	
La loi du 10 juin 1867 a autorisé le Gouvernement à négocier un emprunt d'une somme effective de 60 millions de francs. Cet emprunt, émis aux conditions déterminées par l'arrêté royal du 2 décembre 1867, a produit une somme de 60,003,500 francs, pour laquelle il a été créé un capital nominal de 58,540,000 francs de dette à 4 1/2 p. 0/0, qui figurera dans le prochain <i>Aperçu général</i>.	
TOTAL DE LA DETTE EXTRAORDINAIRE.	 fr.
TOTAL GÉNÉRAL.	 fr.

1^{er} août 1867 pour la dette à 3 p. %, à celle du 1^{er} novembre 1867
 vier 1868 pour les dettes à 2 1/2 et à 4 p. %.

CAPITAL			DOTATION ANNUELLE.		FRAIS	Observations.
PRIMITIF.	AMORTI.	A AMORTIR.	INTÉRÊTS.	AMORTISSEM ^t .	ANNUELS.	
613,601,291 03	226,494,388 84	387,106,902 19	16,623,105 47	1,530,746 45	25,210 90	
50,000,000 »	20,975,000 »	9,027,000 »	1,200,000 »	500,000 »	1,500 »	
50,850,800 »	36,742,800 »	14,108,000 »	1,525,524 »	508,508 »	23,480 »	
11,101,200 »	4,493,927 60	6,607,272 40	499,554 »	111,012 »	1,016 80	
133,755,272 71	13,086,860 67	120,668,412 04	6,018,897 25	663,766 37	13,153 40	
45,682,000 »	2,283,372 67	43,398,627 33	2,055,690 »	228,410 »	4,608 90	
50,525,000 »	454,700 »	50,979,700 »	2,669,625 »	296,625 »	6,000 »	
530,712,272 71	78,034,860 94	452,677,411 77	13,969,290 25	2,113,521 37	49,789 10	
944,515,363 74	a) 304,520,240 78	639,995,123 96	30,302,393 72	3,694,067 82	73,000 »	
TOTAL. fr.			34,286,463 54			

a) Voir le tableau de développement ci-après (annexe n° 9).

(116)

ANNEXE N° 9.

ÉTAT

indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des divers emprunts et dettes de l'État actuellement existants, et qui sont mentionnés dans l'aperçu général qui précède, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la création des emprunts et dettes jusqu'aux époques fixées dans ledit aperçu général.



*ÉTAT indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des divers emprunts et dettes de
les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date*

EXERCICES.	EMPRUNT à 4 p. 0/0. (fr. 30,000,000.)		EMPRUNT et dette réunis à 3 p. 0/0. (fr. 38,474,800)		DETTE CONVERTIE à 4 1/2 p. 0/0, de 1844. (fr. 98,442,852.)		EMPRUNT à 4 1/2 p. 0/0, de 1844. (fr. 84,656,000.)	
	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.
1837. . .	500,600 "	529,682 12	"	"	"	"	"	"
1838. . .	525,220 "	541,228 91	"	"	"	"	"	"
1839. . .	537,780 "	565,454 57	522,592 "	740,421 13	"	"	"	"
1840. . .	552,420 "	563,282 15	544,667 "	758,547 95	"	"	"	"
1841. . .	555,940 "	601,185 88	816,567 83	1,156,211 20	"	"	"	"
1842. . .	597,400 "	421,757 21	612,547 "	859,146 13	"	"	"	"
1843. . .	412,400 "	426,554 64	629,059 50	836,569 04	"	"	"	"
1844. . .	426,740 "	426,554 76	655,709 50	851,079 02	159,556 66	156,152 26 a)	"	"
1845. . .	444,520 "	430,218 55	682,552 "	871,967 64	977,908 75	972,469 51 b)	214,540 "	214,195 41
1846. . .	465,580 "	475,901 55	710,202 "	949,508 97	1,045,192 50	1,040,057 40	447,977 50	448,629 65
1847. . .	485,510 "	516,514 02	819,992 "	1,181,519 94	1,000,453 57	1,153,165 15	469,742 50	487,910 42
1848. . .	515,480 "	814,955 21	859,069 50	1,578,440 11	1,144,981 56	1,408,488 61	495,517 50	676,912 27
1849. . .	527,520 "	625,971 10	512,112 "	791,422 94	970,575 95	1,097,571 81	424,517 71	488,090 51
1850. . .	546,880 "	659,440 40	911,217 "	1,596,461 44	1,251,162 70	1,545,565 09	553,925 76	575,990 83
1851. . .	578,620 "	686,284 79	955,112 "	1,479,616 45	1,291,855 01	1,580,551 80	560,091 26	598,080 65
1852. . .	605,900 "	657,650 19	997,652 "	1,452,874 24	1,554,217 76	1,575,754 71	587,147 50	597,882 99
1853. . .	652,240 "	708,970 57	1,059,752 "	1,584,509 58	1,416,595 08	1,466,406 49	614,192 50	640,585 65
1854. . .	661,580 "	744,585 75	1,082,897 "	1,555,762 19	1,484,704 98	1,617,025 55	645,957 50	704,550 24
1855. . .	691,060 "	741,760 84	1,128,962 "	1,520,991 76	1,557,698 58	1,654,668 48	675,752 50	712,245 87
1856. . .	720,920 "	760,440 69	1,174,727 "	1,574,580 05	1,651,525 06	1,647,516 12	707,857 50	718,219 02
1857. . .	751,620 "	790,506 66	1,222,687 "	1,651,264 98	1,706,250 06	1,728,082 84	740,507 50	750,516 99
1858. . .	785,480 "	854,788 86	1,272,712 "	1,688,489 28	1,784,696 51	1,798,905 67	774,617 50	780,460 58
1859. . .	812,120 "	851,175 60	1,525,902 "	1,756,285 76	1,866,810 03	1,881,945 39	810,280 "	822,942 20
1860. . .	850,700 "	870,515 54	1,575,907 "	1,766,925 92	1,952,757 56	1,984,164 46	847,742 50	859,957 15
1861. . .	885,600 "	892,572 96	1,429,097 "	1,762,485 75	2,042,445 06	2,029,556 49	886,600 "	878,150 11
1862. . .	921,760 "	924,475 80	1,481,687 "	1,775,502 79	2,154,897 56	2,127,195 22	926,569 "	918,555 20
1865. . .	959,000 "	961,966 46	1,555,422 "	1,822,565 58	2,251,415 06	2,215,908 54	968,520 "	959,251 75
1864. . .	993,680 "	1,012,678 82	1,590,717 "	1,925,774 26	2,352,555 06	2,522,651 96	1,012,015 "	1,005,154 61
1865. . .	1,058,980 "	1,059,587 86	1,648,797 "	1,955,457 76	2,425,957 56	2,427,797 60	1,054,557 50	1,055,659 01
1866. . .	1,082,020 "	1,125,215 82	1,707,087 "	1,985,728 77	2,548,762 56	2,544,582 90	1,105,975 "	1,106,576 46
1867. . .	557,920 "	c) 576,915 09	875,946 "	e) 1,018,877 58	1,517,567 55	g) 1,266,545 95	571,668 12 1/2	g) 564,711 14
	829 67	d) 857 29	652 08	f) 756 40	515 91	h) 507 98	828 55 1/2	h) 814 09
TOTAUX. .	19,625,849 67	20,975,000 "	50,115,082 41	59,925,800 "	57,707,256 25	58,656,649 78	16,074,229 19	16,566,500 "

A ajouter .

Au capital nominal amorti, le capital de 169,512,000 francs, en dette à 2 1/2 p. 0/0, inscrit au grand-livre de Belgique au
l'article 65 du traité du 5 novembre 1842. — Le prix de ce rachat a été prélevé sur le produit de l'emprunt de

a) La somme de fr. 282,186 67 c², formant la dotation d'amortissement pour le service du 1^{er} mai au 31 décembre 1844, n'a pas été employée à cause du cours trop élevé des titres en circulation. Cette somme a été attribuée au trésor, conformément à la loi d'emprunt, et portée en recette au compte du Budget de l'exercice 1844.

b) Non compris la somme 211,640 francs, formant la dotation du 1^{er} semestre 1845, non employée pour le motif exprimé ci-dessus, et portée en recette au compte du Budget de l'exercice 1845.

c) Semestre d'amortissement échu le 1^{er} juillet 1867.

d) A compte du semestre d'amortissement échu le 1^{er} janvier 1868.

e) Semestre d'amortissement échu le 1^{er} février 1867.

f) A compte du semestre d'amortissement échu le 1^{er} août 1867.

g) Semestre d'amortissement échu le 1^{er} mai 1867.

h) A compte du semestre d'amortissement échu le 1^{er} novembre 1867.

l'État actuellement existants, et qui sont mentionnés dans l'aperçu général qui précède, ainsi que de la création des emprunts et dettes jusqu'aux époques fixées dans ledit aperçu général.

DETTE CONVERTIE à 4 1/2 p. 0/0, de 1855. (fr. 157,615,300.)		DETTE à 4 1/2 p. 0/0, 4 ^{me} série. (fr. 69,382,000.)		EMPRUNT à 4 1/2 p. 0/0, de 1865. (fr. 59,325,000.)		TOTAUX.	
SOMMES dépensées pour l'amortissement	CAPITAL. nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL. nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL. nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL. nominal amorti.
"	"	"	"	"	"	306,000 "	529,082 12
"	"	"	"	"	"	525,220 "	341,228 91
"	"	"	"	"	"	860,172 "	1,105,875 52
"	"	"	"	"	"	897,087 "	1,101,650 10
"	"	"	"	"	"	1,572,247 85	1,757,595 08
"	"	"	"	"	"	1,009,747 "	1,260,885 54
"	"	"	"	"	"	1,041,459 50	1,262,925 68
"	"	"	"	"	"	1,259,986 16	1,415,766 04
"	"	"	"	"	"	2,519,100 75	2,508,851 09
"	"	"	"	"	"	2,604,752 "	2,917,897 35
"	"	"	"	"	"	2,865,520 87	5,521,107 55
"	"	"	"	"	"	5,012,848 56	4,478,796 25
"	"	"	"	"	"	2,445,725 66	5,000,856 56
"	"	"	"	"	"	5,225,185 46	5,955,257 78
"	"	"	"	"	"	5,585,676 27	4,145,215 67
"	"	"	"	"	"	5,544,927 26	4,064,142 15
394,058 25	408,889 96	"	"	"	"	4,096,817 85	4,609,159 25
816,494 "	805,590 80	"	"	"	"	4,689,415 48	5,515,512 51
856,904 "	902,420 10	"	"	"	"	4,910,577 08	5,512,096 11
897,516 50	909,621 14	"	"	"	"	5,132,526 06	5,610,177 "
958,894 "	950,709 59	"	"	"	"	5,559,958 56	5,871,781 06
982,026 50	982,822 52	125,282 50	125,505 79	"	"	5,720,814 81	6,208,970 50
1,027,071 50	1,042,711 14	128,950 "	120,855 61	"	"	5,969,115 56	6,444,915 70
1,074,411 50	1,038,030 58	247,347 50	248,851 59	"	"	6,548,846 06	6,817,525 02
1,125,715 50	1,117,289 29	373,685 "	370,686 57	"	"	6,741,200 56	7,050,501 15
1,174,617 50	1,171,705 04	590,587 "	589,451 62	"	"	7,050,049 06	7,506,751 67
1,227,762 50	1,218,548 58	408,227 "	404,512 56	"	"	7,530,176 56	7,580,550 87
1,285,202 50	1,277,605 60	426,654 50	424,607 57	"	"	7,643,094 06	7,966,452 62
1,355,085 "	1,354,042 15	445,187 50	445,000 15	"	"	7,945,244 56	8,257,124 51
1,402,553 50	1,405,802 22	466,270 25	467,054 90	500,022 50	500,936 76	8,612,490 81	8,951,695 83
724,896 25	g) 715,718 26	241,011 25	g) 238,173 99	155,085 "	g) 153,665 05	4,448,159 68	4,568,951 05
1,115 54	h) 1,004 19	428 29	h) 420 05	99 90	h) 98 19		
15,259,000 54	15,421,600 "	3,249,610 79	3,241,000 "	455,227 40	454,700 "	122,484,526 05	135,217,249 78

profit du Gouvernement des Pays-Bas, et dont le rachat a été effectué au cours de 50 p 0/0, en vertu du § 8 de 84,650,000 francs, à 4 1/2 p. 0/0, créé en vertu de la loi du 22 mars 1844 (*Bulletin officiel*, n° 44), ci

169,312,000 "

ENSEMBLE. fr.

304,529,249 78

Capital racheté ou remboursé sur les emprunts convertis. (Voir le tableau suivant, annexe n° 10).

54,622,115 96

TOTAL GÉNÉRAL. fr.

359,151,365 74

(120)

ANNEXE N° 10.



ÉTAT

indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des emprunts à 5 p. %, qui ont été convertis en rente 4 1/2 p. %, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la création de ces emprunts jusqu'à l'époque de leur conversion.



ÉTAT indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des emprunts à 5 p. %, moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la

EXERCICES.	EMPRUNT de fr. 100,800,000, de 1832.		EMPRUNT de fr. 1,481,481 48 c ⁵ , de 1829.		EMPRUNT de fr. 86,940,000, de 1840.		EMPRUNT de fr. 28,621,718 40 c ⁵ , de 1842.	
	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.
1832 . . .	788,040 00	1,008,517 90	"	"	"	"	"	"
1833 . . .	1,095,276 80	1,180,877 08	"	"	"	"	"	"
1834 . . .	1,158,973 20	1,169,512 90	"	"	"	"	"	"
1835 . . .	1,190,952 "	1,190,695 03	"	"	"	"	"	"
1836 . . .	1,250,928 "	1,241,614 01	"	"	"	"	"	"
1837 . . .	1,297,598 40	1,297,598 40	"	"	"	"	"	"
1838 . . .	1,346,245 "	1,346,859 88	"	"	"	"	"	"
1839 . . .	1,447,712 80	1,447,976 08	14,814 81	14,814 81	"	"	"	"
1840 . . .	1,485,596 "	1,551,902 22	14,814 81	14,814 81	"	"	"	"
1841 . . .	1,661,927 20	1,656,055 56	17,142 85	16,609 45	"	"	"	"
1842 . . .	1,662,555 60	1,662,150 92	17,142 85	17,151 92	"	"	"	"
1843 . . .	1,725,080 00	1,725,080 90	17,989 41	17,989 41	"	"	"	"
1844 . . .	"	"	20,226 91	20,226 91	"	"	"	"
1845 . . .	"	"	"	"	47,119 27	46,916 67	"	"
1846 . . .	"	"	"	"	875,662 20	868,275 46	"	"
1847 . . .	"	"	"	"	959,191 40	956,221 45	157,622 67	148,754 14
1848 . . .	"	"	"	"	995,690 60	1,241,610 11	504,248 58	586,579 50
1849 . . .	"	"	"	"	859,479 60	896,995 16	264,012 72	282,786 45
1850 . . .	"	"	"	"	1,082,457 20	1,092,588 72	551,248 58	552,974 63
1851 . . .	"	"	"	"	1,157,521 80	1,154,557 51	548,045 58	546,271 04
1852 . . .	"	"	"	"	a) 5,654,855 55	5,652,008 26	b) 1,706,969 05	1,705,926 55
1853 . . .	"	"	"	"	650,141 17	624,505 44	194,551 21	192,594 18
1854 . . .	"	"	"	"	"	"	"	"
1855 . . .	"	"	"	"	"	"	"	"
1856 . . .	"	"	"	"	"	"	"	"
1857 . . .	"	"	"	"	"	"	"	"
TOTAUX.	16,105,692 50	16,458,568 "	102,151 64	101,587 29	12,200,096 57	12,473,272 58	3,286,475 97	3,595,686 09

qui ont été convertis en rente 4 1/2 p. %, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au création des emprunts jusqu'à l'époque de leur conversion.

EMPRUNT de fr. 37,513,940, de 1848.		EMPRUNT de fr. 26,000,000, de 1852.		TOTAUX.		Observations.
SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	
"	"	"	"	788,646 60	1,008,517 06	
"	"	"	"	1,095,276 80	1,180,877 08	
"	"	"	"	1,158,975 20	1,169,512 96	
"	"	"	"	1,190,952 "	1,190,695 05	
"	"	"	"	1,230,928 "	1,241,614 01	
"	"	"	"	1,297,598 40	1,297,598 40	
"	"	"	"	1,546,245 "	1,546,859 88	
"	"	"	"	1,462,527 61	1,462,790 89	
"	"	"	"	1,498,210 81	1,546,777 05	
"	"	"	"	1,679,070 05	1,675,542 99	
"	"	"	"	1,679,498 43	1,679,271 84	
"	"	"	"	1,741,670 31	1,741,670 31	
"	"	"	"	20,226 91	20,226 91	
"	"	"	"	47,119 27	46,916 67	
"	"	"	"	873,662 20	868,275 46	
"	"	"	"	1,076,814 07	1,084,975 50	
"	"	"	"	1,297,958 98	1,627,989 41	
"	"	"	"	1,123,492 52	1,179,779 61	
"	"	"	"	1,415,685 78	1,425,565 37	
"	"	"	"	1,485,565 18	1,480,628 55	
576,859 40	575,150 79	130,000 "	128,440 65	7,848,661 76	7,841,526 05	
201,854 65	200,049 21	268,825 "	264,976 80	1,295,152 01	1,282,125 05	a) Y compris la somme de fr. 4,640,400 58 c ^e tenue en réserve, conformément à la loi, sur les fonds d'amortissement des exercices 1841, 1842, 1843, 1844, 1845 et 1852, et employée aux remboursements qui ont été effectués en vertu de la loi du 1 ^{er} décembre 1852, décrétant la conversion dudit emprunt.
"	"	285,250 "	286,755 72	285,250 "	286,755 72	
"	"	297,725 "	296,795 70	297,725 "	296,795 70	
"	"	510,250 "	507,704 64	510,250 "	507,704 64	
"	"	550,569 58	555,528 49	556,569 58	555,528 49	b) Y compris la somme de fr. 1,343,375 69 c ^e tenue en réserve, conformément à la loi, sur les fonds d'amortissement des exercices 1842 à 1847, et qui a été employée de la même manière.
578,694 05	575,200 "	1,626,419 58	1,618,000 "	53,899,510 20	54,622,115 96	
Capital racheté pour les dettes actuellement existantes. (Voir le tableau précédent, annexe n° 9.)					501,529,249 78	
TOTAL GÉNÉRAL. . . fr.					550,151,565 74	

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Situation générale du Trésor public, au 1 ^{er} janvier 1868	2—11
Tableau de la situation générale du Trésor, au 1 ^{er} janvier 1868	15—19
ANNEXE N° 1. — État de la situation du Budget général des recettes de l'exercice 1866, au 31 octobre 1867	21—28
— N° 2. — État de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1866, au 31 octobre 1867, comprenant les transferts des exercices 1862 à 1865	29—36
— N° 3. — État de la situation du Budget général des recettes de l'exercice 1867, au 1 ^{er} janvier 1868	37—44
— N° 4. — État de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1867, au 31 décembre 1867, comprenant les transferts des exercices 1863 à 1866	45—51
— N° 5. — État des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique. (Services spéciaux.) — Situation au 1 ^{er} janvier 1868.	53—70
— N° 6. — Tableau des résultats des Budgets des exercices clos de 1850 à 1864 inclusivement.	71—77
— N° 7. — Aperçu des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1867 inclusivement	79—109
— N° 8. — Aperçu général de la dette constituée, à la date du 1 ^{er} août 1867 pour la dette à 5 p. %, à celle du 1 ^{er} novembre 1867 pour les dettes à 4 1/2 p. %, et à celle du 1 ^{er} janvier 1868 pour les dettes à 2 1/2 et à 4 p. %	111—115
— N° 9. — État indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des divers emprunts et dettes de l'État actuellement existants, et qui sont mentionnés dans l'aperçu général qui précède, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la création des emprunts et dettes jusqu'aux époques fixées dans ledit aperçu général	117—119
— N° 10. — État indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des emprunts à 5 p. %, qui ont été convertis en rentes 4 1/2 p. %, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la création de ces emprunts jusqu'à l'époque de leur conversion	121—125